

ÉTUDE

COPENHAGUE , AVANT ET APRÈS ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LES ENTREPRISES

Quel avenir pour le climat au cœur de la crise économique ?

Copenhague : pour une fiscalité « verte » mondiale ?

La place des entreprises dans les négociations climatiques

Novembre 2009

Pour la Solidarité, plus qu'un Think Tank, votre partenaire européen !

PLS est une association sans but lucratif qui travaille à la promotion de la solidarité sous toutes ses formes et à des alliances durables avec les représentants européens des familles d'acteurs socio-économiques. En effet, à travers des projets concrets, il met en relation les chercheurs et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire, porteuse de cohésion sociale. PLS met à disposition de ces publics des clés de compréhension nécessaires à l'appréhension de l'environnement européen dans lequel ils évoluent, ainsi que les outils qui leur permettront d'anticiper et d'agir efficacement sur les enjeux européens.

Parmi ses activités actuelles, PLS initie une série de projets européens et nationaux et assure leur suivi ; développe des réseaux de compétences ; réalise et diffuse des études socioéconomiques ; suscite la création d'observatoires et de réseaux ; organise des conférences, séminaires et formations et élabore des recommandations à destination des décideurs économiques, sociaux et politiques.

PLS joue un rôle actif dans la formulation de politiques publiques durables et respectueuses de l'humain, l'accroissement de l'intérêt des entreprises pour leur responsabilité sociétale et l'encouragement de la participation des citoyens aux processus décisionnels.

Think Tank européen Pour la Solidarité
Rue Coenraets, 66 – 1060 Bruxelles
Tél. : +32.2.535.06.88 / Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolsolidarite.eu / www.pourolsolidarite.eu

Les Cahiers de la Solidarité proposent aux acteurs socioéconomiques certaines clés de compréhension nécessaires pour appréhender notre monde en mutation. Les Cahiers sont édités dans cinq séries thématiques : Série Cohésion sociale, Série Économie sociale, Série Participation Citoyenne, Série Développement durable, Série Diversité et Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Mobilité durable, enjeux et pratiques en Europe, Série Développement durable et ville, n° 21, 2009

Tiphaine Delhommeau, **Alimentation: circuits courts, circuits de proximité,** Série Développement durable et ville, n° 20, 2009

Charlotte Creiser, **L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique,** Développement durable et ville, n° 19, 2009

Europe et risques climatiques, Série Développement durable et ville, n° 18, 2009

Thomas Bouvier, **Construire des villes européennes durables,** Série Développement durable et ville, n° 16 et 17, 2009

Europe, énergie et économie sociale, Série Développement durable et ville, n°15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Série Cohésion sociale, n°14, 2007

Séverine Karko, **Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives,** Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12, 2007

Sophie Heine, **Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres,** Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007

Francesca Petrella et Julien Harquel, **Libéralisation des services et secteur associatif,** Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, **Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques,** Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, **La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?,** Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, **Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise,** Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006

Sarah Van Doosselaere, **Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts,** Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, **Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique,** Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, **La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles,** Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

COPENHAGUE, AVANT ET APRES
ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LES ENTREPRISES

LAURA BUFFET, CELINE BRANDELEER, TIPHAINE DELHOMMEAU ET CAMILLE KELBEL
SOUS LA DIRECTION DE DENIS STOKKINK

Sommaire

Avant-propos	7
1ère partie : Quel avenir pour le climat au cœur de la crise économique ? Perspectives macroéconomiques.	9
Copenhague : contexte et enjeux sur fond de crise.....	11
De Kyoto à Copenhague	11
Les enjeux de la conférence.....	12
La crise économique en toile de fond	15
L'impact de la crise sur les politiques de lutte contre le changement climatique dans le sillage de Copenhague	17
L'impact de la crise sur le changement climatique.....	17
L'impact de la crise sur les négociations internationales	19
L'impact des politiques de lutte contre le changement climatique sur la crise économique	21
Les coûts économiques des politiques climatiques	21
Les bénéfices en termes de relance et d'emploi.....	24
2ème partie: Copenhague : pour une fiscalité « verte » mondiale ? Perspectives à la lueur des expériences européennes	30
Le rendez-vous de Copenhague : une leçon de réalisme pour la fiscalité verte ?	33
De Kyoto à Copenhague : conserver le leadership européen par des politiques fiscales vertes ambitieuses	33
Alternatives et limites à la fiscalité « verte »	44
Copenhague : quelles solutions aux enjeux internationaux ?.....	52
Quels sont les enjeux internationaux ?	52
Copenhague : ouverture et possibilités.....	58

3ème partie: La place des entreprises dans les négociations climatiques. L'importance du business « vert » dans le sillage de Copenhague.	66
Le nécessaire soutien des entreprises dans les négociations de Copenhague.....	68
Le succès des politiques climatiques passe nécessairement par des entreprises « vertes » .	68
L'influence des entreprises sur les négociations internationales concernant le changement climatique	76
Les décisions intergouvernementales sur le climat : un défi pour les entreprises ?	84
Transformer les risques en opportunités	85
Quelle plus-value économique et commerciale à la prise en compte du changement climatique pour les entreprises ?	91

Avant-propos

Il n'y a plus d'hésitation possible : les politiques climatiques sont et resteront le thème central de nos débats de société car elles sont porteuses d'enjeux stratégiques à la fois pour les États, les entreprises et les consommateurs. La dimension climatique sera de plus en plus d'actualité, notamment dans les mois qui vont suivre avec la conférence de Copenhague qui se déroulera du 7 au 18 décembre 2009 et où un accord pour succéder au protocole de Kyoto devrait être adopté. A cette occasion, des questions cruciales, politiques et économiques, vont être abordées voire résolues à travers de nouvelles réglementations internationales.

La conférence de Copenhague s'inscrit dans un processus historique qui remonte notamment à 1992, date où la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été adoptée. Depuis, c'est le protocole de Kyoto qui a dominé l'actualité des politiques climatiques. Adopté en 1998 et entré en vigueur en 2005, il constitue le premier accord international contraignant fixant des objectifs chiffrés en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Grâce aux mécanismes de flexibilité mis en place et à l'action pionnière de l'Union européenne en la matière, le bilan du protocole de Kyoto est assez positif, malgré le fait que de nombreux pays ont encore des efforts considérables à fournir.

Même si l'évènement qui aura lieu à Copenhague est fondamental, il ne faudrait pas négliger tout le travail à accomplir en amont et en aval de la conférence. En effet, cette dernière ne représentera rien sans un engagement fort de tous les acteurs, tant publics qu'économiques.

Les pouvoirs publics doivent prendre la mesure de la tâche à accomplir car les politiques de lutte contre le réchauffement climatiques pourraient servir de tremplin à une relance de l'économie. En effet, les perspectives d'emplois dans les secteurs « verts » de l'économie sont énormes. L'investissement dans la recherche et le développement permettra d'ouvrir de nouvelles perspectives au marché. De plus, comme le souligne le rapport de l'économiste Stern, le maintien du statu quo pourrait mener à des bouleversements économiques et sociaux bien pires que la crise que nous connaissons, aussi dévastateurs que les deux guerres mondiales et la Grande dépression de la première moitié du XXe siècle¹. D'où la nécessité d'agir rapidement.

¹ Stern review, « The Economics of Climate Change », Executive summary », 2007, p.2, http://www.hm-treasury.gov.uk/d/Executive_Summary.pdf. « The evidence shows that ignoring climate change will eventually damage economic growth. Our actions over the coming few decades could create risks of major disruption to economic and social activity, later in this century and in the next, on a scale similar to those associated with the great wars and the economic depression of the first half of the 20th century. »

L'action des pouvoirs publics doit notamment porter sur la fiscalité environnementale. Les mesures fiscales sont parmi les plus simples pour mettre en œuvre des politiques climatiques. Cependant, la fiscalité « verte » ne présente pas que des avantages et il est nécessaire d'évaluer ses bénéfices comme ses inconvénients tant du point de vue économique (recettes pour l'État, poids pour les entreprises, ...) que du point de vue environnemental. Le système européen d'échange de quotas d'émissions est d'ores et déjà en place mais d'autres mesures doivent faire l'objet d'un débat, à l'instar de la taxe carbone.

Les entreprises peuvent-elles échapper aux enjeux de Copenhague ? La réponse est clairement négative car elles sont, après les pouvoirs publics, les grands acteurs des politiques climatiques. Sans un support affirmé de leur part aux politiques internationales, rien ne serait faisable. De même, les entreprises perçoivent de plus en plus les bénéfices d'une prise en compte de considérations environnementales dans leur stratégie, qu'elle soit interne ou externe. A travers un management interne efficient au niveau environnemental, les firmes présentent une image beaucoup plus positive aux consommateurs et maximisent dans le même temps leur efficacité énergétique. De même, en repensant leurs produits et leurs services de manière plus « verte », les entreprises trouvent de nouveaux débouchés. D'après un sondage Eurobaromètre de juillet 2009, 83% des citoyens de l'UE prennent en compte l'empreinte écologique des produits dans leurs décisions d'achat². Une raison supplémentaire pour entamer un tournant « vert ».

Certaines entreprises ont bien perçu l'importance de mettre en place, à leur niveau, des politiques environnementales ambitieuses. Les plus réticentes devraient progressivement franchir le pas et celles qui ne le font pas resteront sur le banc de touche. Le Sommet Mondial des Entreprises sur le changement climatique qui s'est déroulé en mai 2009 concrétise parfaitement cette logique. Environ 700 entreprises mondiales ont ainsi affirmé leur soutien à un accord ambitieux à Copenhague³.

Le rapport ici présent analyse les enjeux qui entourent la conférence de Copenhague sous la forme de trois parties autonomes les unes des autres. La première s'attache à mettre en évidence les enjeux macroéconomiques de la conférence de Copenhague à la lueur de la crise économique mondiale que nous connaissons. La deuxième partie vise, quant à elle, à présenter les enjeux en termes de fiscalité environnementale dans la résolution du défi climatique. La troisième et dernière partie met l'accent sur le rôle des entreprises dans les discussions internationales et souligne les bénéfices pour ces dernières d'un engagement fort en faveur des politiques de lutte contre le réchauffement climatique.

² « Les européens, consommateurs « durables » », 31 juillet 2009, <http://www.ufe-electricite.fr/spip.php?article107>

³ Copenhagen call, <http://www.copenhagenclimatcouncil.com/get-informed/news/business-call-outlines-six-steps-for-ambitious-global-climate-treaty.html>

1^{ère} partie

Quel avenir pour le climat au cœur de la crise économique ?

Perspectives macroéconomiques.

Introduction

Alors que le monde fait face à une crise économique et à une crise climatique majeures, la conférence de Copenhague, qui se déroulera du 7 au 18 décembre prochain, concentre toutes les attentions. L'enjeu est de taille car, comme le souligne Mme Connie Hedegaard, ministre danoise du climat, il n'existe pas de plan de secours en cas d'échec des négociations⁴. L'absence d'un accord international pour prolonger le protocole de Kyoto serait catastrophique pour l'avenir, tant sur le plan environnemental qu'humanitaire.

Selon un rapport récent d'Oxfam, le changement climatique affecterait 375 millions de personnes d'ici 2015 du fait des phénomènes climatiques dévastateurs comme les ouragans et les sécheresses. De plus, il réduirait à néant les politiques de lutte contre la pauvreté menées dans les pays les plus fragiles économiquement et socialement⁵. Dans ce contexte, la conférence de Copenhague apparaît comme une étape primordiale pour éviter que les transformations subies par la Planète ne soient irréversibles et pour que les populations les plus exposées puissent s'adapter.

Or, la route est encore longue pour aboutir à un compromis acceptable par tous à Copenhague. De la définition d'objectifs contraignants en termes d'émissions de gaz à effet de serre à l'étendue de l'aide aux pays en développement, de nombreuses questions restent en suspens. Surtout, le contexte de crise économique ne semble pas forcément le plus propice à un engagement fort de la communauté internationale dans ce domaine. Pourtant, même si la crise a un impact sur les politiques de lutte contre le changement climatique, la tendance démontre qu'une relance serait possible, justement, en opérant un « verdissement » de l'économie.

Dans ce contexte de crise à double niveau ; économique et environnemental, la conférence de Copenhague s'apparente à une équation à inconnues multiples, dont la solution est difficile à prédire. Quel sera l'avenir du climat au cœur de la crise économique ?

⁴ « Climat: pas de plan B au sommet de Copenhague », <http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5iOzVWqAbecXrgQL2JipES1v7xMUA>

⁵ Oxfam International, « Climate change, people and poverty », 6 juin 2009, http://www.oxfamsol.be/nl/IMG/pdf/RAP_Suffering_Science_English_020709.pdf.

I. Copenhague : contexte et enjeux sur fond de crise

A. De Kyoto à Copenhague

La conférence de Copenhague s'inscrit dans la lignée de la **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)**. Cette convention adoptée en 1992 à Rio de Janeiro rassemble 192 pays et constitue une structure mondiale permettant aux gouvernements d'échanger des informations sur les émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est de parvenir à des stratégies communes en matière de lutte contre le changement climatique⁶.

Dans le cadre de cette convention, **le protocole de Kyoto** a vu le jour en 1998. Ce traité, entré en vigueur en 2005 et comptabilisant 185 parties, a posé les premières pierres de la politique mondiale de lutte contre le changement climatique. Trente-huit pays industrialisés, à l'exception notable des États-Unis qui n'ont toujours pas ratifié le protocole, se sont engagés à réduire en moyenne de 5,2% leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à leurs niveaux de 1990 à l'horizon 2008-2012. Les pays émergents et en développement, quant à eux, n'ont pas fait l'objet de mesures contraignantes.

Après le protocole de Kyoto, c'est la **feuille de route adoptée à Bali en 2007**, qui constitue la deuxième étape essentielle menant à Copenhague. Cette feuille de route pose les différentes étapes à suivre avant d'aboutir à un nouvel accord d'ici la fin de l'année 2009 pour succéder au protocole de Kyoto. Diverses rencontres se sont succédées jusqu'à aujourd'hui afin de parvenir à la rédaction d'un texte susceptible d'être accepté par tous les États parties à la CCNUCC en décembre à Copenhague. La dernière rencontre en date s'est déroulée à Bonn du 1^{er} au 12 juin dernier. Les premiers résultats sont mitigés et certains dénoncent la lenteur des négociations. En effet, les enjeux sont nombreux et rendent difficiles l'adoption d'un compromis acceptable par tous.

Historique des négociations sur le changement climatique

1979 : Première conférence mondiale sur le climat à Genève

1988 : Création du GIEC : Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Décembre 1989-janvier 1990 : 2^{ème} conférence mondiale sur le climat, La Haye. Les États s'engagent à stabiliser leurs émissions de CO₂ au niveau de 1990 à l'horizon 2000.

1992 : Sommet de la Terre à Rio de Janeiro. Débouche sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui entrera en vigueur en 1994.

⁶ http://unfccc.int/essential_background/convention/items/2627.php

1995 : 1^{ère} conférence des parties à la Convention sur le climat (COP 1), Berlin. Adoption du principe des quotas d'émissions de gaz à effet de serre.

1996 : 2^{ème} conférence des parties (COP 2), Genève. Accord sur le principe d'objectifs quantifiés en termes d'émissions, légalement contraignants.

1997 : 3^{ème} conférence des parties (COP 3), Kyoto. Adoption du protocole de Kyoto engageant 38 pays industrialisés à réduire d'environ 5.2% leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2012 par rapport au niveau de 1990.

Mars 2001 : Les États-Unis renoncent à limiter leurs rejets de gaz à effet de serre et ne ratifient pas le protocole.

Février 2005 : Entrée en vigueur du protocole de Kyoto.

Octobre 2007 : Le prix Nobel de la paix est attribué à Al Gore et au Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat.

Décembre 2007 : 13^{ème} conférence des parties à la Convention-cadre (COP 13) à Bali.

Décembre 2008 : 14^{ème} conférence (COP 14), Poznan. Création d'un fonds d'aide aux pays pauvres touchés par le réchauffement climatique.

Juin 2009 : Négociations à Bonn sur une proposition de texte qui sera présenté à Copenhague.

Août 2009 : Nouvelles négociations à Bonn. Les avancées pour la conclusion d'un accord ambitieux sont minimales.

Source : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/changement-climatique/chronologie.shtml>

B. Les enjeux de la conférence

1. Les objectifs

Depuis 1988, date de sa création, le **Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat** (GIEC) fournit des rapports sur la situation climatique au niveau mondial, synthétisant les différentes données sur le sujet, scientifiques, techniques et socio-économiques. C'est sur la base des différents rapports élaborés par le GIEC que les négociations diplomatiques sur le climat sont menées. Ces rapports ont mis en évidence deux facettes des politiques de lutte contre le changement climatique : l'atténuation des impacts de nos sociétés sur l'environnement, à travers la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et l'adaptation aux changements climatiques.

Les négociations de Copenhague portent donc sur ces deux volets mais surtout sur la diminution des **émissions de GES, qui ont augmenté de 70% entre 1970 et 2004**. Comme le souligne Stavros

Dimas, le commissaire européen à l'environnement, le but ultime est de parvenir à éviter que le réchauffement climatique n'aboutisse à une hausse de plus de 2°C de la température moyenne par rapport à l'ère préindustrielle pour éviter un bouleversement irréversible du climat⁷.

D'après GIEC, les pays industrialisés devraient, pour atteindre cet objectif, diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre de 25 à 40% par rapport à 1990 d'ici 2020 et de 80 à 95% pour l'horizon 2050. Les pays émergents et en développement devraient quant à eux amorcer une réduction comprise entre 15 et 30%⁸. Pour le moment, les premières rencontres de délégations nationales, dont celle de Bonn, n'ont abouti à aucune indication chiffrée en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est pourtant le principal challenge que Copenhague se doit d'atteindre car sans estimation chiffrée, l'avenir de la planète demeurera incertain.

2. La place des pays émergents et en développement

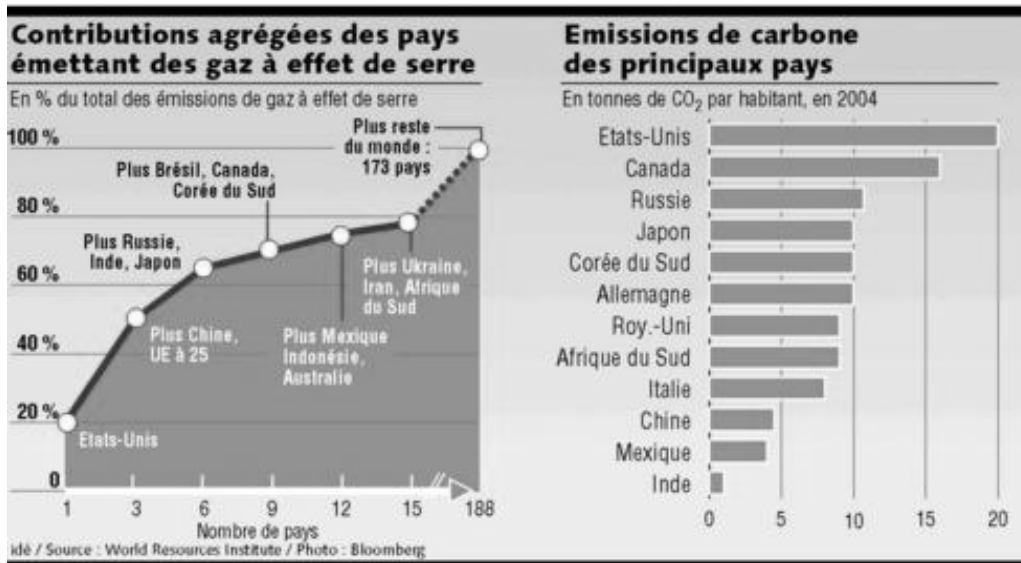
Le premier point litigieux concerne le rôle des pays émergents et en développement, qui n'étaient pas concernés par les cibles fixées par Kyoto. Sans une action de leur part, les efforts menés par les pays industrialisés ne seront pas suffisants pour empêcher la température de progresser au-delà de 2°C. Or, certains pays **acceptent difficilement l'idée de se voir imposer des seuils de réduction des émissions de GES** au même titre que les pays industrialisés. C'est le cas de l'Inde, dont le ministre d'État pour l'environnement Jairam Ramesh, a clairement fait comprendre durant les discussions de Bonn, que son pays n'accepterait pas d'objectifs chiffrés. Parmi les arguments avancés, le fait que les pays industrialisés concentrent la majorité des émissions de gaz à effet de serre et qu'ils sont majoritairement responsables de la situation actuelle⁹. Il faut préciser que les pays en développement *« sont aujourd'hui et demeureront à l'avenir les principaux responsables de l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre »*¹⁰.

⁷ Dimas S., « Making green global », The Parliament Magazine, 8 juin 2009, p.9.

⁸ Communication de la Commission au parlement européen, au Conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions, « Vers un accord global en matière de changement climatique à Copenhague », 28 janvier 2009, p.4-6.

⁹ Andersen M., « India wants technology, no emission cuts », 1er juillet 2009, <http://en.cop15.dk/news/view+news?newsid=1641>.

¹⁰ Lepeltier S., « Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre : quels instruments économiques ? », rapport d'information, Sénat, <http://www.senat.fr/rap/r98-346/r98-3468.html#toc4>



Source : <http://www.lesechos.fr/info/energie/300136948-le-rechauffement-climatique-ne-fait-plus-debat.htm>

Emissions annuelles de CO₂ : l'importance croissante des pays en développement Part des émissions mondiales de CO₂ (en %)

	1990	2050
OCDE	48	25
<i>dont États-Unis</i>	23	12
Europe de l'Est et ex-Union soviétique	23	17
Chine et Inde	13	38
Reste du monde	16	20

Source : modèle GREEN de l'OCDE, 1998. <http://www.senat.fr/rap/r98-346/r98-3468.html#toc4>

En parallèle, il subsiste une autre question sans réponse. Pour ne pas compromettre la croissance économique et le développement des pays émergents, les pays industrialisés se doivent de les aider financièrement s'ils veulent obtenir des résultats concrets en matière de lutte contre le changement climatique. Or, aucun chiffre n'a été avancé pour le moment au cours des négociations. De même, l'encadrement de ce fonds financier et le choix des pays bénéficiaires font encore débat. Gordon Brown, le Premier ministre britannique a toutefois préconisé l'allocation de 100 milliards de dollars par an pour la lutte contre le changement climatique au niveau mondial. Mais cette déclaration n'a pas encore été suivie d'effets concrets.

3. Le rôle des pays industrialisés

Outre l'aide aux pays émergents et en développement, les pays industrialisés doivent présenter des objectifs chiffrés en adéquation avec les informations données par les scientifiques. Or, d'après un rapport récent de WWF, la majorité des pays du G8 est loin de présenter des politiques permettant de limiter le réchauffement mondial de 2°C. Même les objectifs des pays les plus volontaires comme l'Allemagne, qui a quasiment atteint les objectifs fixés par Kyoto, ne sont pas en mesure de limiter le réchauffement mondial à 2°C¹¹. La responsabilité revient surtout au Canada, le mauvais élève de la lutte contre le changement climatique, avec une augmentation de 26% de ses émissions entre 1990 et 2007. Les États-Unis ainsi que la Russie et le Japon sont également pointés du doigt¹².

Une bonne nouvelle de l'Aquila, en Italie, est venue égayer ce panorama quelque peu pessimiste. Les représentants du G8¹³ qui s'y réunissaient se sont accordés sur une **réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre de 50% d'ici 2050** dont 80% pour les pays industrialisés. Cependant, cette annonce se doit d'être suivie d'effet si elle ne veut pas demeurer à l'état de poudre aux yeux. En effet, les pays du G8 sont majoritairement en retard sur leur programme en matière de lutte contre les émissions de GES. De plus, l'absence d'engagement à court terme n'a pas aidé à gagner la confiance des pays émergents. Ainsi, le Forum des Economies Majeures¹⁴, qui se tenait en parallèle des négociations, a renoncé à adopter un objectif chiffré de réduction des émissions ralentissant un peu plus les discussions pour Copenhague.

C. La crise économique en toile de fond

La crise financière et économique que connaît notre société a des effets multiples tant sur les entreprises que sur les ménages ou les finances publiques. L'impact le plus notable de la crise, car le plus visible, concerne **les pertes d'emploi**. A titre d'exemple, le taux de chômage dans l'Union Européenne était de 8.9% en mai 2009, alors qu'il était de 6.8% à la même période l'année précédente¹⁵.

¹¹ Besson S., « Changement climatique : les objectifs du G8 sont loin d'être suffisants », Actualité news environnement, 2 juillet 2009,

<http://www.actualites-news-environnement.com/20981-changement-climatique-G8.html>.

¹² WWF & Allianz, « G8 Climate Scorecards 2009 »,

http://wwf.ca/conservation/global_warming/take_action/g8/

¹³ Le G8 regroupe huit pays parmi les plus puissants économiquement : les États-Unis, la Russie, l'Allemagne, la France, l'Italie, le Royaume-Uni, le Canada et le Japon.

¹⁴ Le MEF rassemble le G8, le G5 (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Mexique), la Corée du Sud, l'Australie et l'Indonésie.

¹⁵ « Conjoncture : le chômage bat des records dans l'Union européenne », 2 juillet 2009,

<http://www.fenetreurope.com/php/page.php?section=actu&id=14582>

La crise a, de plus, perturbé **le fonctionnement du système bancaire et financier**. Les banques ont ainsi perdu d'énormes sommes d'argent. Par là-même, les conditions pour contracter des emprunts se sont durcies, rendant plus difficile la création d'entreprises et entraînant la diminution des possibilités de financement de projets, comme par exemple des projets environnementaux¹⁶. En parallèle, c'est la situation des industries qui interpelle. En effet, **la production industrielle** en décembre 2008 présentait une baisse de 12% par rapport à l'année précédente¹⁷. On peut supposer que les industriels sont réticents à se voir imposer de nouvelles mesures contraignantes afin de lutter contre le changement climatique, car c'est leur remise sur pied financière qui les préoccupe avant tout.

Par ailleurs, la crise a poussé les États à intervenir massivement dans l'économie et à investir des sommes d'argent considérables pour réformer et relancer le système économique et financier mondial. Associées à une baisse des recettes fiscales et une hausse des dépenses sociales, ces interventions se traduisent par des **déficits** énormes¹⁸. Le mauvais état des finances publiques, combiné à une diminution du Produit Intérieur Brut (PIB), pourrait rendre les États réticents vis à vis de nouvelles dépenses dans l'optique de la lutte contre le changement climatique.

A travers ces éléments, la crise pourrait donc indirectement influencer les politiques de lutte contre le changement climatique. Malgré cette influence possible et les désaccords latents, le sort du climat n'est pas encore joué. Les prochaines rencontres prévues à Bonn, Bangkok et Barcelone avant la conférence finale devraient faire avancer le travail pour « *un accord ambitieux* » selon Yvo de Boer, secrétaire exécutif de la Convention-cadre¹⁹. La communauté internationale se doit de réagir car, comme le souligne le rapport de l'économiste anglais Lord Nicholas Stern de 2007, **le maintien du statu quo pourrait mener à des bouleversements économiques et sociaux bien pires que la crise que nous connaissons, aussi dévastateurs que les deux guerres mondiales et la Grande dépression de la première moitié du XXe siècle**²⁰.

¹⁶ « A green revolution », The Economist, 28 mai 2009,

http://www.economist.com/specialreports/displaystory.cfm?story_id=13686538

¹⁷ Stockholm Environment Institute, *A European Eco-Efficient Economy – Governing Climate, energy and competitiveness*, précité.

¹⁸ « Programmes de stabilité et de convergence de l'Irlande, de la Grèce, de l'Espagne, de la France, de la Lettonie et de Malte », 18 février 2009,

http://ec.europa.eu/luxembourg/news/frontpage_news/46_2009_fr.htm.

¹⁹ « Progrès dans les négociations sur le climat menées à Bonn », 12 juin 2009,

<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=19382&Cr=bonn&Cr1=climat>.

²⁰ Stern review, « The Economics of Climate Change. Executive summary », 2007, p.2, http://www.hm-treasury.gov.uk/d/Executive_Summary.pdf . « The evidence shows that ignoring climate change will eventually damage economic growth. Our actions over the coming few decades could create risks of major disruption to economic and social activity, later in this century and in the next, on a scale similar to those associated with the great wars and the economic depression of the first half of the 20th century. »

II. L'impact de la crise sur les politiques de lutte contre le changement climatique dans le sillage de Copenhague

A. L'impact de la crise sur le changement climatique

1. La crise économique et ses conséquences directes sur les émissions de gaz à effet de serre

La crise économique pourrait avoir un impact positif sur le changement climatique, en diminuant automatiquement les émissions de gaz à effet de serre dans les pays touchés. La logique du raisonnement qui aboutit à cette conclusion est simple. En présence d'une crise économique, le PIB des pays tend à se contracter. A titre d'exemple, le PIB de l'UE a chuté de 4.5% au premier trimestre 2009 par rapport au premier trimestre 2008²¹. Une **baisse du PIB est associée à une baisse de la consommation énergétique**, pour les entreprises comme pour la majorité des ménages. Ce changement de consommation résulte par exemple d'une baisse de la production. Tout ceci entraîne une baisse automatique des émissions de gaz à effet de serre et ainsi diminue les coûts de réduction des émissions pour les pays.

A priori, cette nouvelle concernant la crise pourrait être bénéfique pour la lutte contre le changement climatique et donc, de bon augure pour la conférence de Copenhague. Mais le raisonnement est trop simpliste et il est plus que probable que le recours accru aux énergies fossiles dont le prix a chuté avec l'apparition de la crise, annulera la diminution de la consommation énergétique engendrée par la baisse du PIB. D'autant plus que la demande en énergie est peu compressible pour les ménages qui en sont très dépendants. La consommation énergétique ne diminuera donc pas drastiquement même si une baisse du PIB, associée à une baisse du pouvoir d'achat, est observable. De plus, la baisse des émissions liée à la baisse de la consommation ne sera d'aucune utilité si les États investissent toujours majoritairement dans des industries polluantes. Enfin, il ne faudrait pas que les États se reposent sur ce raisonnement pour revoir à la baisse leurs objectifs en termes de réduction d'émissions.

2. L'impact de la crise sur le climat à travers les plans de relance

La crise, outre la réduction possible des rejets de gaz à effet de serre, pourrait également avoir une influence sur le changement climatique à travers les plans de relance mis en place par les différents pays. Comme le souligne à juste titre un rapport de l'OCDE, « *la crise peut aussi dynamiser des réformes structurelles éminemment souhaitables, qui s'annoncent bénéfiques à la*

²¹ Communiqué de presse Eurostat, Premières estimations pour le premier trimestre 2009, 3 juin 2009, <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=STAT/09/82&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=en>

fois pour l'économie et l'environnement. Elle crée les conditions voulues pour réformer ou faire disparaître des politiques qui peuvent être coûteuses, inefficaces et préjudiciables à l'environnement»²² A cet effet, les Nations Unies ont appelé en février l'Union européenne, les États-Unis et les pays à hauts revenus membres de l'OCDE à investir 1% de leur PIB dans des plans de relance pour réduire leur dépendance au carbone²³. Mais qu'en est-il réellement de l'ampleur des politiques de relance censées promouvoir les secteurs résolument « verts » de l'économie ?

La banque HSBC a mené une étude sur le sujet qui conclut que « **15% des dépenses entrant dans le cadre des plans de relance contribuent à diminuer les émissions de CO₂** »²⁴. Un rapport de WWF démontre une tendance beaucoup plus mitigée. Selon ce rapport, l'Union européenne suit à la lettre les préconisations des Nations Unies avec 33% du plan de relance total alloué à cet effet, équivalent à 1.3% du budget total de l'UE. En revanche, au niveau national, aucun pays pris en compte dans l'étude n'atteint les mêmes proportions. Concernant les pays européens, les estimations de WWF tablent sur 0.08% du PIB mobilisé dans le cadre du plan de relance français, 0.5% en Allemagne, -0.4% en Italie et -0.003% en Grande Bretagne. Les États-Unis sont dans les mieux placés avec 0.4% du PIB²⁵. Certains pays asiatiques, non pris en compte dans l'étude, semblent avoir attaché plus d'importance à la relance verte dans leurs plans nationaux. Ainsi, la République de Corée du Sud, avec 80% de son plan de relance dédié à des mesures « vertes », présente l'engagement le plus fort au niveau mondial, comme le souligne Ban Ki Moon, secrétaire général des Nations Unies²⁶.

Malgré les différences nationales et des chiffres souvent très éloignés des objectifs espérés par les Nations Unies, les plans de relance pour contrer la crise économique sont révélateurs de l'intérêt accru des États pour aider les secteurs verts de l'économie. La crise, malgré les conséquences désastreuses sur le tissu économique et social qu'on lui connaît, aura donc tout de même permis de créer un sursaut « vert », qui, certes encore minime, est déjà favorable à une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

²² OCDE, *La croissance verte : La crise et au-delà*, 2009, p.8, <http://www.oecd.org/dataoecd/8/38/43214370.pdf>

²³ United Nations Environment Programme–Economics and Trade Branch, « A Global Green New Deal – Executive Summary », février 2009, p.15 <http://www.lesechos.fr/medias/2009/0216//300330395.pdf>

²⁴ Canfin P., « Des relances vert pâle », *Alternatives Economiques*, n°280, mai 2009, p. 61.

²⁵ German Watch & Ecofys, « Economic/climate recovery score cards. How climate friendly are the economic recovery packages? », avril 2009, http://assets.panda.org/downloads/economic_climate_recovery_score_cards_2009_03_31_23_22_td_with_logo.pdf. Les chiffres négatifs auxquels l'étude aboutit représentent des plans de relance pour lesquels les fonds alloués aux énergies propres sont plus faibles que ceux destinés à des projets demandeurs en carbone, comme la construction de routes.

²⁶ Ban Ki Moon, « Green growth : Korea new strategy : Power green growth, protect the planet », *Korea Herald*, 14 avril 2009, <http://www.un.org/sg/articleFull.asp?TID=101&Type=Op-Ed>.

B. L'impact de la crise sur les négociations internationales

1. Des signes peu encourageants ...

Certains signes révèlent une certaine réticence à aller jusqu'au bout des choses de la part des pays parties à la Convention-cadre, et ceci en lien direct ou indirect avec la crise économique. Ainsi, les pays de l'Union européenne ont refusé de suivre la proposition du Parlement européen d'utiliser les revenus qui seront générés par le marché européen du carbone à partir de 2013 pour aider les pays en développement à diminuer leurs émissions et s'adapter aux changements climatiques²⁷. De même, les pays du G8 n'ont annoncé aucune mesure pour aider les pays en développement à baisser leurs émissions. On peut supposer que le contexte de crise joue en défaveur d'une aide financière conséquente des pays industrialisés vers les pays en développement.

Japon, Etats-Unis, Russie : de maigres ambitions de réduction des émissions de CO₂

L'annonce en juin du Japon de diminuer de 15% ses émissions pour 2020 comparé à 2005 (équivalent à une baisse de 8% par rapport à 1990), laisse songeur, bien que revue à la hausse depuis, pour plafonner à 25%. De 1990 à 2007, les émissions du Japon ont augmenté de 9% contrairement à la baisse de 6% qu'exigeait le protocole de Kyoto. Là encore, les objectifs économiques et notamment le poids considérable de l'industrie japonaise, responsable pour 64% des émissions du pays, se font sentir²⁸.

Des observations similaires peuvent être émises concernant les États-Unis qui, malgré la valeur symbolique de l'adoption du Plan Climat en juin dernier par la Chambre des Représentants, semblent minimiser leurs engagements dans un contexte de crise grave. En effet, l'objectif de 17% de réduction par rapport à 2005, à travers le Plan Climat, correspond en fait à une réduction de 7% des émissions par rapport à 1990 pour 2020, chiffre définitivement trop faible pour le deuxième émetteur mondial de gaz à effet de serre²⁹.

Le même constat est de mise pour la Russie, troisième émetteur mondial de gaz à effet de serre, qui fait figure de mauvais élève dans la perspective d'un accord international à

²⁷Thomas Wyns, « Targeting 2020 », The Parliament Magazine, 8 June 2009, p.14.

²⁸ Rtl Info, « Le Japon reçoit son bonnet d'âne aux négociations de Bonn », 10 juin 2009, <http://www.rtlinfo.be/rtl/news/article/248464/--climat+le+japon+recoit+son+bonnet+d+ane+aux+negociations+de+bonn>

²⁹ Blandine Barreau & Hervé Pouliquen, « Les États-Unis dans le processus de Copenhague : la tentation du leadership », Centre d'analyse stratégique, Note de veille n°139, juin 2009, <http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NoteVeille139-1.pdf>

Copenhague. L'annonce d'un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre entre 11 et 15% d'ici 2020 par rapport à son niveau de 1990 paraît aller dans la bonne direction. Or, cela correspond dans la réalité à une hausse de 30% par rapport à la situation actuelle. En effet, suite à la chute du bloc soviétique, après 1990, la Russie a connu une période de récession associée à une baisse de ses émissions de gaz à effet de serre. En 2007, le niveau des émissions atteignait à peine 66% des émissions de 1990³⁰. Cette annonce va à l'encontre de la logique même de la conférence de Copenhague et ne présage pas de bons résultats pour les négociations à venir.

Ainsi que le souligne Felipe Calderon, président de la République du Mexique, la crise aurait donc un impact sur les négociations parce que, logiquement, *« s'il est difficile dans les périodes de boom économique de se mettre d'accord sur des mesures qui ont un coût économique, il sera encore plus difficile de se mettre d'accord pendant une récession »*³¹.

2. ... mais un engagement fort de tous les acteurs

Concernant les Nations Unies, Ban Ki Moon estime que l'urgence de la crise économique n'est pas une excuse pour négliger la crise climatique. Yvo de Boer a la même vision des choses. De plus, il souligne que la crise économique a un impact limité sur les discussions concernant le climat car de nombreux pays perçoivent désormais la lutte contre le changement climatique comme une solution pour donner une orientation nouvelle à leur économie³². Au niveau communautaire, le Parlement appelle à une prise en considération conjointe de la crise et des négociations sur la lutte contre le changement climatique car il serait dangereux de dissocier les deux problèmes³³.

Ce point de vue est également celui de l'Internationale Socialiste qui insiste sur le fait que l'accord de Copenhague se doit d'être *« plus social »*³⁴ que le protocole de Kyoto, dans une

³⁰ Green Univers, « Repère : objectifs de réduction des émissions par pays (CO₂ et gaz à effet de serre) », 12 juin 2009,

<http://www.greenunivers.com/2009/06/objectifs-reductions-emissions-co2-gaz-effet-serre-par-pays-5081/>

³¹ Besson S., « La récession ne doit pas affecter la lutte contre le changement climatique d'après Calderon », Actualité News Environnement, 23 juin 2009,

<http://www.actualites-news-environnement.com/20886-changement-climatique-Calderon.html>

³² Xiong Tong, « Economic crisis has limited impact on climate change talks », 25 mars 2009,

http://news.xinhuanet.com/english/2009-03/25/content_11071880.htm

³³ European Parliament, « Financial crisis, energy and climate change, the big issues at European Council », 11 mars 2009,

http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/004-51421-068-03-11-901-20090310IPR51420-09-03-2009-2009-false/default_en.htm

³⁴ « Elio Di Rupo à l'Internationale socialiste : le monde a besoin d'un plan plus social et plus ambitieux que celui de Kyoto pour lutter contre le réchauffement climatique », 30 juin 2009,

période où la crise sociale bat son plein aussi bien dans les pays en développement que les pays industrialisés. La crise ne doit donc pas être oubliée.

Enfin, un signal extrêmement positif est parvenu de Copenhague où, en mai dernier, les dirigeants de plus de 800 entreprises de renommée mondiale se sont réunis à l'occasion du sommet mondial des entreprises sur le changement climatique. Les dirigeants ont appelé les gouvernements à un accord ambitieux sur le climat et notamment à un consensus sur les cibles en termes de réduction de gaz à effet de serre pour les horizons 2020 et 2050³⁵. En temps de crise, on aurait pu craindre la réaction inverse ; on y reviendra plus longuement en troisième partie de ce rapport.

Les acteurs, qu'ils se situent à un niveau national, régional ou international, se prononcent majoritairement contre une révision à la baisse des ambitions pour Copenhague qui se justifierait par le contexte de crise. Si ces acteurs arrivent à imposer leur vision à Copenhague, la crise économique ne devrait pas influencer outre mesure les négociations et l'accord final qui sera obtenu. Comme le soulignait José Manuel Barroso dans son allocution lors de la « Green Week » qui se tenait à Bruxelles en juin dernier, la crise constitue une opportunité pour se tourner vers les secteurs verts et repenser l'économie pour le futur. Tout repose maintenant sur les pays en développement car après un premier pas majeur des principaux pays industrialisés notamment à travers leur annonce commune au G8, ceux-ci doivent s'engager dans la même direction pour que les résultats soient à la hauteur des attentes et ne pas accentuer encore les déséquilibres.

III. L'impact des politiques de lutte contre le changement climatique sur la crise économique

A. Les coûts économiques des politiques climatiques

1. Les coûts dus aux politiques d'atténuation

Les politiques d'atténuation passent par une réorientation du modèle économique basé sur les industries à forte consommation en carbone vers des secteurs moins demandeurs comme celui des énergies renouvelables. Or, cette conversion ne se fait pas sans coût. Les investissements exigés rognent sur les finances publiques. De plus, l'impact sur l'emploi est également à prendre

<http://www.ps.be/Source/PrintContent.aspx?MenID=18799>

³⁵ Pickering S., « Business "Call" Outlines Six Steps for Ambitious Global Climate Treaty », 26 mai 2009, <http://www.copenhagenclimatecouncil.com/get-informed/news/business-call-outlines-six-steps-for-ambitious-global-climate-treaty.html>

en compte, ce qui suscite l'inquiétude des syndicats et, souvent, des populations. Ainsi, le syndicat Solidarność met en garde contre les conséquences sur l'emploi du paquet Énergie-Climat adopté par l'Union européenne en décembre 2008. Ce plan, visant un objectif de réduction des gaz à effet de serre de 20% ainsi qu'une cible de 20% d'énergies renouvelables dans l'Union européenne d'ici 2020, ferait disparaître 800,000 emplois dans l'Union, notamment dans les pays à forte dépendance énergétique au charbon comme la Pologne ou l'Estonie³⁶. En période de crise, ces estimations inquiètent mais il faut noter qu'elles ne prennent pas en compte les créations d'emplois dans les secteurs verts qui sont susceptibles de compenser les pertes³⁷.

Un autre coût majeur des politiques d'atténuation concerne **le marché des quotas d'émissions carbone**, mis en place par l'Union européenne et par certains États des États-Unis pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. La création d'un tel marché a en effet des répercussions négatives sur l'économie. Selon le directeur du Bureau du budget du Congrès américain, la mise en place d'un marché carbone sur la globalité du territoire des États-Unis aurait pour conséquence **d'augmenter les prix des biens et des services liés à l'énergie**. Ceci se traduirait par une baisse du PIB par habitant de 0,5 à 3,8% en 2030³⁸. En Europe, la révision apportée par le paquet Énergie-Climat au système mis en place en 2005 devrait contraindre les producteurs d'électricité à acheter 100% de leurs droits à polluer à long terme, ce qui se traduirait par une hausse de 10 à 15% des prix de l'électricité. Une telle modification des prix aura des répercussions négatives sur la demande et donc sur la consommation globale, tout en favorisant la conversion vers d'autres sources d'énergie comme l'éolien, apport qu'il ne faut pas négliger.

Le système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre a été mis en place en 2005 à l'échelle de l'Union européenne et vise les entreprises, non les États. Ce système couvre environ 40% des émissions de l'Union. Au départ, il concernait seulement les industries grandes consommatrices d'énergies mais à l'horizon 2013, il devrait toucher d'autres secteurs. De plus, alors que jusque-là les permis d'émission de GES étaient gratuits, les États devront en acheter 20% aux enchères à partir de 2013 et 100% en 2027.

Mais la plus grande crainte concernant le marché du carbone en Europe concerne **la fuite des industries**. L'industrie lourde soutient en effet que l'augmentation des prix sera telle *« qu'ils seront contraints de délocaliser hors de l'Union européenne »*³⁹ dans des pays dépourvus de système d'échange de quotas. Même si la Commission européenne a prévu des dérogations aux règles

³⁶ « Solidarność s'inquiète des pertes d'emploi liées à la protection de l'environnement », 30 juin 2009, <http://www.euractiv.fr/energie/article/solidarnosc-inquiete-pertes-emploi-li%C3%A9es-protection-environnement-001842>

³⁷ WWF, *Low carbon jobs for Europe, Current Opportunities and Future prospects*, juin 2009, p.7 http://assets.panda.org/downloads/low_carbon_jobs_final.pdf

³⁸ « Le marché carbone : mauvais pour l'économie ? », 11 mai 2009, <http://www.ushuaia.com/ushuaia-terre/info-planete/actu-en-continu/environnement/0,,4407337,00-le-marche-carbone-mauvais-pour-l-economie-.html>

³⁹ Idem.

posées par le paquet Énergie-Climat pour éviter au maximum ces fuites d'entreprises, un tel scénario aurait des conséquences dramatiques sur l'économie, surtout en temps de crise.

2. Les coûts des politiques d'adaptation

Un ouvrage de l'OCDE intitulé *Aspects économiques de l'adaptation aux changements climatiques*⁴⁰ se penche sur la question des coûts et des bénéfices des politiques d'adaptation et nous informe globalement sur le poids économique de ces mesures. Les politiques d'adaptation étudiées vont de la mise en place de nouvelles pratiques agricoles à l'installation de mécanismes de dessalement de l'eau. Chaque politique s'attache à un aspect particulier du changement climatique et a un coût considérable pour le pays qui la met en place.

Les coûts sont cependant plus ou moins bien supportés suivant le pays qui doit y faire face et le contexte économique global. Ainsi, les Pays-Bas n'hésitent pas à lancer un vaste programme de 100 milliards d'euros pour faire face à la montée des eaux. Il en est autrement pour les pays en développement qui peuvent agir surtout grâce à l'aide internationale. Selon les estimations de la Banque Mondiale concernant l'Afrique, la mise en place de « *programmes d'adaptation pleinement intégrés regroupant l'agriculture, la prévention des inondations et d'autres mesures défensives, pourraient faire augmenter les coûts des projets de l'Association Internationale de Développement de 6% à 21% (714 millions à 2,5 milliards de dollars)* »⁴¹

En 2007, Oxfam estimait les besoins financiers à 50 milliards de dollars par an pour l'adaptation des pays en développement⁴². Le besoin de financement est donc énorme et, dans une période de crise économique, les projets d'adaptation creuseront encore un peu plus les finances mondiales. Mais là encore, il faut s'efforcer de raisonner sur le long terme, humainement et économiquement parlant. Début octobre, l'Union européenne a annoncé être prête à consacrer 2 à 15 milliards d'euros par an d'ici à 2020 aux pays en développement si ceux-ci acceptent de s'engager davantage en matière de lutte contre le changement climatique. Un premier pas certes notable et attendu, mais trop étroit au regard des besoins déjà réels des pays en développement pour faire face aux impacts du changement climatique⁴³.

⁴⁰ OCDE, *Aspects économiques de l'adaptation au changement climatique. Coûts, bénéfices et instruments économiques*, Editions OCDE, juin 2008.

⁴¹ Banque Mondiale, « L'adaptation au changement climatique est peut être la meilleure solution pour les agriculteurs », 21 avril 2008, <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/AFRICAINFRENCHEXT/0,,contentMDK:21738256~menuPK:594527~pagePK:2865106~piPK:2865128~theSitePK:488775,00.html>

⁴² Oxfam, *L'adaptation au changement climatique. Ce dont les pays pauvres ont besoin et qui devrait payer*, mai 2007, http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/changement_climatique_0.pdf

⁴³ Pour plus d'informations : « Changement climatique : premier pas timide de l'UE vers les pays en développement » :

http://www.pourlasolidarite.eu/Aide-europeenne-a-l-adaptation-des?var_recherche=d%E9veloppement?lang=fr

B. Les bénéfiques en termes de relance et d'emploi

1. Les mécanismes agissant positivement sur l'économie

Les politiques de lutte contre le changement climatique, qu'elles soient du ressort de l'adaptation ou de l'atténuation, ont des effets positifs sur l'économie qui ne sont pas négligeables en cette période de crise. Des études menées sur l'agriculture démontrent que « *les ajustements effectués pour l'adaptation au niveau des exploitations agricoles apportent effectivement des bénéfices considérables* »⁴⁴, en terme de rendement notamment. Il en va de même pour d'autres mesures d'adaptation comme la gestion de l'eau mais tout dépend de la situation actuelle, de la localisation des projets d'adaptation et du secteur qu'ils touchent.

En matière d'atténuation, **l'appui à la recherche et développement, et à l'innovation** constitue un des moyens essentiels de lutte contre le changement climatique à l'impact extrêmement bénéfique pour l'économie. Il faut développer l'innovation à la fois pour réduire le prix des technologies alternatives existantes et pour en développer de nouvelles⁴⁵. Ceci favorise de nouveaux secteurs et donne ainsi des perspectives nouvelles à l'économie en relançant la consommation et la production. Le secteur des énergies renouvelables est bien sûr au centre de cette logique innovatrice. D'autres outils, notamment les mécanismes de capture et de stockage de carbone, s'ils contribuent à la diminution des GES, n'ont pas pour autant une empreinte forcément positive à long terme sur l'environnement. Certains y voient un moyen détourné pour augmenter notre consommation d'énergie⁴⁶. Il faut donc réussir à dissocier ce qui est bon pour le climat de ce qui, à long terme, reste potentiellement dangereux pour l'environnement.

Un autre point positif de la lutte contre le changement climatique réside dans le fait que l'orientation vers des mesures énergétiques vertes entraîne des **économies** à l'échelle nationale et mondiale. Ainsi, selon un rapport des Nations Unies, les initiatives américaines en matière d'énergies vertes ont le potentiel d'économiser 450 millions de dollars par an pour chaque million de dollars investi⁴⁷. Malgré le coût de départ des investissements, les retours devraient donc être positifs.

⁴⁴ OCDE, *Aspects économiques de l'adaptation au changement climatique. Coûts, bénéfices et instruments économique*, précité, p.51.

⁴⁵ Gurría A., Secrétaire général de l'OCDE, « Énergie, environnement et changement climatique : libérer le potentiel d'innovation », discours du 16 septembre 2008, Londres.

http://www.oecd.org/document/36/0,3343,fr_2649_33717_41347044_1_1_1_1,00.html

⁴⁶ Greenpeace, « Carbon Dioxide Capture and Storage (CCS) and Coal-Fired Power », octobre 2007, <http://www.greenpeace.org/raw/content/international/press/reports/CCS-briefing.pdf>. « Furthermore, it serves as a justification for increasing dependence on fossil fuels at a time when all efforts should be focused on moving towards the proven solutions of energy efficiency and renewable energy. ».

⁴⁷ United Nations Environment Programme-Economics and Trade Branch, « A Global Green New Deal - Executive Summary », précité, p.7.

2. Les exemples précurseurs : vers une prise de conscience progressive des dirigeants

La Suède, actuellement aux rênes de l'Union européenne constitue le parfait exemple d'un pays qui a su allier efficacité économique et énergétique. Avec une croissance économique de 50% depuis 1990 associée à une réduction de 10% des émissions de CO₂, Fredrik Reinfeldt, l'actuel premier ministre, espère que le « miracle suédois » pèsera dans la balance à Copenhague, pour convaincre les dirigeants de pays moins avancés dans la lutte contre le changement climatique⁴⁸. Un autre exemple de bonne pratique vient du Danemark où, grâce à des politiques ciblées en matière d'énergies renouvelables, le pays a vu son PIB augmenter de 56% depuis 1980 tandis que sa consommation énergétique demeurait la même⁴⁹.

Concernant le marché européen dans sa globalité, l'Association Européenne d'Energie Eolienne estime qu'environ 60 000 emplois ont été créés dans le secteur des énergies éoliennes au cours des cinq dernières années⁵⁰. On estime à **3,4 millions le nombre de personnes titulaires d'emplois « verts »** (secteur des énergies renouvelables, des transports efficients, etc.) **en Europe**⁵¹.

Ces exemples de réussites semblent influencer positivement les dirigeants d'autres pays qui perçoivent de plus en plus le potentiel énorme des politiques « vertes » et l'urgence d'amorcer un tournant dans cette direction pour ne pas être en position défavorable sur de nouveaux marchés porteurs. Ainsi, le leader du Nouveau Parti Démocratique canadien Jack Layton déclarait, en marge du G8, espérer que Steven Harper (l'actuel premier ministre canadien) prenne des actions concrètes concernant le climat, soulignant que des pays comme l'Allemagne et les pays du Nord avaient perçu très tôt les opportunités économiques de la protection de l'environnement et se trouvaient désormais très loin en tête⁵². Barack Obama incarne le plus clairement cette prise de conscience. Il voit en effet dans les secteurs verts une fondation nouvelle pour la croissance qui rendra l'économie plus saine et stable⁵³.

3. Les estimations en termes de création d'emplois

En matière de ratio emplois/énergie délivrée, les secteurs « verts » semblent les plus efficaces. Selon le rapport du Copenhague Climate Council, le secteur des énergies

⁴⁸ Charter D., « Swedish leader plans to use climate change miracle to cut greenhouse gases », 1^{er} juillet 2009, <http://www.timesonline.co.uk/tol/news/world/europe/article6613015.ece>

⁴⁹ Copenhagen Climate Council, *Green Jobs and the Clean Energy Economy*, 2009, p.7, http://rael.berkeley.edu/files/TLS%20Four_May2209.pdf

⁵⁰ Idem, p.6.

⁵¹ WWF, *Low carbon jobs for Europe, Current Opportunities and Future prospects*, précité, p.28,

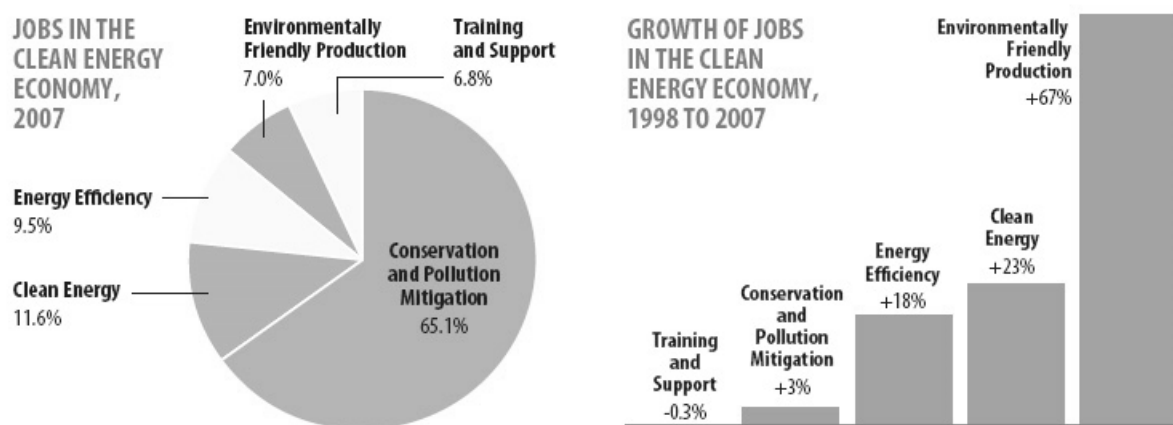
⁵² « Recession slows climate change progress », 9 juillet 2009, <http://www.cbc.ca/world/story/2009/07/09/g8-summit-italy-climate-change374.html?ref=rss>

⁵³ Brush S., « Obama prods Senate on climate bill », 27 juin 2009, <http://thehill.com/leading-the-news/obama-prods-senate-on-climate-bill-in-address-2009-06-27.html>

renouvelables génère plus d'emploi par unité d'énergie produite que le secteur des énergies fossiles⁵⁴. Les emplois « verts » bénéficient donc à la fois à l'environnement et à l'économie.

En France, les mesures mises en place par le Grenelle de l'environnement devraient mener à la **création de 600 000 emplois sur la période 2009–2020** selon une estimation du Boston Consulting Group (BCG)⁵⁵. En Corée du Sud, la stratégie mise en place pour diminuer la dépendance au carbone devrait à terme créer 334 000 emplois. Aux États-Unis, chaque million de dollars investi est supposé créer environ 30 000 emplois par an⁵⁶. Selon le département de l'énergie, si les États-Unis atteignent leur objectif de 20% d'énergie éolienne à l'horizon 2030, ceci générerait 260 000 emplois dans ce secteur⁵⁷.

Les emplois dans le secteur des énergies vertes aux États-Unis



SOURCE: Pew Charitable Trusts, 2009, based on the National Establishment Time Series Database; analysis by Pew Center on the States and Collaborative Economics.

<http://www.resumebear.com/blog/index.php/2009/06/10/clean-energy-economy-generates-significant-job-growth/>

Pendant, il subsiste des **doutes quant à l'exactitude des évaluations relatives aux emplois créés dans les secteurs verts** car les prévisions économiques ont toujours des faiblesses. L'exemple de la Netéconomie illustre particulièrement bien la prudence qui doit être de mise lorsque l'on se place dans une logique de prévisions à moyen ou long terme. Alors que les observateurs financiers prévoyaient des millions d'emplois dans le secteur, celui-ci s'est écroulé entre 2000 et 2001. Certains mettent en garde contre la probabilité qu'un même scénario se reproduise concernant l'économie verte et soulignent qu'une bulle financière sur

⁵⁴ Copenhagen Climate Council, *Green Jobs and the Clean Energy Economy*, précité, p.4.

⁵⁵ BCG, *Réflexions sur le portefeuille de mesures Grenelle Environnement*, 2009, <http://www.lesechos.fr/medias/2009/0616//300355922.pdf>

⁵⁶ United Nations Environment Programme–Economics and Trade Branch, « A Global Green New Deal – Executive Summary », précité, p.9.

⁵⁷ Copenhagen Climate Council, *Green Jobs and the Clean Energy Economy*, précité, p.8.

les technologies vertes n'est pas à écarter⁵⁸. De plus, les rapports d'évaluation commandés par les gouvernements sur la création d'emplois sont sujets à critiques. Ainsi, le rapport fourni par le BCG concernant le Grenelle de l'environnement dévoile de nombreuses faiblesses, qu'il s'agisse des modèles économiques utilisés ou de la mauvaise prise en compte de certains facteurs comme le prix des énergies⁵⁹.

Malgré les limites apparentes des pronostics économiques et comme le souligne la majorité des études, il est quasiment certain que les gains dans les secteurs des emplois « verts » compensent les pertes de l'industrie automobile et des énergies conventionnelles⁶⁰. Ainsi, les politiques de lutte contre le réchauffement climatique, en favorisant de nouveaux secteurs de l'économie sont créatrices de nouveaux emplois. Ces pronostics ne laissent aucun doute quant à l'efficacité d'une stratégie « verte » pour contrer la crise.

⁵⁸ Baudet M.-B., « 600 000 emplois "verts" d'ici à 2020 : faut-il y croire ? », Le Monde, 29 juillet 2009, http://www.lemonde.fr/planete/article/2009/07/29/doutes-sur-la-creation-des-600-000-emplois-verts_1223748_3244.html.

⁵⁹ Pour des informations plus précises, lire l'article précité de Baudet M.-B.

⁶⁰ WWF, *Low carbon jobs for Europe, Current Opportunities and Future prospects*, précité, p.7. « What counts is that the economy-wide losses from the traditional energy-intensive/high-carbon sectors are substantially lower than the gains of new jobs through clean technologies. »

Conclusion

Copenhague, un tremplin pour une relance verte de l'économie au cœur de la crise ?

Si l'on replace les négociations climatiques dans le contexte de la crise économique, l'on observe un mécanisme de rétroaction positive. D'un côté, la crise influence relativement positivement les politiques de lutte contre le changement climatique, même si certains États revoient leurs politiques à la baisse à cause de la crise. De l'autre, les négociations internationales pour lutter contre le changement climatique apparaissent comme un tremplin pour la sortie de crise à travers le développement de l'économie verte et des emplois qui en découlent. Comme le soulignait déjà Ban Ki Moon à Poznan en décembre 2008, « *Notre réponse à la crise économique doit avancer des objectifs climatiques et notre réponse à la crise climatique avancera des objectifs économiques et sociaux.* »⁶¹

Un accord ambitieux à Copenhague, impliquant un consensus entre pays industrialisés et en développement sur les réductions d'émissions de gaz à effet de serre, constituerait un tournant sans précédent, un signal fort pour mener l'économie vers une relance plus durable. Les dernières négociations qui se sont achevées à Bonn le 14 août 2009 n'ont pas donné de résultats probants. Il ne faudrait cependant pas que la communauté internationale passe à côté de l'opportunité qui nous est donnée de modifier en profondeur à la fois notre impact environnemental et les bases de notre économie.

Mais plus que le rapport à l'économie, le changement climatique met en jeu nos conditions de vie mêmes. L'inaction des décideurs internationaux mènerait l'Humanité vers un monde hostile, économiquement mais surtout humanitairement parlant. Comme le formule très bien Albert Jacquard, généticien et humaniste français, « *Nous savons maintenant que le temps nous est compté et qu'à force de travailler contre nous-mêmes, nous risquons de fabriquer une Terre où aucun de nous ne voudra vivre.* »⁶² Espérons que Copenhague constituera le levier pour inverser la tendance et préserver un monde harmonieux.

⁶¹ Ki Moon B., Opening statement to the high level segment of the United Nations climate change conference, Poznan, Poland, 11 December 2008.

http://unfccc.int/files/meetings/cop_14/statements/application/pdf/cop_14_statement_ban_ki-moon.pdf. « In short, our response to the economic crisis must advance climate goals, and our response to the climate crisis will advance economic and social goals. ».

⁶² Jacquard A., *Le compte à rebours a-t-il commencé ?*, Stock, 2009, 180p.

Pour aller plus loin

Le changement climatique dans les négociations internationales

www.unfccc.int

<http://www.ipcc.ch/>

<http://www.strategie.gouv.fr/>

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/changement-climatique/chronologie.shtml>

<http://www.euractiv.com/>

Environnement et économie

www.ocde.org

A European Eco Efficient Economy

<http://www.sei.se/mediamanager/documents/Publications/Policy-institutions/europeanecoeficienteconomyfinal.pdf>

Green jobs and the Clean Energy Economy

http://rael.berkeley.edu/files/TLS%20Four_May2209.pdf

A Global Green New Deal

<http://www.lesechos.fr/medias/2009/0216//300330395.pdf>

Low carbon jobs for Europe, Current Opportunities and Future prospects

http://assets.panda.org/downloads/low_carbon_jobs_final.pdf

2^{ème} partie

Copenhague : pour une fiscalité « verte » mondiale ?

Perspectives à la lueur des expériences européennes

Introduction

Au niveau national comme à l'international, de plus en plus d'acteurs macroéconomiques proposent de remplacer la pression fiscale des bases imposables (revenu, bénéfice, travail, consommation, etc.) jusqu'ici privilégiée, par une pression sur l'impact environnemental des produits et des activités. Si l'idée des taxes « vertes » existe depuis longtemps, leurs moyens et leur mise en œuvre restent encore limités, essentiellement parce que l'utilisation systématique de cet instrument attise les craintes quant à la baisse potentielle de la compétitivité des entreprises et autres fleurons de l'industrie nationale.

En attendant Copenhague...

Pourtant, depuis la signature du protocole de Kyoto, ouvert à la ratification depuis le 16 mars 1998, et dans le sillage des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC/IPCC), la prise de conscience collective de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, principaux responsables du changement climatique, a passablement changé la donne. Afin de mieux répondre aux objectifs alors assignés, et au fil des Conférences des Parties (COP) intermédiaires sur le changement climatique, des stratégies ont été développées. La « feuille de route » adoptée à Bali en 2007 doit ainsi servir de cadre à la négociation d'un nouvel accord majeur lors de la 15^{ème} conférence annuelle sur le changement climatique (COP15) qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009. Si les États individuellement semblent de plus en plus enclins à recourir aux instruments économiques et fiscaux dans le cadre de leur politique environnementale, quels résultats internationaux tangibles escompter à Copenhague ? Le projet devra être rassembleur afin de dépasser les égoïsmes nationaux et les accusations de « bannières vertes protectionnistes ». Mais les disparités de développement territorial, économique et social cristallisent les oppositions et laissent entrevoir un climat peu propice à des avancées d'envergure.

De la fiscalité « verte » à la taxe carbone universelle...

La fiscalité environnementale englobe les impôts, taxes et redevances s'appliquant à un « polluant », i.e. à un produit ou un service qui détériore l'environnement ou qui se traduit par un prélèvement sur les ressources naturelles. Une taxe est donc jugée « environnementale » ou « verte » lorsque son assiette est une unité physique qui a un effet avéré négatif sur l'environnement. Outre la limitation de la production et de la consommation de produits polluants, les objectifs sous-jacents à une telle mesure peuvent également être une incitation à la modification des comportements individuels, une responsabilisation environnementale, et de manière plus controversée, la génération de recettes fiscales. Plusieurs catégories de taxes « vertes » peuvent interagir simultanément sur différents secteurs : énergie, transports, pollution, ressources naturelles. Un verdissement de la fiscalité peut s'opérer selon trois axes : supprimer les aides, financières ou non, les subventions et les avantages divers nocifs à l'environnement, restructurer le

système fiscal pour prendre en compte les préoccupations environnementales dans les taxes existantes, ou enfin introduire de nouvelles taxes incitant à la préservation de l'environnement.

Pourquoi taxer précisément le carbone ? Il s'agit essentiellement de donner un signal-prix suffisamment incitatif pour que les émissions mondiales de gaz à effet de serre soient divisées par deux d'ici à 2050, afin de limiter le réchauffement de la planète à un maximum de 2 degrés et d'être capables d' « agir et s'adapter » face au changement climatique, selon l'intitulé de la *Green Week* 2009. L'idée la plus souvent retenue est donc de faire payer la tonne de carbone émise par anticipation puisque la taxe carbone est payée sur base de la consommation de produits énergétiques.

La fiscalité permet de rapprocher les objectifs du développement durable (concilier progrès économique, aspirations sociales et préservation de l'environnement) du problème plus prosaïque posé par les finances publiques. Une fiscalité « verte » universelle est-elle envisageable à Copenhague ? Et selon quelles modalités ? Si la fiscalité a su s'imposer à des degrés divers dans les politiques environnementales nationales, l'Union européenne a opté pour un système *ad hoc* de quotas d'émissions largement critiqué (1.), mais qui pourrait servir de socle pour une solution *ad minima* à l'échelle mondiale, à moins que le principe de la taxation ne lui vole la vedette (2.).

I. Le rendez-vous de Copenhague : une leçon de réalisme pour la fiscalité verte ?

Les politiques fiscales environnementales nationales reposent sur un principe simple, celui du pollueur-payeur, largement relayé au niveau de l'Union européenne. L'idée centrale repose sur une incitation d'ordre économique à la baisse de production et de la consommation de biens et d'activités énergivores, dans la mesure où la production d'énergie est fortement émettrice de dioxyde de carbone et autres polluants. **Plus précisément, plus les énergies polluantes seront onéreuses, moins la population en consommera et plus l'on se tournera vers la recherche d'alternatives écologiques.** Particuliers, entreprises et administrations sont ainsi incités à réduire leur utilisation de pétrole, gaz et charbon (voire même d'électricité), afin que les émissions de GES à l'origine du changement climatique soient amoindries. Soulignons ici que les émissions sont dans les faits rarement taxées en tant que telles, mais de manière indirecte : le carbone est taxé *via* des taxes pesant sur les combustibles fossiles qui émettent, eux, du CO₂. Différentes modalités sont alors envisageables afin de peser implicitement sur les émissions de carbone : il s'agit de la fiscalité carbone, mais également d'autres instruments basés sur le marché.

« Les politiques fiscales vertes influent sur les comportements et stigmatisent les secteurs les plus polluants »

Jacques Richard, directeur du Master développement durable et responsabilité des organisations à l'Université Paris-Dauphine.

A. De Kyoto à Copenhague : conserver le leadership européen par des politiques fiscales vertes ambitieuses

Si les taxes sur l'énergie constituent la principale composante de la fiscalité environnementale, on peut s'interroger sur le mélange des genres entre politique environnementale, énergétique et industrielle : taxer trop l'énergie nécessaire au fonctionnement des grandes entreprises et industries risquerait de compromettre leur compétitivité dans un contexte de mondialisation. La taxation opère alors un déplacement vers les produits utilisés par l'ensemble de la population à l'instar de l'essence. Mais cela remet en question l'objectif de la taxe, entre finalités environnementale et budgétaire.

Les États membres de l'Union européenne ont développé individuellement divers outils fiscaux, parfois innovants, liés aux énergies émettrices de CO₂. C'est en particulier le cas pour les pays du Nord du continent : Suède, Danemark et Finlande, où l'instauration d'une

taxe sur le CO₂ date du début des années 1990. Pourtant, la majorité des États ne disposent toujours pas de tels dispositifs et, là où ils existent leur impact est variable, faute de trop nombreuses exonérations. En Europe, les cinq pays taxant le moins le CO₂ sont la Grèce, la Belgique, l'Espagne, les Pays-Bas et l'Allemagne. La fiscalité environnementale directe ou indirecte, comparativement aux recettes fiscales totales et au PIB, est au contraire élevée pour la Suède, le Danemark, l'Italie, la France et l'Autriche⁶³.

1. Les États européens à la loupe

L'accroissement de la part de la fiscalité environnementale dans les recettes des États européens au cours de ces vingt dernières années est considérable. Mais à y regarder de plus près, c'est surtout la part de la fiscalité énergétique qui, au sein de la fiscalité environnementale représente un poids de plus en plus important (environ les trois-quarts). Autre secteur « privilégié », les transports, qui sont aussi lourdement taxés. Dès lors, quelle est la marge de manœuvre des nouvelles taxes environnementales sur la pollution et les ressources naturelles ? Si la taxe carbone veut s'imposer comme la meilleure des solutions à l'échelle européenne, encore faut-il définir ses modalités, à l'aune des leçons tirées de la mise en place de systèmes similaires dans d'autres États.

a. Les écotaxes comme moyens privilégiés d'action : l'exemple des pays Scandinaves

« Grâce aux écotaxes, il est possible d'atténuer les effets négatifs potentiels, comme le démontre l'expérience récente en Scandinavie. On peut améliorer la compétitivité globale des pays par des taxes bien conçues, de nature à encourager l'innovation et à favoriser les changements structurels. »

Domingo Jiménez-Beltran, ancien directeur exécutif de l'Agence européenne pour l'environnement.

La Conférence sur le changement climatique, la plus importante depuis Kyoto, se tiendra à Copenhague au Danemark au mois de décembre prochain, alors que la Suède exercera la Présidence tournante du Conseil de l'Union européenne... Tout un symbole, qui nous amène à examiner les politiques environnementales des pays nordiques, réputées comme particulièrement avant-gardistes. L'on s'aperçoit que les aspects fiscaux qui prédominent en Finlande, Suède, Norvège (qui n'est pas membre de l'UE mais de l'EEE) et au Danemark, n'ont pas pour autant compromis leurs performances économiques. Au contraire, cela a permis un

⁶³ Voir l'étude de l'ADEME : *La comparaison du niveau implicite des taxes sur les émissions de CO₂ dans les pays de l'UE*, Alma Consulting Group, 2008. http://www.cfo-news.com/La-comparaison-du-niveau-implicite-des-taxes-sur-les-emissions-de-CO2_a5317.html

essor des industries vertes pour lesquelles ils s'illustrent, **le Danemark** étant devenu l'un des premiers acteurs éoliens du monde. Ce pays est par ailleurs le seul exemple d'application du concept de taxe carbone avec un taux réellement modulé en fonction du niveau d'émission en CO₂ des produits taxés (l'électricité, les fuels lourds et légers, le méthane, le butane, le charbon). En 2007, son montant s'élevait à environ 12 € euros par tonne. Cette taxe est aussi marquée par son universalité : elle s'applique aussi bien aux administrations, qu'aux entreprises et aux ménages.

La Suède est également devenue pionnière en matière de fiscalité verte, qui semble constituer l'instrument le plus neutre afin de favoriser les changements de comportements sans pénaliser autoritairement les entreprises ou les particuliers. Cette politique fiscale s'inscrit dans un contexte particulier : l'attachement des Suédois pour la nature et des forts taux de prélèvements obligatoires liés au modèle social, accompagnés très tôt d'une législation environnementale ambitieuse depuis les années septante, qui s'est recentrée sur la taxation des émissions. En 1972, la Suède a initié la première conférence des Nations Unies sur l'environnement. En 1988, une écotaxe, la taxe sur le dioxyde de soufre (SO₂), a permis en Suède une réduction de 50% de la teneur en soufre des combustibles issus du pétrole. Avec une forte influence sur les comportements, puisque à partir de cette date, charbon et fioul ont commencé à être massivement remplacés par les biocombustibles dans les foyers suédois. En 1991, la taxe carbone fut adoptée à hauteur de 27 euros la tonne. Elle répond au principe d'une contribution tarifée selon la quantité de combustibles consommée : hydrocarbures, gaz naturel et charbon. Mais à l'époque de son introduction, d'autres taxes sur la consommation de combustibles furent abaissées afin que le prix pour le consommateur ne varie pas, cette concomitance entraînant un manque de lisibilité du système. L'universalité du système a aussi pêché par des exonérations consenties aux industries. Mais depuis lors, la taxe carbone suédoise a été multipliée par 4, avec en compensation une baisse de la fiscalité sur le travail. Ainsi, malgré une baisse générale du niveau des émissions, résultat tangible de cette politique, le mécanisme national est renforcé chaque année : la taxe carbone sur les combustibles fossiles représente aujourd'hui environ 20% du prix du litre d'essence, soit 0,22 euro.

Cette fiscalité ciblée favorise-t-elle vraiment, à elle seule, une croissance verte ?

Priorité claire du gouvernement suédois, la croissance verte est largement favorisée par une fiscalité environnementale ciblée. En 2006, le chiffre d'affaires des technologies de l'environnement s'élevait à 12 milliards d'euros en Suède. Mais le gouvernement, en marge de sa politique fiscale, encourage l'expertise du pays dans les secteurs des énergies renouvelables et du recyclage des déchets. Quatre millions d'euros ont été alloués en 2006 à cette fin au Centre suédois du commerce extérieur. **La fiscalité verte est donc associée à une politique volontariste de soutien aux éco-industries, vues comme une opportunité en temps de crise et un vivier d'emplois.** C'était d'ailleurs bien là sa fonction originale, puisque lors

de son instauration, la taxe carbone suédoise visait à diminuer le coût du travail par une baisse des charges, baisse financée par l'instauration de taxes sur les polluants (notamment le CO₂). La fiscalité « verte », permet une certaine neutralité fiscale en intégrant les aspects environnementaux, mais aussi économiques et sociaux, s'inscrivant ainsi à la fois dans les objectifs de développement durable et de restructuration de la fiscalité.

Quelques chiffres...

Part des écotaxes suédoises dans l'économie du pays (2006) : 2,7% du PIB = 7,7 milliards d'euros

Impact positif estimé sur la croissance : 0,5% PIB/an

Taxe sur les émissions de la Suède : 85% de la fiscalité verte

Evolution des émissions de CO₂ (1996–2006) : – 16%

b. En France : des débats récurrents sur les opportunités et contraintes d'une fiscalité environnementale d'envergure

Si l'Europe du Nord montre l'exemple, l'Hexagone a, quant à lui, du chemin à parcourir pour démontrer que la fiscalité est le meilleur moyen de faire avancer la cause de l'environnement. En 1999, l'instauration de la « Taxe générale sur les activités polluantes » a constitué le point d'orgue de la restructuration des taxes et redevances environnementales françaises : regroupement et transformation des redevances sur les déchets, les huiles de graissages et le bruit. La France s'inscrit ainsi dans la deuxième vague, celle des grands pays qui, avec l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni notamment, ont repris l'idée d'une fiscalité environnementale à la fin des années 1990. Mais ce projet a manqué de prolongements et l'instauration d'une taxe sur l'énergie à usage industriel a été rejetée par le Conseil constitutionnel en 2000. Dans ce modèle, il n'y a plus de taxes portant sur les pollutions des eaux. Pire, il n'y a eu de rattrapage du prix du gazole par rapport au prix de l'essence pourtant amorcé.

En 2005, l'instauration du « **crédit d'impôt environnement** » est la première mesure fiscale significative de soutien aux ménages et entreprises voulant réduire leur consommation énergétique ou investir dans les énergies renouvelables. En mai 2007, Nicolas Sarkozy avait proposé d'instaurer une TVA à taux réduit sur les produits « propres ». Une initiative précoce dans son mandat qui laissait entrevoir des changements en matière de politiques énergétique et environnementale, mais une initiative déboutée par la Commission européenne au mois de mars dernier (2009). Dans la foulée de sa première proposition, au mois d'octobre 2007, a été proposée **une taxe dite « climat-énergie »**, compensée par un

allègement de la taxation du travail et devant être discutée dans le cadre de la révision générale des prélèvements obligatoires.

En 2009, suite au Grenelle de l'environnement, **l'éco-prêt à taux zéro** est venu compléter le dispositif étendu de crédit d'impôt et permet aux particuliers, dans leur résidence principale, de financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique (notamment de rénovation thermique). A l'heure actuelle, une série de taxes pèse déjà implicitement sur les émissions de CO₂: outre la TGAP, il s'agit de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP), la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN), la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE), la Taxe Locale sur l'Electricité (TLE), ou encore la Taxe Intérieure de Consommation sur le Charbon (depuis juillet 2007 pour cette dernière). Pour plus d'informations sur les recettes fiscales, voir les annexes 1 et 2.

Si l'idée d'une taxe carbone est ancienne, basée sur le désormais fameux principe du pollueur-payeur avec l'objectif clair de réduire les émissions de gaz à effet de serre, il n'en demeure pas moins que, jusqu'à présent, aucun consensus n'a pu être trouvé sur des éléments concrets comme l'assiette (les montants sur lesquels la taxe s'applique, son champ d'application) ou son mode de collecte. Plusieurs modes de fonctionnement peuvent se dégager en théorie :

- ✓ Une taxation directe de la consommation d'énergies fossiles des ménages et des entreprises, c'est-à-dire une facturation du coût de la tonne de CO₂ émise.
- ✓ Une sur-taxation des importations des pays qui ne respectent pas les normes environnementales, cette « taxe aux frontières » ayant déjà provoqué des réactions hostiles des pays en développement sur lesquelles nous reviendrons plus tard.
- ✓ Une taxe spécifique à chaque produit, ce qui poserait des problèmes conséquents de logistique et de méthodes de calcul. Or, faute de comptabilité carbone sophistiquée, il semble difficile de taxer chaque produit consommé, ce qui aurait pourtant reflété le signal-prix le plus clair, en intégrant le volume de carbone émis lors des processus de fabrication et de transport des différents biens.

Si le plus simple, pour cette nouvelle taxe carbone à la française dénommée « contribution climat énergie » (CCE), reste donc de cibler les consommations d'énergie, notons bien que de nombreux prélèvements existent déjà sur les énergies fossiles, notamment la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP). On y ajouterait donc essentiellement cette nouvelle contribution reflétant les coûts externes environnementaux liés à l'effet de serre. En s'en tenant au modèle de la TIPP, la taxe carbone pourrait être calculée en fonction du volume (et non du prix) d'énergie consommée et de ses émissions de CO₂, et devrait donc s'appliquer aux dépenses de carburants, de chauffage et d'électricité. Mais ce dernier point fait lui aussi débat car la question rejoint en partie le débat sur le nucléaire : l'électricité française, d'origine essentiellement nucléaire et hydraulique, n'émet que peu de CO₂, et la taxe carbone encouragerait donc ce type de production. Pourtant en période de pointe, ce sont les centrales thermiques fortement émettrices qui assurent la

différence. D'où l'intérêt d'inciter à une baisse de consommation électrique en termes d'émissions de dioxyde de carbone.

En démarrant à **32 euros la tonne**, la taxe rapporterait pas moins de 8,73 milliards d'euros, dont 3,57 milliards collectés auprès des ménages et 5,16 milliards auprès des entreprises et des administrations. Il est prévu des augmentations très progressives. Au départ, l'impact sur les prix serait relativement faible, de l'ordre de 7 centimes d'euro par litre d'essence et d'1 centime par kWh de gaz. Attention toutefois que l'objectif réel de la taxe soit bien de changer les comportements, car la tentation est grande, en cette période de crise des finances publiques, de trouver des recettes fiscales opportunes. Or, les hausses passées des prix de l'énergie ont eu peu d'impact sur le niveau de consommation, les ménages étant en quelque sorte captifs de leur énergie. **Dès lors, à combien devrait s'élever la taxe pour un réel déclic ?** Certaines études tablent sur des sommes s'élevant à 100 euros la tonne. Cela pose alors la question des compensations afin de ne pas pénaliser la croissance économique. Le produit de la taxe pourrait être reversé aux ménages et aux entreprises, sous la forme d'une baisse de certains impôts, des cotisations sociales, etc. Les exemples nordiques montrent même que la fiscalité verte peut engendrer un effet positif de l'ordre de un demi-point de croissance. Une dernière interrogation d'ordre politique porte sur la date d'adoption de la taxe carbone, qui semble peu vraisemblable pour le budget 2010. Si la mission Rocard a endossé cette valeur de 32 euros la tonne préconisée par un rapport de l'économiste Alain Quintet⁶⁴, ce chiffre est essentiellement basé sur :

- les objectifs ambitieux de réduction d'émissions que se sont fixés la France et l'Europe ;
- les travaux de modélisation économique et le potentiel de technologies « vertes » ;
- les perspectives climatiques ;
- un souci de rendre la CCE à la fois crédible et progressive, pour une mise en œuvre rapide⁶⁵.

Avec le risque qu'à l'approche des échéances électorales et particulièrement de la présidentielle, la proposition s'édulcore...

Taxe Carbone – Mise à jour

Le gouvernement français a entériné la taxe carbone. Elle entrera en vigueur en janvier 2010 et s'appliquera aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, GPL) et sera calculée en fonction de leur contenu en CO₂. Elle a finalement été fixée à 17 euros la tonne (contre les 32 annoncés cet été) mais ce montant connaîtra une augmentation progressive dans les années à venir.

⁶⁴ Quintet A. (dir.) Rapport de la mission sur « la valeur tutélaire du carbone », Centre d'analyse stratégique, juin 2008, 110 p.

[http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/Valeur_tutelaire_du_carbone-rapport_final-6juin2008.pdf]

⁶⁵ Voir à ce propos : Caramel L., *Comment la taxe carbone a-t-elle été calculée pour être « crédible » et « acceptable »*, Le Monde, samedi 1^{er} août 2009, p.4.

Belgique : une fiscalité « verte » contrariée par le contexte politico-institutionnel

« Même si certains États membres, parmi les pays nordiques, se sont lancés dans de vastes réformes fiscales écologiques dans le courant des années 1990, force est de constater que les avancées en termes de fiscalité verte, notamment en Belgique, sont encore timides. Les raisons le plus souvent avancées par les détracteurs de la fiscalité environnementale sont d'ordre économique (compétitivité industrielle) et social (effets redistributifs). Or, les expériences nordiques en matière de réforme fiscale verte témoignent, du fait du double dividende (emploi-environnement), des résultats encourageants, tant en termes environnemental que social. »

Vincent Sepulchre, conseiller auprès de la Cellule fiscale de la Région Wallonne, professeur de fiscalité à HEC- Ecole de gestion de l'Université de Liège et professeur de fiscalité environnementale à l'Ecole supérieure des Sciences Fiscales de l'I.C.H.E.C.

En Belgique, le rapprochement entre écologie, économie et fiscalité est biaisé par un **contexte politico-économique particulier**. Le Plan fédéral pour un développement durable 2000-2004 préconisait une réforme de la fiscalité afin de réorienter les modes de production et de consommation en vue d'assurer un développement durable, et de satisfaire ainsi aux engagements environnementaux pris dans le cadre de Kyoto. Mais en 2009, force est de constater que le pays ne s'est pas réellement engagé dans la voie d'une véritable fiscalité environnementale, à l'exception de certaines initiatives régionales ou en matière de réductions fiscales de l'impôt sur les revenus⁶⁶. Les mesures adoptées sont encore trop timides. Par exemple, la taxe environnementale manque d'un contenu solide, l'assiette des redevances opérées sur les carburants est souvent trop faible pour induire un changement de comportement en faveur de modes de transport alternatifs, de même que le niveau général de taxation environnementale reste insuffisant, comparativement à celui dans d'autres États membres. La Belgique apparaît donc comme l'exemple-type d'une mise en œuvre de taxes environnementales tiraillée entre accroissement des recettes fiscales (dans un pays où la pression fiscale est déjà particulièrement élevée) et protection de l'environnement. Pour preuve, la plupart de ces taxes porte sur des produits dont l'élasticité-prix⁶⁷ est faible, assurant ainsi les recettes budgétaires.

⁶⁶ Sepulchre V., *La fiscalité environnementale en Belgique*, coll. Cahiers de fiscalité pratique, ed. Larcier, 2009, 432p.

L'ouvrage détaille en particulier la place de l'environnement dans les différentes matières fiscales belges pour les différents niveaux de pouvoir, et analyse les domaines de la charge fiscale des investissements « verts », la taxation de l'énergie en Belgique, la fiscalité des emballages et des déchets (écotaxes et autres), en lien avec les autres réglementations environnementales non fiscales, la fiscalité de la consommation de l'eau et du déversement des eaux usées, la fiscalité à charge des sols pollués ou encore les conséquences fiscales pour les permis négociables et les certificats verts.

⁶⁷ Voir définition de l'élasticité-prix dans l'encadré p.13.

Le débat sur les voitures de société

La Belgique compte un nombre élevé de voitures de société. Plus de 300 000 voitures sont actuellement attribuées par des entreprises à une partie de leurs employés. La multiplication des voitures de société est en lien avec la question fiscale. Les coûts salariaux en Belgique sont en effet très élevés et l'attribution d'une voiture de fonction vient souvent se substituer à une augmentation de salaire, qui serait beaucoup plus coûteuse pour l'entreprise. Tous les frais engagés par l'entreprise pour la voiture de société sont déductibles fiscalement (« à 100% pour les intérêts de l'emprunt et le carburant ; entre 60 et 90% pour l'amortissement, l'entretien et les primes d'assurance »⁶⁸), ce qui pousse encore plus à utiliser ce mécanisme. Si ces mesures concernant les voitures de société semblent bénéficier aux entreprises et dans une certaine mesure aux salariés, elles ne bénéficient pas à la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, ces incitations à fournir des voitures de fonction vont de pair avec une augmentation de la consommation énergétique et de la pollution, d'autant plus que de nombreux employés pourraient se rendre à leur travail en transports en commun mais ne le font pas car tout est pris en charge par l'entreprise (véhicule, taxes, assurances, entretien, voire même le carburant également). Une réforme de la fiscalité concernant les voitures de société devrait être mise en œuvre afin de renverser la tendance...

2. L'Union européenne : le « melting pot » de la politique fiscale environnementale

a. Des instruments volontaristes de lutte contre le changement climatique axés sur le marché

« Les écotaxes peuvent avoir des effets multiples sur l'environnement et générer des avantages indirects, susceptibles d'améliorer les politiques publiques dans quatre secteurs clés: l'environnement, l'innovation et la compétitivité, l'emploi et le système fiscal. »

Domingo Jiménez-Beltrán, ancien directeur exécutif de l'Agence européenne pour l'environnement.

Si au sein de l'Union européenne la politique fiscale fait partie des compétences réservées des États membres, une harmonisation, portant essentiellement sur les impôts indirects, est en cours. Plutôt qu'une fiscalité verte européenne à proprement parler, ce sont en fait des instruments communautaires fondés sur le marché qui sont utilisés.

68 Kaesemans J. & Goldman H., « La voiture de société est une nécessité/ C'est un régime scandaleux... à réviser! », février 2008, <http://www.lalibre.be/debats/opinions/article/403539/la-voiture-de-societe-est-une-necessite-c-est-un-regime-scandaleux-a-reviser.html>

✓ Des instruments qui agissent sur les quantités : il s'agit de fixer une quantité maximale pouvant être émise en termes absolus ou, parfois, par unité de production. L'UE s'est particulièrement attachée à développer des permis négociables après Kyoto, via un système d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre : le SEEQE.

Système Européen d'Échange de Quotas d'Emissions (SEEQE) :

Un instrument développé par l'UE pour répartir les quotas décidés à Kyoto entre les États membres. Ce système fixe une quantité maximale de CO₂ pouvant être émise par un État membre, une quantité répartie entre les opérateurs économiques sur son territoire, notamment ses grandes entreprises industrielles et énergétiques, et pouvant être échangée par eux sur un marché créé à cet effet. Cette quantité est appelée « allocation ». Celui émettant moins de polluants que prévu peut, à terme, revendre ses quotas non utilisés, alors que celui qui émet plus de polluants que prévu, achète les droits d'émission qui lui manquent.

✓ Des instruments qui agissent sur les prix en les modifiant : la fiscalité verte retrouve ici tout son sens avec les éco taxes (qui augmentent le prix d'un produit ou d'un service), mais on peut englober au titre de ces instruments les incitations financières ou fiscales (qui diminuent le prix).

La fiscalité verte européenne : un concept englobant

Instruments	Permis négociables	Eco taxes	Incitations financières et fiscales
Principe	Action sur les quantités	Action sur les coûts par le haut	Action sur les coûts par le bas
Avantages	Plus de certitudes et de visibilité quant à la réalisation d'objectifs spécifiques	Possibilité de répercuter directement le coût de la réalisation de l'objectif. Facilité de mise en œuvre et source de recettes	Basé sur le volontariat, pas de contrainte ressentie
Inconvénients	Complexité de la mise en œuvre	Système contraignant	Source de dépenses

Pourquoi favoriser les instruments fondés sur le marché au niveau communautaire ?

1) Tous ont l'avantage d'**intégrer les coûts externes**, *i.e.* les coûts qui n'auraient pas été pris en compte par le marché sans ces instruments « verts ». Autrement dit, si l'UE se veut économiquement un marché unique, celui-ci doit intégrer les coûts externes, et donc les dimensions sociales et environnementales. Malgré la disparité actuelle des formes et fonctions de ces mécanismes fiscaux et parafiscaux, tous sont basés sur l'idée de la taxe pigouvienne, tirée du nom de l'économiste britannique Arthur Pigou (1877–1959), premier à proposer une taxation correctrice des externalités (1920), et de laquelle découle le principe du pollueur-payeur.

2) Autre avantage de ces pratiques, elles donnent une **plus grande flexibilité aux entreprises**, pour leur permettre d'atteindre les objectifs qui leur ont été assignés et réduire de ce fait les coûts de mise en conformité. En effet, les mises en œuvre sont souvent très progressives.

3) En outre, les économistes savent bien que l'incitation par les prix, soit directement, soit indirectement via les quantités émises, est porteuse de résultats économiques. Le prix du carbone, comme tout autre objet, produit ou service, peut être artificiellement soutenu ou diminué par ce type d'actions (fiscalité/écotaxe, réglementation, primes et subventions) menées par les États. En théorie économique pure, **le prix est un signal** inconsciemment et/ou consciemment perçu par le consommateur, avec plus ou moins de force selon ses besoins et ses capacités de dépenses.

« *L'impact quantitatif d'une taxe environnementale dépend de la réponse du pollueur à l'incitation qui lui est transmise par une majoration des prix, plus communément connu sous le terme d'élasticité-prix* ». L'élasticité de la demande d'un bien par rapport à son prix se calcule comme « *le rapport entre la variation en pourcentage de la quantité demandée et la variation en pourcentage du prix et donc de sa raréfaction.* »⁶⁹

4) Des **objectifs chiffrés** en termes de quantités ou de coûts constituent une **base concrète d'action**, incitant les entreprises à investir dans l'innovation comme moyen le plus sûr de réduire leurs émissions, faute de quoi elles devront réduire leur production.

5) La fiscalité « verte » est potentiellement **créatrice d'emplois** dans la mesure où elle profite aux secteurs du bâtiment (avec les crédits d'impôts sur les travaux de rénovation, les nouveaux bâtiments HQE et les projets d'éco-quartiers), du transport ferroviaire et fluvial et des énergies renouvelables, tous très utilisateurs de main d'œuvre.

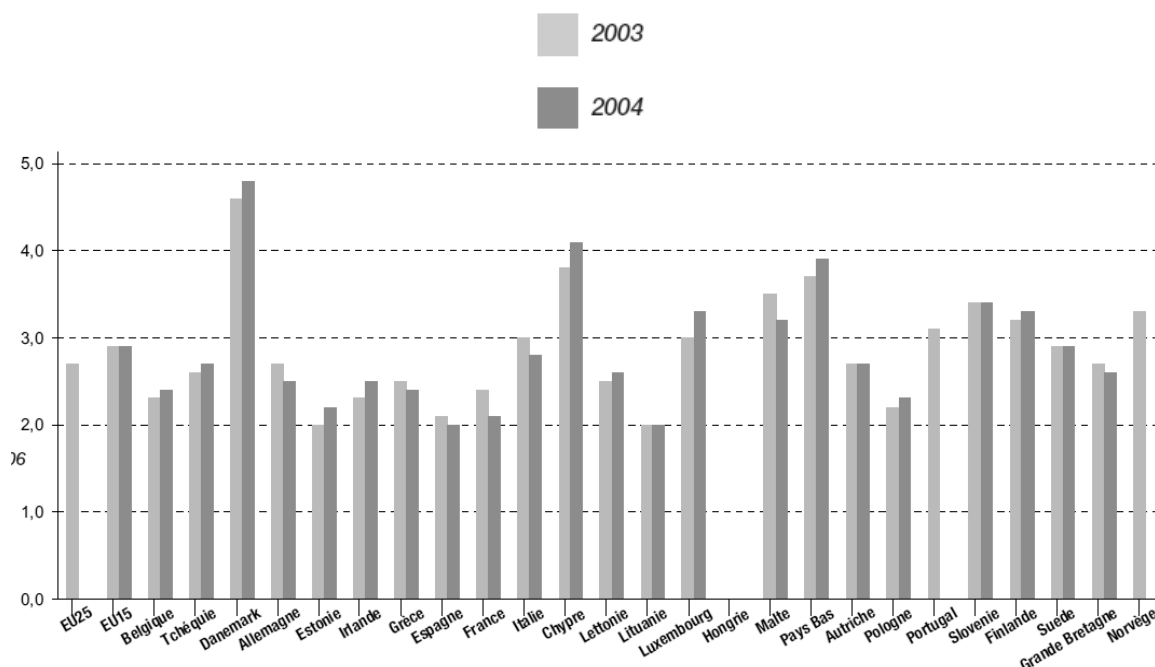
⁶⁹ *Ibid.*

b. La fiscalité verte européenne, un concept galvaudé ?

À l'heure actuelle, il n'existe pas de taxe carbone européenne. Principale raison à cet état de fait : le manque de volonté politique des États, dans la mesure où la fiscalité environnementale, comme toute autre fiscalité, est soumise, au sein du Conseil de l'UE, à la règle de l'unanimité. Les États peuvent donc poser leur veto, ce qui rend impossible l'adoption d'une telle taxe quand on connaît les tensions politiques à ce sujet. Le SEEQE apparaît, au vu de cet élément, comme un système *ad minima* d'encouragement de réduction des émissions des gros pollueurs, la Commission n'ayant pu envisager une véritable fiscalité.

Néanmoins, il existe au niveau européen un élément tangible de fiscalité verte. Il s'agit de la « Directive sur la taxation de l'énergie et de l'électricité »⁷⁰. Mais à l'origine, cette législation visait à redresser une distorsion de concurrence dont se plaignaient les pétroliers, dont les produits étaient plus fortement taxés que les autres ressources énergétiques. Cela ouvre pourtant une voie, celle du droit de la concurrence comme vecteur possible d'une fiscalité environnementale déguisée. C'est bien dans cette voie que s'inscrit avec plus ou moins de force la « taxe aux frontières ».

Part des recettes fiscales environnementales dans le PIB des États européens (en %)



Source : Eurostat 2006.

⁷⁰ Directive 2003/96/CE qui fixe des taux minimaux d'imposition de toutes les sources d'énergie concurrentes.

« De 1999 à 2004, la part de la fiscalité liée à l'environnement dans la totalité des prélèvements obligatoires a diminué de 6,6 % dans l'Europe des 15. En moyenne, elle représente 7,1 % en 2004, mais on constate des écarts importants entre pays membres. À cette date, les leaders européens sont Chypre, avec 12% des prélèvements obligatoires, ainsi que les Pays-Bas et le Danemark, qui sont à 10 % environ. »

La lettre ADEME & vous – Stratégie & études, n°2, 11 mai 2007, p.2.

B. Alternatives et limites à la fiscalité « verte »

1. Quelles sont les autres alternatives à la fiscalité pour lutter contre le changement climatique ?

a. Les politiques intégrées et l'innovation : l'exemple européen

Outre les politiques menées sur les prix et les quantités, l'Union européenne met en place tout un panel de mesures d'encadrement qui contribuent indirectement à la lutte contre le changement climatique. Ces mesures ne se focalisent pas sur les émissions de GES proprement dites mais **intègrent des considérations environnementales dans les politiques propres à chaque secteur**. Cette tendance est visible dans le domaine de l'agriculture où, depuis la création de la Politique Agricole Commune (PAC) en 1962, des réformes sont venues intégrer des données environnementales dans l'allocation de subventions. La réforme de la PAC de 2003 introduit ainsi un régime de paiement unique, indépendant de la production des agriculteurs, mais conditionné notamment au respect de normes en matière d'environnement. Il s'agit de « *l'éco conditionnalité* »⁷¹. Ces politiques contribuent à la lutte contre le changement climatique car l'agriculture totalise environ 9% des émissions de gaz à effet de serre et « *constitue la source principale de méthane (CH₄) et de protoxyde d'azote (N₂O)* »⁷², deux des principaux gaz à effet de serre.

L'investissement dans l'innovation est le moyen privilégié pour lutter contre le changement climatique. Les dépenses en recherche et développement permettent la création **d'éco technologies**, ouvrant ainsi la voie à de nouveaux secteurs pour l'économie, mais permettent également d'améliorer les technologies déjà existantes et de réduire leur prix pour diffuser leur utilisation⁷³. Développer le commerce de produits à l'empreinte carbone plus faible

⁷¹ « Écoconditionnalité », http://ec.europa.eu/agriculture/capreform/infosheets/crocom_fr.pdf

⁷² Sensi A., Eurostat, « L'agriculture et les changements climatiques », http://ec.europa.eu/agriculture/envir/report/fr/clima_fr/report.htm

⁷³ Gurria A., Secrétaire général de l'OCDE, « Énergie, environnement et changement climatique : libérer le potentiel d'innovation », discours du 16 septembre 2008, Londres.

constitue aussi une opportunité pour modifier les anciennes technologies des pays en développement plus consommatrices d'énergies fossiles. L'Union européenne a compris l'importance de favoriser les nouvelles technologies à faible consommation de carbone et a ainsi adopté différents plans d'action en faveur des éco technologies, notamment par l'intermédiaire du Programme-Cadre de recherche et développement 2007-2013 (7^{ème} PCRD)⁷⁴. Parmi les initiatives d'éco innovation mises en avant, se trouvent les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication), les biotechnologies et les nanotechnologies⁷⁵. Malgré ce tableau plus que positif, il ne faudrait pas omettre que la recherche et développement implique des investissements financiers considérables. De plus, un phénomène de « passager clandestin » est susceptible d'apparaître et des pays profiteraient des découvertes d'un autre sans participer aux coûts de recherche de départ⁷⁶. Malgré ces limites, les politiques d'innovation ne doivent pas être mises de côté car sans elles, des technologies comme les éoliennes n'auraient jamais pu voir le jour.

b. Les mécanismes de flexibilité : quelle efficacité ?

Pour réduire leur empreinte carbone, les États qui ont ratifié le protocole de Kyoto disposent de trois mécanismes dits de « flexibilité » : les **permis d'émission et deux mécanismes de projet**. Le mécanisme de permis d'émission n'a été concrètement mis en place qu'en Europe, à travers le système d'échange de quotas (le SEEQE, que nous avons détaillé plus haut), mais des pays extérieurs peuvent également s'en procurer. Les mécanismes de projet mettent en jeu des permis d'émission et ont été établis pour inciter les pays industrialisés à financer des projets dans d'autres pays émergents ou en développement, majoritairement du Sud, afin de limiter les émissions de GES⁷⁷. Ces mécanismes sont de deux types : les **Mécanismes de Développement Propre (MDP)** et les **mécanismes de Mise en Œuvre Conjointe (MOC)**. Les MDP associent pays développés et pays en développement tandis que les MOC opèrent entre les pays de l'Annexe 1 du protocole de Kyoto⁷⁸, et concernent surtout les pays d'Europe centrale. Pour chaque projet, le pays récepteur gagne en investissements et technologies, tandis que le pays promoteur perçoit des crédits carbone qui lui permettent d'atteindre ses propres objectifs d'émissions⁷⁹.

⁷⁴ « Septième programme-cadre (2007-2013): Bâtir l'Europe de la connaissance », http://europa.eu/legislation_summaries/environment/tackling_climate_change/i23022_fr.htm

⁷⁵ Box S., *OECD work on innovation - a stocktaking of existing work*, 2 février 2009, p.43, <http://www.oecd.org/dataoecd/14/32/42095821.pdf>

⁷⁶ Idem, p.46.

⁷⁷ *Guide pratique du marché des quotas d'émissions de CO2*, Ministère de l'écologie, http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/guide_quotas_final.pdf

⁷⁸ L'annexe I compte la majorité des pays industrialisés, ainsi que certains pays avec une économie en transition (EIT). Les Etats-Unis n'ont, à ce jour, toujours pas ratifié le protocole.

⁷⁹ Pour plus d'information sur les mécanismes de projet :

http://unfccc.int/kyoto_protocol/mechanisms/items/1673.php et <http://cdmpipeline.org>.

Il faut souligner que de nombreuses critiques visent ces mécanismes. Concernant les MDP, environ 1700 projets ont été enregistrés à ce jour, ce qui semble peu au niveau mondial d'autant plus qu'ils se concentrent sur un petit nombre de pays et ne touchent encore que très peu l'Afrique⁸⁰. De plus, certains projets, même s'ils contribuent à la diminution des émissions de GES, sont parfois pointés du doigt concernant des dérives néfastes à l'environnement, soulignant un manque de surveillance flagrant. Ceci est, entre autres, lié aux bénéfices réalisés par les entreprises occidentales lorsqu'elles revendent les crédits qui leur ont été attribués en échange des réductions de GES effectuées. Ainsi, le groupe français Rhodia, un leader de l'industrie chimique internationale, grâce à ses projets MDP en Corée du Sud et au Brésil a déjà revendu « 9 millions de tonnes de crédits d'émission à 15 euros la tonne »⁸¹ en 2008. Ceci peut mener à des abus. Une journaliste indienne dénonce les industries occidentales qui utilisent le système pour effectuer des plus-values considérables en revendant les crédits d'émissions délivrés par l'ONU, tout en mettant en péril l'environnement des populations indiennes⁸².

Le cas de GFL dans la province du Gujarat, Inde

GFL, Gujarat Fluorochemicals Limited, est une compagnie importante située dans la province du Gujarat à l'ouest de l'Inde et spécialisée dans le domaine de la chimie. En 2005, la compagnie mettait en place un projet de technologie visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Supportée par une grande entreprise du Royaume-Uni, le projet reçut l'aval de l'ONU dans le cadre des MDP. Jusque-là, le fil de l'histoire semble des plus banals et la réduction des gaz à effet de serre que le projet est censé mettre en œuvre semble être un objectif plus qu'honorable. Pourtant, ce projet cache une réalité beaucoup plus nuancée. En effet, aux alentours d'une usine de GFL faisant partie du projet, des analyses ont démontré la présence de polluants extrêmement nocifs dans les sols et l'eau. Les effets sur la vie locale sont déjà observables : les cultures donnent de moins en moins de récoltes et la population vivant aux environs souffre de graves problèmes de santé. Le problème réside dans le fait que les contrôles du projet ne prennent en compte que la réduction des gaz à effet de serre et l'impact sur les autres aspects de l'environnement local a été caché ou tout du moins non contrôlé.

GHOURI N., « The great carbon credit con: why are we paying the Third World to poison its environment? », 1er juin 2009, <http://www.dailymail.co.uk/home/moslive/article-1188937/The-great-carbon-credit-eco-companies-causing-pollution.html#ixzz0LWZdN8Pp>

⁸⁰ 73% des projets sont regroupés en Inde, Chine, Brésil et au Mexique. Seulement 2,4% des projets de MDP se trouvent en Afrique. UNEP CDM Risk Centre. <http://cdmpipeline.org/cdm-projects-region.htm>

⁸¹ Rhodia Alliance, « Orbéo vend près de 8 millions de tonnes de crédit au Japon », 14 avril 2008, <http://www.rhodia-alliance.com/index.php?Page=lire-article&uid=707>

⁸² Ghouri N., « The great carbon credit con: why are we paying the Third World to poison its environment? », 1er juin 2009, <http://www.dailymail.co.uk/home/moslive/article-1188937/The-great-carbon-credit-eco-companies-causing-pollution.html#ixzz0LWZdN8Pp>

En 2007, un rapport de la Commission d'Evaluation Environnementale de la Chambre des Communes du Royaume-Uni estimait que le système des MDP était défectueux⁸³. C'est pourquoi nombre d'acteurs appellent à sa révision et à un contrôle plus étroit des conséquences des projets sur l'environnement proche et le mode de vie des populations locales. La conférence de Copenhague devrait, espérons-le, pouvoir répondre à cet appel.

c. Subventions : des éléments trop souvent oubliés

L'arrêt des subventions préjudiciables à l'environnement devrait constituer la première pierre de l'édifice pour éviter de soutenir trop fortement les secteurs des énergies fossiles et ainsi lutter contre le réchauffement climatique. En effet, qu'elles favorisent la production comme la consommation des énergies fossiles ou la production agricole, ces subventions ont un impact majeur sur l'environnement. D'après les études des Nations Unies, la suppression de ces subventions, qui comptent pour « *près de 300 milliards de dollars ou 0,7% du PIB mondial* », serait susceptible de réduire les émissions de gaz à effet de serre de « *6% par an, tout en contribuant à une augmentation de 0,1% du PIB mondial* »⁸⁴.

Parmi les subventions en cause, se trouvent, en grande partie, des aides destinées à **réduire artificiellement le prix réel des énergies** comme le charbon ou le pétrole. Ces mesures sont principalement mises en place dans les pays en transition ou en développement, faisant souvent face à des problèmes de pauvreté considérables.

Les subventions aux énergies au niveau mondial

La Russie dispose du plus grand volume de subvention avec 40 milliards de dollars par an, alloués surtout pour baisser le prix du gaz naturel. L'Iran est en deuxième position avec environ 37 milliards de dollars. Six pays suivent avec plus de 10 milliards de dollars. Parmi eux, la Chine, l'Arabie Saoudite, l'Inde, l'Indonésie, l'Ukraine et l'Egypte.

Reforming Energy Subsidies, Opportunities to contribute to the climate change agenda, p.11.
http://www.unep.org/pdf/PressReleases/Reforming_Energy_Subsidies.pdf

Les subventions néfastes à l'environnement ne concernent pas seulement le prix de l'énergie, certaines se concentrent également sur la consommation de produits très

⁸³ Idem, « Conservative MP Tim Yeo is Chairman of the House of Commons Environmental Audit Committee, which in 2007 produced a report describing the UN's Clean Development Mechanism (CDM) as 'significantly flawed'. »

⁸⁴ UNEP, « Climat : le PNUÉ suggère de réduire les subventions aux énergies fossiles », 26 août 2008, <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=17159&Cr=PNUE&Cr1=p%E9trole> .

émetteurs de gaz à effet de serre. Prenons le cas de la France. Suite au Grenelle de l'environnement, le gouvernement a mis en place un « **bonus écologique** ». Chaque achat de véhicule dont les émissions sont inférieures à 130 g CO₂/km bénéficie d'une réduction sur le prix d'achat. Cette réduction est d'autant plus grande que le véhicule est faiblement émetteur de CO₂. A ceci s'ajoute un « super bonus », ou « prime à la casse », si, en plus d'acheter un nouveau véhicule peu polluant, le particulier met à la casse une voiture de plus de 10 ans. Ce bonus, fixé au départ à 300 euros, est passé à 1000 euros dans le cadre du plan de relance de l'économie, afin de stimuler l'industrie automobile⁸⁵.

On peut, certes, voir dans ces deux mesures des aspects positifs : aide à l'économie et incitation à acheter des véhicules plus propres. Cependant, **ces subventions à l'achat de voiture ne s'inscrivent pas dans une logique durable de changement des mentalités**. La logique reste la même : la voiture demeure au centre de notre mode de vie et l'industrie automobile, fleuron de l'économie française, doit être soutenue malgré les impacts non négligeables des transports sur l'environnement. Au lieu de développer des possibilités de transports alternatifs (covoiturage, train, etc.), on incite la population à consommer toujours plus. Même si la consommation est dirigée vers des voitures moins polluantes, il s'agit toujours de voitures, produits dont la construction implique de grandes quantités de gaz à effet de serre et dont le fonctionnement contribue en grande partie au changement climatique mondial.

2. La taxe carbone est-elle plus désirable que le marché du carbone pour lutter contre le changement climatique ?

Entre taxation et marché de quotas d'émissions, le cœur des économistes balance mais la préférence revient incontestablement à la taxe. Nous donnerons ici les éléments principaux qui jalonnent le débat récurrent entre les défenseurs de chaque camp.

a. Les revers du marché du carbone

Les désavantages du marché de quotas d'émissions sont multiples. Outre sa complexité, le principal problème concerne le prix du carbone. En effet, les prix fluctuent en fonction de l'offre et de la demande, ce qui mène à une **incertitude sur les prix** futurs. Or, cette incertitude des prix ne permet pas de percevoir clairement la rentabilité des projets de baisse d'émissions et rend les investisseurs réticents à investir⁸⁶. De plus, des prix bas (la

⁸⁵ « Le bonus écologique, c'est facile et ça rapporte ! »,

http://www.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=2825

⁸⁶ Pinsolle L., « Fiscalité verte : l'erreur libérale de l'Europe », Marianne, 13 décembre 2008,

http://www.marianne2.fr/Fiscalite-verte-l-erreur-liberale-de-l-Europe_a94246.html

tonne de carbone avoisinait les 15 euros au 15 juillet 2009⁸⁷) renvoient un signal négatif pour l'environnement car n'incitent pas les entreprises à se tourner vers les énergies propres. D'où la volonté affichée par certains de faire adopter un prix plancher⁸⁸.

Si l'on se base sur l'expérience européenne, on constate une deuxième limite, due à **l'allocation des quotas**. Durant les deux premières phases de mise en œuvre du système européen, les quotas ont été alloués gratuitement et ceux qui n'ont pas servi ont été vendus, créant des bénéfices pour les entreprises. Il semblerait que dans la majorité des cas, un trop grand nombre de permis aient été délivrés au niveau européen. Greenpeace pointe ainsi du doigt le cas du Luxembourg qui a alloué gratuitement 3,2 millions de tonnes de CO₂, sur la période 2005–2007, alors que les émissions réelles atteignaient à peine 2,6 millions en 2005⁸⁹. L'allocation par vente des permis, prévue à l'horizon 2013, devrait réduire les défaillances du système. Mais le sentiment persiste que les grandes entreprises sont toujours les gagnantes du système. Ce sont elles qui ont fait pression pour une allocation gratuite des quotas et leur influence pourrait déformer un peu plus le système dans le futur⁹⁰. Pour les partisans d'un marché carbone, le système européen n'en est qu'à ses débuts et il faut encore lui laisser du temps avant de conclure sur son efficacité. Ils soulignent que celui-ci a déjà le mérite d'avoir rassemblé 27 pays autour d'un même mécanisme commun de réduction des GES. Mais cela n'efface pas d'importants dysfonctionnements. L'affaire ArcelorMittal en Belgique illustre bien les abus auxquels le système peut donner lieu.

Le scandale ArcelorMittal en Belgique

Cette affaire montre de façon concrète les effets pervers des mécanismes de marché en matière de lutte contre le changement climatique, en offrant aux industries une opportunité de faire des profits sur le système. En 2007, face à l'augmentation du prix des matières premières et de l'acier, ArcelorMittal décide de rouvrir le haut fourneau 6 (HF6) à Seraing, dans la région de Liège. Une bonne nouvelle pour l'emploi, mais beaucoup moins pour le bilan carbone de la Région wallonne. Qui va payer pour les 4 millions de tonnes de CO₂ annuellement émises par la reprise de la sidérurgie ? ArcelorMittal se montre très clair : si la Région ne délivre pas de quotas, il ouvrira un haut fourneau ailleurs, dans un pays moins regardant quant aux règles environnementales. S'ensuit alors une sorte de chantage « emplois contre quotas », jusqu'à l'accord du 1er février 2008, dans lequel la Région wallonne s'engage à prendre en charge 2.6 millions de tonnes de CO₂ et devra se débrouiller

⁸⁷ <http://www.pointcarbon.com/productsandservices/carbon/>

⁸⁸ Jaureguy-Naudin M., « The UE ETS–The Big Baby in the Bath Water », Actuelles de l'Ifri, mars 2009, http://www.ifri.org/frontDispatcher/ifri/publications/actuelles_de_l_ifri_1197584475485/publi_P_actuelle_edito_mars___1236871836303

⁸⁹ Greenpeace, « Plan national d'allocation de quotas : générosité exagérée », 25 avril 2007, <http://www.greenpeace.org/luxembourg/press/releases/plan-national-d-allocation-de>

⁹⁰ Sinai A., « Réduction des émissions de CO₂ : taxe carbone ou quotas d'émissions ? », 18 mars 2009, http://www.actu-environnement.com/ae/news/print_news.php4?id=6969

pour trouver les quotas. Depuis, la crise économique est passée par là et, en janvier 2009, ArcelorMittal déclare la fermeture du HF6 pour une durée indéterminée. Le comble est probablement que, sur base des données de la Commission européenne⁹¹, ArcelorMittal pourrait avoir gagné 1,3 milliard d'euros en revendant les quotas de CO₂ reçus en trop. En effet, le groupe a reçu un excédent de 25 % à 37 % de permis d'émission de CO₂ chaque année depuis la mise en place du système en 2005, alors même qu'ArcelorMittal a augmenté ses émissions de 6,7 % en 2006 et 15,5 % en 2007 ...

b. La taxation : un outil efficace mais limité

La taxe carbone a de nombreux avantages comparés au système d'échange de quotas d'émission. En premier lieu, le système est moins complexe car l'assiette de la taxe est définie dès le départ et varie seulement au gré des décisions politiques. **Le signal est donc clair, l'évolution de la taxe ne dépend pas de mécanismes de marché et le problème de l'incertitude des prix est réglé.** *The Economist* se pose en partisan de la taxe, sur base d'un constat simple : une taxe génère des revenus pour les États, qui seront redistribués à la population ou serviront à combler les dettes étatiques, ce qui est positif. En parallèle, elle inciterait les personnes à adopter des modes de vie émettant moins de CO₂.⁹² Ceci mènerait à une plus faible dépendance de la population pour les énergies fossiles, positive pour l'environnement. De plus, une conséquence à ne pas négliger : la baisse d'influence des monopoles pétroliers. Surtout, ce sont les exemples de mise en application de la taxe qui plaident en sa faveur. L'exemple suédois en est la meilleure illustration et prouve clairement l'efficacité de la taxation.

Cependant, même si la taxe carbone a fait ses preuves dans les pays du Nord, les critiques sont nombreuses à son égard. Premièrement, une taxe carbone serait trop difficile à mettre en œuvre car la définition de l'étendue de la taxe par rapport à un objectif de réduction des émissions serait très complexe. Comme l'ont prouvé les débats liés à l'introduction d'une taxe en France, la question des ménages touchés par la taxe est très épineuse. Si l'on inclut toute la population dans le mécanisme de taxation, il faut penser à des compensations financières pour « *éviter qu'elle pénalise les plus pauvres* »⁹³. De plus, un troisième argument vise les pays émergents qui ont sans doute moins de réticences à entrer dans un

⁹¹ CO₂ : 1.3 milliard de gain pour Arcelor-Mittal, La Libre Belgique, 13 mai 2009,

<http://www.lalibre.be/economie/actualite/article/502065/co2-13-milliard-de-gain-pour-arcelormittal.html>

⁹² « A green revolution », 28 mai 2009,

http://www.economist.com/specialreports/displaystory.cfm?story_id=13686538, « THE best way to curb global warming would be a carbon tax. The money raised could be divided up among citizens or used to repay the national debt. A tax on carbon dioxide (CO₂) would give everyone an incentive to emit less of it. ».

⁹³ Le Monde, « La taxe carbone : comment éviter qu'elle pénalise les plus pauvres », 11 juillet 2009.

système d'échange de quotas que de taxe⁹⁴. Enfin, politiquement, une telle mesure est difficile à faire accepter. C'est donc avant tout un changement des mentalités qui doit s'opérer. En dehors des pays scandinaves, le mot « taxe » effraie car les entreprises comme les consommateurs y voient un élément qui réduira leur chiffre d'affaires ou leur pouvoir d'achat. Or une taxe carbone, si elle est compensée par des abattements concernant d'autres prélèvements, comme par exemple les charges sur le travail, et qu'elle est redistribuée convenablement, aura des incidences neutres sinon positives sur ces deux acteurs. Le chemin est encore long pour aboutir à une évolution des mentalités et les faire converger vers celles des populations des pays nordiques qui, elles, acceptent assez bien le système de taxation.

c. Le marché carbone comme mécanisme complémentaire de la taxation ?

La taxe semble donc un outil clair pour lutter contre le changement climatique. Malgré ses limites, elle semble recueillir la préférence chez la majorité des économistes, à la vue des premiers résultats du système européen d'échange de quotas. Il ne faut cependant pas omettre de l'associer à d'autres mesures, comme le soutien aux éco industries⁹⁵, pour lutter efficacement contre le changement climatique. Une taxe seule ne résoudra pas le problème du réchauffement climatique. On peut aussi adhérer à l'idée d'une complémentarité entre marché du carbone et taxation. Ces deux aspects sont souvent présentés en opposition mais pourraient, au contraire, se compléter.

À la lueur des inconvénients et avantages de chaque mécanisme, il semblerait que le meilleur système consiste à **instaurer une taxation, tout en maintenant le marché du carbone mais en procédant à des réformes dans son fonctionnement**. Les réformes devraient concerner à la fois les modalités d'allocation des permis d'émission, considérés comme trop laxistes jusque là, ainsi que l'instauration d'un prix plancher pour lutter contre les incertitudes du marché. Comme le souligne un rapport du Sénat français, « *l'instauration d'une taxe et le système d'échanges de quotas de CO₂ sont deux outils complémentaires.* »⁹⁶ À ce jour, le marché de quotas établi par l'Union européenne compte pour environ 30 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE. D'où l'idée avancée par certains d'introduire « *une*

⁹⁴ Jaureguy-Naudin M., « The UE ETS-The Big Baby in the Bath Water, précité. « First, because it is difficult if not impossible to define how large a tax for how much reductions and in which markers. Second, because it is difficult to sell politically. Lastly, because China, India and growing Middle Eastern consumers are unlikely to adopt a carbon tax whereas it might be easier to draw them in a global cap & trade system where they could have a comparative advantage. »

⁹⁵ Varasson M., « La Suède taxe les pollueurs », 3 juin 2009, http://www.lejdd.fr/cmc/ecologie/200923/la-suede-taxe-les-pollueurs_213792.html, « En associant la fiscalité verte à une politique de soutien des éco-industries, le gouvernement souhaite favoriser la création de milliers d'emplois et permettre aux pays de traverser la crise sans encombre. »

⁹⁶ Sénat, Rapport d'information, « En attendant la taxe carbone ... Enjeux et outils de la réduction des émissions de CO₂ », <http://www.senat.fr/rap/r08-543/r08-54313.html>

taxe carbone pour les 70 % restants, notamment dans le transport et le bâtiment »⁹⁷. Au niveau régional, cette possibilité semble être envisageable mais la donne est différente au niveau international. Nous évoquerons ce point ultérieurement.

II. Copenhague : quelles solutions aux enjeux internationaux ?

A. Quels sont les enjeux internationaux ?

1. Dumping environnemental et « fuite de carbone » : les deux faces d'une même pièce

a. Le principe

Ces deux concepts sont d'importance majeure pour qui veut comprendre les débats sur les quotas entre pays en développement et pays industrialisés. L'argumentaire classique est que le dumping environnemental et la fuite de carbone sont les conséquences de la mondialisation et de la mobilité du capital. Les firmes sont plus mobiles qu'avant, les normes environnementales deviennent donc facteur de concurrence et de différenciation entre pays. *« A priori, lorsque la pollution est globale, l'optimum social permettant d'internaliser les effets externes de la pollution est le même pour tous les États, si bien que l'harmonisation des politiques environnementales à l'échelle internationale s'avère être la solution collectivement désirable. Dans la pratique, les conflits d'intérêt entre les États et plus particulièrement entre le Nord et le Sud empêchent la réalisation de cette solution efficace. »*⁹⁸ La résultante du système à double vitesse actuel serait double :

> **Dumping environnemental** : désigne l'exportation de produits avec une forte empreinte carbone des Pays en Voie de Développement (PVD) vers les pays industrialisés. L'on parle de dumping parce que le fait de ne pas avoir de contraintes environnementales donnerait un avantage comparatif aux PVD, qui serait préjudiciable aux pays industrialisés. Le suivi des règles environnementales nécessiterait une mise en conformité coûteuse pour les industries, portant atteinte à leur compétitivité. Une conséquence connexe serait le développement des industries polluantes dans les PVD, dans des conditions environnementales douteuses.

> **Fuite de carbone** : désigne la délocalisation des entreprises polluantes vers les pays à moindre contraintes environnementales. L'absence de quotas donnerait un avantage

⁹⁷ Bauer A., Chauveau L., Robequain L., « Taxe carbone : l'impôt de la révolution verte », Les Echos, 1^{er} juillet 2009, http://www.lesechos.fr/journal20090701/lec1_1_enquete/4881783.htm

⁹⁸ Rieber A., Tran A-D, *Dumping environnemental et délocalisation des activités industrielles : le Sud face à la mondialisation*, Revue d'économie du développement Vol. 22 2008/2, http://www.aed.auf.org/IMG/pdf/TRAN_Thi_Anh-Dao.Com.pdf

comparatif puisque les coûts de production y sont moindres. Cela explique les réticences (et éventuellement les marchandages) du secteur industriel dans les pays à quotas à accepter des mesures environnementales plus strictes, qui tendent à faire perdre toute portée aux politiques environnementales. Les pays industrialisés reprochent donc aux PVD d'être trop laxistes. De plus, outre les aspects sociaux et économiques des délocalisations, la conséquence de la fuite de carbone serait une augmentation générale des émissions de gaz à effet de serre.

On le voit, ces deux concepts sont très liés : dumping environnemental et fuite de carbone concernent les « rivalités entre États en matière de réglementation de la pollution globale, en vue d'attirer des investissements internationaux et/ou d'améliorer la compétitivité des industries domestiques »⁹⁹, et montrent les limites d'un système différencié pour lutter contre un problème global. Quant au maintien d'un double système, l'argument des PVD est bien connu : les contraintes environnementales porteraient atteinte à leur développement et leur croissance économique, alors même que la responsabilité du réchauffement incombe principalement aux pays industrialisés qui se sont développés avant eux. C'est de là qu'est née l'idée d'une **responsabilité commune mais différenciée**. Cependant, les arguments du dumping environnemental et de la fuite de carbone apportent une nouvelle dimension au débat classique sur la responsabilité et sur les coûts que chacun devrait supporter.

La **thèse du dumping environnemental** a été initialement formulée à propos de la rivalité entre États ou provinces de pays fédératifs dans lesquels les compétences environnementales sont décentralisées. Le cas typique est celui des États-Unis. Jusqu'en 1970, les différents États de l'Union étaient libres de définir leurs propres normes. En principe, cela aurait dû déboucher sur une différenciation souhaitable des normes en fonction des conditions locales et du prix que la population de chaque État était disposée à payer pour avoir un environnement propre. Mais ce régime décentralisé a été remis en question, pour deux raisons principales. D'une part, il ne permettait pas de traiter de manière satisfaisante les problèmes de pollution touchant plusieurs États. D'autre part, les États fédérés s'exposaient au risque que les entreprises se soustraient à leurs réglementations en déménageant. Sous la pression d'une opinion publique de plus en plus sensible à l'environnement, le Congrès des États-Unis a pris l'initiative, surmontant les réticences des États et des collectivités locales, et a adopté plusieurs lois : loi sur la protection de l'environnement (1969), loi sur la propreté de l'air (1970), loi sur la propreté de l'eau (1972), loi sur les espèces menacées (1973). Ces textes ont centralisé le pouvoir d'initiative et de réglementation. Les mêmes raisonnements s'appliquent désormais à l'échelon supranational.¹⁰⁰

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ Lepeltier S., « Les conséquences de la mondialisation des échanges sur l'environnement » in Mondialisation : une chance pour l'environnement ?, Rapport d'information du Sénat n° 233 (2003-2004), <http://extranet.senat.fr/rap/r03-233/r03-23324.html>

b. En réalité, un argument trop simpliste

La thèse du dumping environnemental et ses conséquences, souvent posés comme une évidence, sont à nuancer sur le plan empirique car les résultats sont loin d'être univoques : « *la mondialisation exerce à la fois des effets positifs et négatifs sur l'environnement, et c'est son effet net qu'il convient d'essayer de dégager.* »¹⁰¹ Si de multiples éléments semblent confirmer la tendance à la délocalisation vers les pays aux normes environnementales moins strictes, ces résultats sont toutefois à relativiser car plusieurs études montrent que l'on a **tendance à surévaluer le poids des réglementations environnementales** dans le choix de localisation des grandes entreprises. Il faut en effet rappeler que « *les coûts environnementaux ne sont qu'un des éléments qui conditionnent le choix de localisation des firmes ; d'autres éléments tels que la taille du marché, les coûts de transport, les dotations factorielles... interviennent dans l'arbitrage.* »¹⁰² D'autant que les entreprises bénéficient toujours de l'avantage technologique général des pays développés. D'un point de vue purement environnemental, les délocalisations ne débouchent pas nécessairement sur une augmentation conséquente des émissions. Elles peuvent aussi aboutir à des transferts de technologies propres vers les PVD.

Les études¹⁰³ montrent qu'il n'y a **pas vraiment de corrélation importante entre des standards environnementaux forts et une perte de compétitivité dans les secteurs sensibles**, et que les produits à forte empreinte carbone n'ont pas envahi les marchés des pays industrialisés. Quand à la crainte d'une régression écologique face aux délocalisations, il semble que les réticences des industries à accepter de nouvelles normes environnementales font stagner l'évolution d'une politique environnementale forte mais ne la font pas reculer pour autant.

C'est à se demander si cette thèse n'est pas brandie surtout pas les industries afin de limiter l'impact des contraintes environnementales sur leur production...

c. Mais que fait l'Europe ?

Dans le cadre de la réforme du système d'échange de quotas d'émission carbone et au cas où les autres grands émetteurs ne prendraient pas d'engagements contraignants à Copenhague, la Commission européenne propose une allocation de quotas gratuits (pouvant

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² Rieber A., Tran A-D, *op.cit.*

¹⁰³ Sorsa P., *Competitiveness and Environmental Standards*, Policy Research Working Paper; n° 1249, Banque mondiale, Washington D.C. p 29,

<http://www->

wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/1994/02/01/000009265_3961005210337/Rendered/PDF/multi_page.pdf

aller jusqu'à 100%) à certains secteurs, afin d'éviter le risque de fuite de carbone « *qui pourrait saper l'intégrité environnementale et les bénéfices des actions menées par la Communauté.* »¹⁰⁴ Pour ce faire, la Commission dressera une **liste de secteurs à risque** pour juin 2010 avec comme critère l'incapacité à internaliser les coûts environnementaux sans perte importante de compétitivité par rapport aux secteurs non européens et non contraints par des quotas. Pour juin 2011, la Commission devra présenter les **mesures concrètes de prévention**, comprenant une adaptation des proportions de quotas alloués gratuitement selon les résultats des négociations internationales, communautaires et sectorielles.

Cependant, les **contestations**¹⁰⁵ montent concernant les données et les critères utilisés par la Commission pour déterminer la liste des industries polluantes à risque. Plusieurs grosses entreprises européennes considèrent en effet que les estimations sont incomplètes et oublient certains sous-secteurs vulnérables, alors que les ONG environnementales s'indignent du nombre de secteurs concernés, qui couvrirait près de 90% des émissions industrielles.

2. La taxe carbone aux frontières : une mesure plus qu'équivoque

a. Principe : palliatif ou éco protectionnisme ?

Afin de lutter contre le dumping environnemental et la fuite de carbone, la France émet la possibilité d'une « taxe carbone aux frontières ». Il s'agit d'un « **instrument d'ajustement aux frontières, dont l'objectif serait de faire payer aux industriels le contenu en carbone des produits qu'ils importent.** »¹⁰⁶ L'idée derrière cette taxe est que le risque de dumping est inhérent au fait qu'il n'y a pas d'objectif chiffré pour les PVD (et donc pas de quotas). Selon Nicolas Sarkozy, « *il n'est pas question d'imposer à nos entreprises des règles très contraignantes en matière d'environnement et d'accepter que l'on continue d'importer en Europe des produits de pays qui ne respectent pas ces règles.* »¹⁰⁷

Pour éviter toute délocalisation, certains pays tentent déjà d'alléger les contraintes ou d'allouer gratuitement des quotas pour les secteurs sensibles. Mais ce n'est pas toujours

¹⁰⁴ Proposition de Directive du Parlement Européen et du Conseil modifiant la directive 2003/87/CE afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, COM(2008) 16 final, Bruxelles, 23.1.2008, p9,

http://ec.europa.eu/environment/climat/emission/pdf/com_2008_16_fr.pdf

¹⁰⁵ « Fuite de carbone : la révolte gronde contre les projets de la Commission », mardi 26 mai 2009,

<http://www.euractiv.com/fr/changement-climatique/fuite-carbone-rvolte-gronde-projets-commission/article-182642>

¹⁰⁶ Caramel L., « La taxe carbone aux frontières refait surface »,

<http://www.infosdelaplanete.org/5293/la-taxe-carbone-aux-frontieres-refait-surface.html>

¹⁰⁷ « Une taxe carbone aux frontières de l'UE ? », <http://www.ushuaia.com/ushuaia-terre/info-planete/actu-en-continu/eco-social/0,,4404338,00-une-taxe-carbone-aux-frontieres-de-l-ue-.html>

suffisant. Arguant une distorsion trop importante de la compétitivité, la taxe aux frontières devrait pousser vers une plus grande égalisation en imposant les coûts aux producteurs étrangers. La **question de la faisabilité**, elle, reste toujours en suspens car les débats sur les modalités pratiques stagnent. S'il peut s'avérer difficile de mesurer les émissions en dehors de l'espace européen, il n'y a pas non plus d'accord sur le calcul d'une taxe qui prenne en compte toutes les externalités de manière équitable et équivalente.

La Commission étudie également la faisabilité d'un système similaire à celui de la taxe carbone aux frontières. Tout en respectant les obligations internationales de la Convention Cadre des Nations Unies et de l'OMC, ce système pourrait « *imposer aux importateurs des exigences qui ne seraient pas moins favorables que celles applicables aux installations de l'UE, par exemple en imposant la **restitution de quota**.* »¹⁰⁸

Le Parlement européen pousse aussi à l'étude d'un instrument d'ajustement frontalier. Il estime néanmoins qu'une telle mesure devrait rester favorable aux pays tiers, et surtout aux pays en développement. Il indique également sa préférence pour des engagements contraignants internationaux « *plutôt que d'opérer des ajustements fiscaux aux frontières destinés à compenser les distorsions entre partenaires commerciaux.* »¹⁰⁹

Si ce projet est déjà rejeté par le Danemark et la Suède, qui préfèrent privilégier d'autres solutions avant d'arriver à ce genre d'instrument, beaucoup sont d'avis que cette taxe pourrait **pallier l'éventuelle faiblesse de l'accord de Copenhague** de décembre. Cependant, outre les difficultés pratiques, cette idée fait vivement réagir les PVD qui y voient un protectionnisme déguisé.

b. Compatible avec l'OMC ?

Si le système de quotas a un effet sur la compétitivité, la taxe aux frontières pourrait réduire cette distorsion. **Mais est-elle compatible avec les règles de l'OMC ?**

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)¹¹⁰ est une organisation internationale qui s'occupe de la réglementation du commerce entre les pays. Par la promotion du libre échange et la réduction d'obstacles tarifaires, l'héritière du GATT (General agreement on

¹⁰⁸ Proposition de Directive du Parlement Européen et du Conseil modifiant la directive 2003/87/CE afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, COM(2008) 16 final, Bruxelles, 23.1.2008, p9,

http://ec.europa.eu/environment/climat/emission/pdf/com_2008_16_fr.pdf

¹⁰⁹ Résolution du Parlement européen du 24 avril 2008 sur le Livre vert sur les instruments fondés sur le marché en faveur de l'environnement et des objectifs politiques connexes (2007/2203(INI)),

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&language=FR&reference=P6-TA-2008-0182>

¹¹⁰ Voir : www.wto.org

tariffs and trade) entend aider les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et importateurs à mener leurs activités.

A priori, la taxe carbone aux frontières semble s'opposer à la tendance générale d'aplanir toutes les barrières au libre-échange. Cependant, l'environnement a progressivement trouvé sa place dans les négociations de l'OMC, en conséquence des effets sur le commerce mondial des grands accords internationaux sur le climat. L'article XX du GATT liste les domaines (dont « *la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux* ») qui autorise des mesures aux frontières, tant qu'elles ne sont pas protectionnistes, mais laisse toute la latitude d'interprétation quant à la limite du protectionnisme. En somme, il y a une tension entre développement du commerce international et protection de l'environnement, d'autant plus qu'« *il apparaît que les barrières environnementales sont fortement discriminantes : elles pénalisent nettement les pays les moins avancés. La clarification dans ce domaine est indispensable si l'on veut éviter que l'alibi de l'environnement soit utilisé pour réintroduire des barrières aux échanges supprimées par ailleurs.* »¹¹¹

Cette clarification apparaît dans un rapport commun OMC/PNUE de juin dernier. L'OMC reconnaît la possibilité de la légalité d'une taxe aux frontières : si les droits d'émissions ne sont pas explicitement prévus par les « ajustements fiscaux à la frontière », le principe de non-discrimination pourrait amener la taxe carbone aux frontières à faire une percée dans le domaine. Cette position de l'OMC va forcément influencer le débat à Copenhague.

L'approche générale adoptée dans le cadre des règles de l'OMC consiste à reconnaître qu'un certain degré de restriction des échanges peut être nécessaire pour atteindre certains objectifs de politique générale pour autant que certaines conditions définies avec soin soient respectées. La jurisprudence de l'OMC a confirmé que **les règles de l'OMC ne l'emportent pas sur les prescriptions environnementales**. Si, par exemple, une mesure à la frontière liée au changement climatique était jugée incompatible avec l'une des dispositions fondamentales du GATT, elle pourrait quand même être **justifiée au titre des exceptions générales prévues à l'article XX du GATT**, pour autant que plusieurs conditions soient remplies.¹¹²

¹¹¹ Fontagne L., *L'environnement à l'OMC*, La Lettre du CEPII n° 206, novembre 2001, <http://www.cepii.fr/francgraph/publications/lettre/pdf/2001/let206.pdf>

¹¹² Voir rapport OMC/PNUE « Commerce et changement climatique », <http://www.unep.org/pdf/TRADEANDCLIMATECHANGE.pdf>

B. Copenhague : ouverture et possibilités

1. Quel impact pour le débat de Copenhague ?

> En cas d'un **renforcement unilatéral** de la législation environnementale, quelles seraient les conséquences pour les pays industrialisés ? Même si les arguments du dumping environnemental et de fuite de carbone ne tiennent que partiellement et que les effets des politiques environnementales sont contradictoires, il semblerait qu'un durcissement des contraintes environnementales par les pays industrialisés risque tout de même de leur porter préjudice, voire même d'augmenter la pollution mondiale. D'autant que l'on peut douter de l'efficacité d'une gestion unilatérale d'un problème mondial.

> En cas d'un **accord global** sur les quotas, quelles seraient les conséquences pour les PVD ? Les études¹¹³ montrent qu'une harmonisation des normes environnementales pénaliserait les PVD en leur faisant porter des coûts de reconversion et d'adaptation bien plus importants que pour les pays industrialisés, ralentissant leur processus de développement. Si cette deuxième solution semble plus souhaitable pour l'équilibre climatique, elle n'évacue pas « *le problème crucial des **compensations financières et technologiques** que le Nord se devrait d'accorder au Sud dans le cadre des accords multilatéraux d'environnement.* »¹¹⁴

« *Les pays en développement auront besoin d'un soutien financier et technologique. Le succès de la CdP15 dépendra dans une large mesure d'une **volonté politique et d'une coopération internationale** à une échelle sans précédent pour parvenir à un **accord ambitieux mais équitable** ; un accord établissant les mesures pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter, et qui en assume les coûts.* »¹¹⁵

> La volonté affichée est d'aboutir à un **marché mondial du carbone** en parallèle à Copenhague. Un tel marché permettrait de mettre concrètement en place les permis d'émissions définis à Kyoto et d'intégrer les États-Unis dans cette même logique. C'est l'Union européenne qui se pose en défenseur d'un tel projet. La Commission espère un lien vers d'autres marchés d'échange à l'horizon 2015 au niveau de l'OCDE et souhaite l'intégration des pays émergents en 2020¹¹⁶. Les États-Unis mettront prochainement en

¹¹³ Rieber A., Tran A-D, *op.cit.*

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ Remarques de M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, au Forum économique international des Amériques – 2ème journée de la Session plénière – « L'énergie et le développement durable dans le contexte de la crise économique ». Montréal, Canada, 9 juin 2009

http://www.oecd.org/document/25/0,3343,fr_2649_37465_43014361_1_1_1_1,00.html

¹¹⁶ « EU calls for global carbon market », BBC news, 28 janvier 2009,

<http://news.bbc.co.uk/2/hi/europe/7856013.stm>

place, à condition que le Sénat accepte le Plan Climat adopté par la Chambre des représentants, un marché d'échange de quotas à l'échelle de leur pays. Une connexion entre les marchés américains et européens pourrait poser la base pour un marché mondial englobant pays développés et en développement. Mais pour le moment, aucun partenariat n'a été élaboré dans ce sens. De plus, il n'est pas certain que les deux systèmes soient compatibles, les Américains étant selon certains, « *plus préoccupés par le design de leur dispositif et beaucoup moins par les problèmes d'harmonisation.* »¹¹⁷ Tout reste encore à faire et la création d'un marché mondial est plus qu'incertaine. La mise en place d'une taxe mondiale ne résoudrait-elle pas le problème ?

2. Vers une taxe « verte » mondiale ?

L'idée ici consiste à dépasser le projet de marché mondial du carbone par une fiscalité « verte ». La mise en place d'un tel élément au niveau mondial prête à questionnements mais nombreux sont ceux qui s'accordent à dire que la taxe carbone est la seule solution pour une lutte efficace et rapide contre le changement climatique.

a. La taxe carbone mondiale en pratique

Une taxe carbone mondiale semble difficile à concevoir, d'autant plus que la majorité des États qui seront présents lors des négociations de Copenhague n'en disposent pas au niveau national. Cependant, voici quelques éléments pour tenter de percevoir sous quel aspect une telle taxe pourrait se présenter.

Tout d'abord, une taxe mondiale devrait être **mise en place au niveau national** par chaque État. Ceci éviterait la création d'un organisme de contrôle mondial spécifique ou un travail supplémentaire pour l'ONU et faciliterait sa mise en place, à l'inverse d'un marché carbone¹¹⁸. Pour fonctionner progressivement, la taxe devrait être révisée annuellement. Concernant le niveau de la taxe, le GIEC, fixe un niveau adéquat à **50 dollars par tonne de gaz à effet de serre**¹¹⁹. Mais sur ce sujet, le débat persiste toujours, tout comme la question de l'utilisation des fonds générés par la taxe.

En ce qui concerne les destinataires de la taxe, plusieurs possibilités sont envisagées. Premièrement, dans les régions où des marchés de quotas d'émission existent déjà comme

¹¹⁷ « L'Europe veut un marché mondial du carbone », 27 janvier 2009,

<http://www.greenunivers.com/2009/01/leurope-veut-un-marche-mondial-du-carbone-1519/>

¹¹⁸ Applebaum A., « Global Warming's Simple Remedy », The Washington Post, 6 février 2007,

<http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2007/02/05/AR2007020501248.html>

¹¹⁹ Nader R., Heaps T., « We Need a Global Carbon Tax », décembre 2008,

<http://online.wsj.com/article/SB122826696217574539.html>

dans l'Union européenne, la taxe carbone ne devra porter que sur les secteurs non touchés par le marché carbone. « *Les acteurs ne doivent en effet recevoir qu'une seule fois le signal économique sur la teneur en CO₂ des produits qu'ils consomment.* »¹²⁰ Deuxièmement, la majorité s'accorde sur le fait que les compagnies pétrolières, les compagnies gazières ainsi que les industries de mines de charbon doivent être les premiers contributeurs. D'autres secteurs devraient être touchés comme l'aluminium, les usines chimiques à forte intensité en gaz à effet de serre, le domaine du ciment, etc¹²¹. La question en suspens concerne les populations. La taxe devrait-elle les toucher également ? Dans la mesure où une taxe sur les industries devrait se répercuter sur le prix des énergies, même si elle ne vise pas directement les particuliers, ceci les incitera à modifier leurs habitudes de consommation. La décision reviendra sans doute sur ce point à chaque pays individuellement.

La mise en place concrète d'une taxe au niveau mondial relèvera surtout d'un **défi diplomatique**. En effet, l'idée d'une taxe devra tout d'abord être acceptée par les pays industrialisés, ce qui n'est pas encore acquis. Quand bien même ceux-ci s'accorderaient pour une taxe globale avec un prix unique par tonne de GES au niveau mondial, il faudra encore convaincre les pays en développement des bénéfices qu'une telle mesure pourrait leur apporter. Les partisans d'une taxe mondiale se doivent prioritairement de démontrer que ce mécanisme ne serait pas néfaste pour le développement de leurs économies. Seules des négociations diplomatiques intenses seront susceptibles de faire émerger un consensus sur ce point.

b. Une taxe comme seule solution à l'urgence climatique

Selon James Hansen, climatologue à la NASA et William Nordhaus, économiste et professeur à l'université Yale, une taxe mondiale sur le carbone est la seule réponse efficace aux changements climatiques que connaît la Planète. Plusieurs arguments illustrent leur propos.

Tout d'abord, c'est le marché du carbone qui fait l'objet de critique. Il est impensable de maintenir la politique climatique mondiale sur ce seul instrument. Le modèle mis en place par Kyoto apparaît encore trop peu testé et les résultats obtenus jusqu'à présent montrent clairement que ce système ne permettra pas d'atteindre les objectifs fixés au niveau mondial pour stabiliser le climat¹²².

Un autre problème provient du **décal de mise en place d'un marché carbone**. Selon James Hansen, un marché carbone « *prend des années à négocier* », engage « *des compromis de*

¹²⁰ *La taxe carbone : mythe ou réalité ? De la théorie à la pratique*, Note de l'Institut de l'Entreprise, juillet 2008, p.5, http://www.institut-entreprise.fr/fileadmin/Docs_PDF/travaux_reflexions/Fiscalit_/taxe_carbone_web.pdf

¹²¹ Nader R., Heaps T., op. cit.

¹²² Tickell O., « Replace Kyoto protocol with global carbon tax, says Yale economist », 12 mars 2009, <http://www.guardian.co.uk/environment/2009/mar/12/carbon-tax-should-replace-kyoto-protocol>

toutes sortes » pour satisfaire le plus grand nombre et au final « *cela ne fonctionne pas.* »¹²³ En effet, dans la pratique, un marché du carbone exige une organisation extrêmement bien établie. A titre d'exemple, c'est seulement en 2005 que le marché européen des quotas d'émissions a été mis en œuvre alors que la ratification du protocole de Kyoto avait débuté en 1998. La mise en place d'un marché carbone ne peut pas se faire du jour au lendemain. Il faut créer des instances spécifiques chargées de superviser le marché, mener des discussions pour que les systèmes régionaux soient compatibles, etc.

Si l'on ajoute ces critiques à celles déjà évoquées concernant notamment **le lobby des grandes entreprises** sur le marché, une taxe serait le mécanisme le plus pertinent pour aboutir à un accord efficace dans les plus brefs délais et modifier les comportements en profondeur. Comme le soulignait déjà Joseph Stiglitz, économiste de renom, en 2007, il semble plus logique de taxer les mauvaises choses comme la pollution que de taxer des bonnes choses comme le travail et les épargnes¹²⁴. Les États devraient donc se tourner logiquement vers ce mécanisme. Mais tout n'est pas si simple et il est probable que les États n'étudient pas substantiellement cette idée lors des discussions de Copenhague car le principe est beaucoup plus difficile à faire accepter que celui d'un marché.

¹²³ Sinai A., « Réductions des émissions de CO₂ : taxe carbone ou quotas d'émissions ? », mars 2009, http://www.actu-environnement.com/ae/news/taxe_carbone_quotas_emissions_CO2_6969.php4

¹²⁴ Stiglitz J., « Carbon-Taxing the Rich », décembre 2007, <http://www.globalpolicy.org/component/content/article/216/45865.html>

Conclusion

La conférence de décembre à Copenhague pose de réels défis en termes de politiques de lutte contre le changement climatique. Comme nous venons de le voir, de nombreuses questions restent en suspens quant aux mécanismes à adopter pour donner un nouveau souffle à la gouvernance mondiale en matière de changement climatique. La fiscalité, à travers la taxe carbone, apparaît comme la solution la plus simple et la plus efficace pour parvenir à temps à stabiliser notre impact sur le réchauffement climatique.

A la lueur des expériences nationales qui ont porté leur fruit, la taxation semble avoir démontré son efficacité à la fois au niveau environnemental et économique. Associée à d'autres mesures, comme l'appui à l'innovation, la taxation du carbone semble la meilleure voie pour un signal fort en faveur de la protection de l'environnement. Le marché du carbone est, quant à lui, en proie à de vives critiques et ne semble pas à la hauteur des objectifs que s'est fixée la communauté internationale pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 2°C.

En temps de crise économique majeure, le monde de la finance et les industries polluantes sont réticents à l'idée d'une taxe sur le carbone. C'est le mécanisme de marché de quotas qui obtient, au contraire, leur assentiment. C'est sur ce point litigieux entre marché et taxe que les dirigeants devront concentrer leurs efforts, s'ils veulent suivre les conseils des grands économistes et experts climatiques, et prendre les mesures les plus efficaces pour lutter contre le changement climatique. Mais il est clair que les dirigeants politiques doivent nécessairement obtenir le soutien des industriels et grandes entreprises pour mener à bien une politique telle que la taxation. Il ne faut pas non plus oublier le problème des pays émergents et en développement. Sans un consensus les englobant, les objectifs établis pour lutter contre le changement climatique ne seront jamais atteints.

L'opinion publique a un grand rôle à jouer dans ce débat. Même si la taxe effraie une majorité de la population quant à sa répercussion sur le coût des énergies et donc sur son pouvoir d'achat, il est nécessaire qu'une conscience collective se mette en place car les choix qui seront faits à Copenhague seront d'une importance primordiale pour les générations futures.

Ainsi que le déclare avec conviction James Hansen, **il serait sans doute préférable « qu'aucun accord ne soit conclu à Copenhague plutôt que l'on aboutisse à un mauvais accord »**¹²⁵ qui ralentirait un peu plus l'action mondiale contre la crise climatique que nous connaissons.

¹²⁵ McKie R., « We have only four years left to act on climate change – America has to lead », 18 janvier 2009, <http://www.guardian.co.uk/environment/2009/jan/18/obama-climate-change>.

Bibliographie

BAUER A., CHAUVEAU L., ROBEQUAIN L., « Taxe carbone : l'impôt de la révolution verte », Les Echos, 1^{er} juillet 2009,

http://www.lesechos.fr/journal20090701/lec1_l_enquete/4881783.htm

BOUREAU D., MOUGEOT M., *Politique environnementale en économie ouverte*, Revue d'économie politique, n°4, juillet-août 2005, p.441-450.

BOX S., *OECD work on innovation - a stocktaking of existing work*, 2 février 2009, p.43,

<http://www.oecd.org/dataoecd/14/32/42095821.pdf>

CARAMEL L., *La taxe carbone aux frontières refait surface*,

<http://www.infosdelaplanete.org/5293/la-taxe-carbone-aux-frontieres-refait-surface.html>

CARAMEL L., « La taxe carbone : comment éviter qu'elle pénalise les plus pauvres », Le Monde, 11 juillet 2009.

FONTAGNE L., L'environnement à l'OMC, La Lettre du CEPII n° 206, novembre 2001

<http://www.cepii.fr/francgraph/publications/lettre/pdf/2001/let206.pdf>

Institut de l'Entreprise, *La taxe carbone : mythe ou réalité ? De la théorie à la pratique*, Note, juillet 2008, p.5, [http://www.institut-](http://www.institut-entreprise.fr/fileadmin/Docs_PDF/travaux_reflexions/Fiscalit_/taxe_carbone_web.pdf)

http://www.institut-entreprise.fr/fileadmin/Docs_PDF/travaux_reflexions/Fiscalit_/taxe_carbone_web.pdf

JAUREGUY-NAUDIN M., « The UE ETS-The Big Baby in the Bath Water », Actuelles de l'Ifri, mars 2009,

http://www.ifri.org/frontDispatcher/ifri/publications/actuelles_de_l_ifri_1197584475485/publi_P_actuelle_edito_mars_1236871836303

LEPELTIER S., « Les conséquences de la mondialisation des échanges sur l'environnement »

in *Mondialisation : une chance pour l'environnement ?*, Rapport d'information du Sénat n° 233 (2003-2004), <http://extranet.senat.fr/rap/r03-233/r03-23324.html>

NADER R., HEAPS T., « We Need a Global Carbon Tax », décembre 2008,

<http://online.wsj.com/article/SB122826696217574539.html>

PINSOLLE L., « Fiscalité verte : l'erreur libérale de l'Europe », Marianne, 13 décembre 2008,

http://www.marianne2.fr/Fiscalite-verte-l-erreur-liberale-de-l-Europe_a94246.html

RIEBER A., TRAN A-D, *Dumping environnemental et délocalisation des activités industrielles : le Sud face à la mondialisation*, Revue d'économie du développement Vol. 22 2008/2, http://www.aed.auf.org/IMG/pdf/TRAN_Thi_Anh-Dao.Com.pdf

SINAI A., « Réduction des émissions de CO₂ : taxe carbone ou quotas d'émissions ? », 18 mars 2009, http://www.actu-environnement.com/ae/news/print_news.php?id=6969

SORSA, P., *Competitiveness and Environmental Standards*, Policy Research Working Paper; n° 1249, Banque mondiale, Washington D.C. p 29, http://www-wds.worldbank.org/servlet/WDSContentServer/WDSP/IB/1994/02/01/000009265_3961005210337/Rendered/PDF/multi_page.pdf

Fuite de carbone : la révolte gronde contre les projets de la Commission, mardi 26 mai 2009, <http://www.euractiv.com/fr/changement-climatique/fuite-carbone-rvolte-gronde-projets-commission/article-182642>

Proposition de Directive du Parlement Européen et du Conseil modifiant la directive 2003/87/CE afin d'améliorer et d'étendre le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, COM(2008) 16 final, Bruxelles, 23.1.2008, p9, http://ec.europa.eu/environment/climat/emission/pdf/com_2008_16_fr.pdf

Résolution du Parlement européen du 24 avril 2008 sur le Livre vert sur les instruments fondés sur le marché en faveur de l'environnement et des objectifs politiques connexes (2007/2203(INI))

Rapport OMC/PNUE « Commerce et changement climatique » <http://www.unep.org/pdf/TRADEANDCLIMATECHANGE.pdf>

TICKELL O., « Replace Kyoto protocol with global carbon tax, says Yale economist », 12 mars 2009, <http://www.guardian.co.uk/environment/2009/mar/12/carbon-tax-should-replace-kyoto-protocol>

UNEP CDM Risoe Centre. <http://cdmpipeline.org/cdm-projects-region.htm>

Annexe 1 : Les recettes des principales taxes environnementales en France

Nom de la taxe	1994	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers	21 458	24 270	23 172	24 350	24 303	24 766	24 205	24 490	24 731
Taxe intérieure sur le gaz naturel	0	145	118	157	160	168	174	172	177
Taxe parafiscale sur les produits pétroliers	0	193	195	197	0	0	0	0	0
Taxes sur les ouvrages hydroélectriques concédés	0	291	299	200	91	6	0	0	0
Taxe sur les véhicules des sociétés	416	644	700	750	828	843	867	1 126	1 152
Taxe à l'essieu	0	213	243	258	223	220	201	215	217
Taxe spéciale usage des routes	0	420	446	428	465	492	499	512	512
Droits de timbre contrat transport	75	10	1	0	0	0	0	0	0
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	1 970	2 892	3 070	3 380	3 927	4 261	4 710	4 999	5 117
Taxe sur les pylones électriques		128	135	140	149	160	167	174	183
Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) BRUT données Douanes jusqu'en 2004, données Insee à partir de 2005		444	491	633	492	467	456	483	457
-- Air (SO ₂ , NO _x , ...)		27	28	72	56	58	23	25	26
-- Huiles et préparations lubrifiants		25	27	27	23	20	24	39	39
-- Decollages d'aeronefs		10	10	12	20	30	<i>plus perçu par la DGDDI</i>		
-- Déchets ménagers et assimilés		226	227	297	190	213	194	192	196
-- Déchets industriels et spéciaux		26	30	32	36	14	37	27	28
-- Préparations pour lessives		75	84	88	81	62	103	77	78
-- Pesticides		18	36	43	27	29	40	36	52
-- Grains minéraux naturels		17	29	42	32	29	38	51	37
-- Installations classées		20	20	20	27	12	<i>Perçu par les DRIRE</i>		
-- biocarburants									2
-- imprimés									0,7

Source : OCDE/Agence européenne de l'environnement
<http://www2.oecd.org/ecoinst/queries/index.htm>

3^{ème} partie

La place des entreprises dans les négociations climatiques

L'importance du business « vert » dans le sillage de Copenhague

Introduction

Les entreprises peuvent-elles échapper aux enjeux de Copenhague ? La réponse est clairement négative ; toutes les entreprises sont concernées à un degré ou à un autre par les négociations internationales sur le climat. Chacune d'entre elles est irrémédiablement amenée à prendre en compte dans son organisation et son fonctionnement interne (recyclage des déchets, plans de déplacement, consommation énergétique de ses locaux) comme dans sa stratégie de communication externe (image de marque) les facteurs environnementaux. Un certain nombre doivent par ailleurs s'en soucier au titre de leur activité, surtout pour les productions industrielles et a fortiori dans le secteur de l'énergie.

Du 7 au 18 décembre prochain, la conférence internationale de Copenhague sur le changement climatique concentrera toutes les attentions. Il n'est pas encore sûr que l'on parvienne à un accord pour succéder au protocole de Kyoto qui soit acceptable par tous les pays présents à la conférence. En effet, les enjeux sont multiples et les points de vue de chaque pays semblent difficiles à concilier. Mais ce qui est sûr, c'est que les entreprises ont un rôle à jouer dans ces négociations.

Les négociations n'aboutiront pas, ou en tout cas l'accord adopté ne sera pas réaliste, sans leur soutien affiché. Car ce sont avant tout les entreprises qui seront touchées par les politiques concernant le changement climatique, à travers de nouvelles réglementations qu'il s'agisse de taxes, de fixation de quotas d'émissions ou autre. Ce sont elles qui sont en mesure de faire fonctionner le système mondial de lutte contre le réchauffement climatique. Copenhague a donc besoin de leur soutien car leur lobby est considérable et influence notablement les négociations au niveau national comme international.

En parallèle, la conférence de Copenhague est une opportunité pour les entreprises. L'investissement dans des nouvelles technologies, de nouvelles techniques de management plus respectueuses de l'environnement leur est ou leur sera bénéfique. Il ne faudrait cependant pas que leur engagement ne constitue qu'un effet de mode et que « l'éco blanchiment » prenne le pas sur les stratégies concrètes de protection de l'environnement.

Alors que les négociations de Copenhague ne peuvent aboutir concrètement sans un soutien minimum des entreprises, ces dernières ont à gagner des futures politiques climatiques qui seront mises en place, en termes d'efficacité environnementale comme économique. La conférence de Copenhague a donc besoin des entreprises et les entreprises, qu'elles le reconnaissent ou non, ont besoin de la conférence de Copenhague.

I. Le nécessaire soutien des entreprises dans les négociations de Copenhague

A. Le succès des politiques climatiques passe nécessairement par des entreprises « vertes »

Dans le domaine des négociations climatiques, le rôle des entreprises a une importance majeure. Les entreprises, et les milieux économiques en général, étant les vecteurs principaux des politiques climatiques, leur inclusion dans le dialogue politique international, qui mènera espérons-le à un accord efficace à Copenhague, semble plus que nécessaire.

1. Les entreprises comme vecteurs des politiques climatiques mondiales

a. Des actions locales au service de politiques internationales

Chaque politique, dans n'importe quel domaine, nécessite une application par les acteurs locaux afin d'être mise en œuvre. Il en est particulièrement question dans le cas du réchauffement climatique. Les changements observés au niveau du climat sont mondiaux et la résolution de la crise climatique doit donc s'effectuer par une coopération au niveau mondial pour limiter notre impact futur sur le climat. En revanche, c'est au niveau de chaque acteur émettant des gaz à effet de serre (GES) qu'une action est attendue. C'est en coordonnant des actions locales à l'échelle des ménages, des PME/PMI, des collectivités, que des changements mondiaux seront observables.

Les entreprises entrent bien sûr dans cette logique. De par leurs activités, elles émettent des gaz à effet de serre accentuant le réchauffement climatique. Il en est particulièrement question pour les industries du secteur des énergies comme les compagnies pétrolières ou gazières. Mais toutes les entreprises, même celles avec des émissions minimales de GES sont concernées : dans leur politiques d'investissement, l'organisation des déplacements professionnels, le packaging de leur produit, etc. C'est donc à leur échelle que les politiques internationales prennent forme. Les actions atomisées de chaque entreprise pour une meilleure protection de l'environnement auront globalement un impact positif.

« Grâce à des procédés de production ayant un meilleur rendement, à des stratégies préventives, à des techniques de production moins polluantes et à des procédures utilisées tout au long du cycle de vie des produits pour minimiser ou éviter les déchets, les politiques et les activités commerciales et industrielles, y compris celles des sociétés transnationales,

peuvent jouer un grand rôle en ce qui concerne la réduction des répercussions sur l'utilisation des ressources et sur l'environnement. »

Agenda 21, chapitre 30, Renforcement du rôle du commerce et de l'industrie, §2
<http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action30.htm>

b. Les entreprises, passerelles des conclusions du Sommet de la Terre de 1992

1. *Le principe de « l'Agenda 21 »*

Le Sommet de la Terre de 1992 à Rio de Janeiro demeure le symbole d'une grande avancée au niveau environnemental. Le résultat principal de cette conférence internationale a été l'adoption de « l'Agenda 21 », qui se présente, entre autres, comme un « *guide de mise en œuvre du développement durable pour le 21^{ème} siècle* »¹²⁶. Sa mise en œuvre est prévue à trois niveaux : national, régional et local et implique, bien sûr, les entreprises. Ces dernières ne sont pas touchées directement par les Agenda 21 car ils sont principalement du ressort des collectivités territoriales. En revanche, lors de leur mise en œuvre, ces projets font appel aux entreprises et mettent en place une dynamique favorable à la protection de l'environnement.

Le texte de l'Agenda 21 fait directement référence aux entreprises dans son chapitre 30, intitulé *Renforcement du rôle du commerce et de l'industrie*, et propose deux programmes d'action dans leur direction pour réduire leur empreinte environnementale : *Promouvoir une production moins polluante* et *Encourager l'initiative des entrepreneurs*¹²⁷. Le but est de placer le développement durable au cœur de leur politique.

2. *L'action des entreprises*

Il est rare que les entreprises se réfèrent directement à l'Agenda 21 lorsqu'elles mettent en place un plan environnemental. Le lien avec les principes énoncés au Sommet de la Terre apparaît surtout lorsqu'elles répondent à des projets menés par les collectivités territoriales dans le cadre spécifique d'un Agenda 21. La France compte, par exemple, 550 Agenda 21 locaux¹²⁸ mais le nombre d'entreprises impliquées n'est pas facile à connaître. Et même si certaines mettent en place individuellement des stratégies volontaristes en matière

¹²⁶ Agenda 21, un engagement pour le développement durable,
http://www.agora21.org/rio92/A21_html/A21_1.html

¹²⁷ Agenda 21, Chapitre 30, <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action30.htm>

¹²⁸ Site portail des Agenda 21 en France, <http://www.agenda21france.org/france.html>

d'environnement, elles ne le font pas forcément dans l'optique de l'Agenda 21 proprement dit. Mais certaines exceptions à cette tendance sont notables.

Un exemple d'initiative dans la ville de Panevezys en Lituanie l'illustre particulièrement bien. En plus de projets environnementaux variés mis en place par la ville, certaines des plus grandes entreprises de la ville ont établi leur propre Agenda 21. Elles ont opéré un changement vers des technologies plus propres en établissant des standards ISO (International Standard Organisation) concernant l'environnement et EMAS (Eco Management and Audit Theme)¹²⁹, sur lesquels nous reviendrons par la suite. Cette implication du secteur privé résulte en partie de la politique volontariste de la ville en faveur de la coopération avec les entreprises¹³⁰. Ceci conforte l'idée que les entreprises sont des passerelles indirectes ou directes dans la mise en œuvre des Agenda 21 et donc dans la réussite des politiques internationales concernant l'environnement.

c. Les entreprises, actrices primordiales des mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto

1. Le principe des mécanismes de flexibilité

Le protocole de Kyoto a mis en place des mécanismes dits de « flexibilité » afin de permettre aux pays visés par les objectifs de 5% de réduction d'émissions de gaz à effet de serre d'atteindre ces objectifs. Ces mécanismes sont de trois ordres : les permis d'émission, les Mécanismes de Développement Propre (MDP) et les mécanismes de Mise en Œuvre Conjointe (MOC) et chacun implique l'engagement des entreprises. Les permis d'émissions ont pour l'instant été mis en œuvre seulement au niveau de l'Union européenne et dans certains États des Etats-Unis. Les mécanismes de MOC se focalisent surtout sur l'Europe de l'Est. Les MDP quant à eux impliquent des entreprises des quatre coins de la Planète. Le principe des MDP et des MOC est similaire mais les MDP sont beaucoup plus utilisés et totalisent environ 1700 projets.

Les Mécanismes de Développement Propre (MDP) incitent les entreprises des pays industrialisés, ayant ratifié le protocole de Kyoto et faisant partie de l'annexe I du protocole, à investir physiquement dans un pays non soumis à un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Les projets peuvent être de différentes sortes, par exemple la modernisation d'une usine dans un pays en développement à travers l'installation de technologies moins émettrices de GES. En échange de cet investissement,

¹²⁹ EMAS est un règlement européen créé en 1995 par la Commission européenne pour encadrer des démarches volontaires d'écomanagement impliquant un système de management de l'environnement (SME).

¹³⁰ Stockholm Challenge, « Local Agenda 21 in the city of Panevezys, Lithuania », <http://www.stockholmchallenge.se/project/data/local-agenda-21-city-panevezyslithuania>

qui évite une certaine quantité d'émissions, l'entreprise reçoit des crédits d'émissions de GES. Elle peut ensuite les revendre sur un marché carbone ou les allouer à d'autres unités¹³¹.

2. *Des entreprises investies dans les Mécanismes de Développement Propre (MDP)*

De plus en plus d'entreprises des pays industrialisés se portent sur les MDP. Depuis 2005, les projets se multiplient car les États se sont enfin accordés, à travers l'adoption de l'accord de Montréal, sur une enveloppe financière adéquate pour leur mise en place. Les entreprises y voient un moyen d'investir dans des technologies propres dans des pays où le coût des investissements antipollution est beaucoup plus faible (« *de 40 à 50 dollars par tonne de CO₂ évitée en Chine, contre 135 aux Pays-Bas* »), tout en obtenant des crédits d'émissions qui peuvent leur rapporter d'intéressantes plus-values¹³².

A titre d'exemple, dans les projets de juillet 2009 figure une initiative de la compagnie Vitol SA, spécialisée dans le commerce d'énergie et plus spécifiquement sur le courtage de pétrole. Cette compagnie est engagée dans un projet MDP avec la Chine et plus précisément avec la compagnie China Resources Power. Le but est de construire un champ d'éoliennes qui desservira la province de Shandong, permettra une baisse des émissions de gaz à effet de serre et le développement de l'emploi¹³³. Ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres mais il reflète bien le nécessaire engagement des entreprises pour que de tels mécanismes soient opérationnels.

3. *Les entreprises au cœur du marché de quotas d'émissions européen*

Le principe des quotas d'émissions est simple. Dans les régions où un marché du carbone est en place, chaque entreprise reçoit un certain nombre de quotas en fonction de ses émissions passées. Dans le cadre du système européen, l'allocation des crédits a été gratuite dans un premier temps. Par la suite, les entreprises devront payer leurs quotas, mais des exceptions sont prévues suivant le secteur concerné. Dans tous les cas, les entreprises peuvent vendre ou acheter des quotas d'émissions sur un marché créé à cet effet. Les entreprises ayant réduit leurs émissions ou en tout cas moins polluantes que d'autres, peuvent ainsi revendre les crédits qu'elles n'ont pas utilisés. Inversement, les entreprises qui ne disposent pas d'un nombre de crédits suffisant par rapport à la pollution qu'elles émettent peuvent en acheter sur ce marché. Ce système a été mis en place dans le cadre du

¹³¹ Reverchon A., « Le mécanisme de développement propre attire les entreprises », Le Monde, 9 juillet 2009, http://www.lemonde.fr/talents-fr/article/2009/07/09/le-mecanisme-de-developpement-propre-attire-les-entreprises_745473_3504.html

¹³² Ibid.

¹³³ UNFCCC, « Project 2397 : Shandong Penglai Pingdingshan Wind Farm Project », <http://cdm.unfccc.int/Projects/DB/RWTUV1234176728.19/view>

protocole de Kyoto afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les entreprises sont ainsi à la base du système et sont nombreuses à être impliquées dans celui-ci. Le système englobe principalement l'énergie et la métallurgie mais devrait être étendu dans les années à venir. « Depuis le 1^{er} janvier 2005, 12 000 établissements industriels européens sont autorisés à acheter et à vendre des « droits à polluer » »¹³⁴ Là aussi, l'on perçoit facilement que les entreprises sont les garantes du succès des mesures relatives au climat décidées au niveau international. Si la plupart des pays européens peuvent se targuer d'avoir atteint les objectifs fixés par le protocole de Kyoto, c'est bien car les entreprises se sont pliées au système règlementaire mis en place, notamment à travers les MDP et le marché carbone. Le comportement des entreprises ayant un grand poids sur le succès d'une politique mondiale, il semble pertinent d'inclure leurs intérêts au sein des discussions internationales. Mais cela semble parfois difficilement conciliable avec des objectifs environnementaux.

2. La nécessaire inclusion des entreprises dans le dialogue international

a. Le dialogue avec les entreprises : un mécanisme de négociation efficient

Tout comme le principe de la négociation collective au plan national qui associe syndicats de travailleurs, représentants du patronat et gouvernement, l'association des entreprises aux négociations climatiques mondiales est primordial pour aboutir à des accords prenant en compte toutes les dimensions du problème. En effet, le réchauffement climatique n'est pas une problématique unidimensionnelle. Au contraire, la politique climatique implique des intérêts divers : politiques, économiques, sociaux, scientifiques, ... La résolution du problème climatique passe donc à la fois par des engagements politiques forts mais aussi par un encadrement des entreprises au niveau de leur impact environnemental.

« Le dialogue social et la négociation collective sont indispensables pour mettre en place les politiques d'adaptation et de régulation des émissions nécessaires. »

Organisation Internationale du Travail, http://www.ilo.org/wow/Articles/lang--fr/WCMS_084334/index.htm

¹³⁴ « Le système européen d'échange de quotas d'émissions (ETS) », 21 avril 2005, <http://www.euractiv.com/fr/changement-climatique/systeme-europen-change-quotas-missions-ets/article-138428>

Les acteurs qui doivent être impliqués dans la mise en place de politiques pour orienter le Monde vers un avenir climatique plus clément sont de trois types. Il y a tout d'abord les experts climatiques, qui ont été les premiers à mettre en évidence le réchauffement climatique, à fixer des objectifs en termes d'émissions pour stabiliser la tendance et à appeler les dirigeants politiques à agir concrètement. A leur côté, on trouve les dirigeants politiques. Ces derniers sont les agents-clés, garants de l'acceptation de nouvelles politiques au niveau international et de leur application au niveau de leur pays. Enfin, le monde économique, et plus précisément micro-économique, est le facteur déterminant des politiques climatiques. Ce sont, entre autres, les industries à travers la pollution qu'elles engendrent et les gaz à effet de serre qu'elles émettent qui sont responsables du réchauffement climatique. Elles sont les principales cibles des politiques internationales de lutte contre le changement climatique. Même si les dirigeants politiques constituent les instances décisionnelles officielles des politiques mondiales, les entreprises ont tout de même leur mot à dire en matière de gouvernance mondiale car ce sont elles qui se situent à la fin de la chaîne, et qui se voient touchées par ces politiques.

Il faut rappeler ici que les négociations de Copenhague englobent deux aspects de la lutte contre le réchauffement climatique : l'atténuation, qui implique une baisse des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation, qui suppose une adaptation structurelles des régions déjà touchées ou susceptibles d'être touchées par le changement climatique. Les entreprises sont particulièrement concernées par les politiques d'atténuation. En effet, par leurs activités, elles émettent des gaz à effet de serre à l'effet préjudiciable sur le climat. C'est par la réduction de ces émissions que leur action peut principalement avoir un impact. A l'inverse, dans le cadre des politiques d'adaptation, il revient plutôt aux États de prendre en charge la mise en œuvre des politiques permettant de s'adapter à certains changements comme la montée du niveau des eaux, problème qui touche surtout des territoires particuliers.

Il faut donc que ces trois acteurs : politiques, scientifiques et entreprises, prennent part à l'élaboration des politiques mondiales de lutte contre le changement climatique pour que l'on aboutisse à un accord viable politiquement, scientifiquement et économiquement.

b. Le difficile dialogue avec les entreprises dans les négociations mondiales

De nombreux obstacles apparaissent lorsque l'on évoque l'avis des entreprises sur les négociations internationales concernant le climat. Pour la majorité des entreprises polluantes, leurs positions relèvent plus souvent de l'attentisme que d'une réelle volonté de participer à la lutte contre le réchauffement climatique, ce qui pose certains problèmes en matière d'élaboration de politiques sur le long terme.

1. L'omniprésence d'une logique de court terme

Le premier problème réside dans **la stratégie des entreprises**. Ces dernières veulent préserver leur bénéfice et leur place sur le marché et fonctionnent donc à court terme. Elles acceptent dans une certaine mesure de se voir contraindre par des réglementations ponctuelles pour régler des problèmes précis (pollutions dues à certains produits, mise aux normes, etc) sans toutefois prolonger leur stratégie sur le long terme. La plupart des entreprises ne transformeraient ainsi pas profondément leur stratégie sur longue période et cette vision à court-terme pourrait être fatalement dommageable à l'environnement autant qu'aux entreprises elles-mêmes.

« *La culture patronale économique est dans une logique de lobbying [...]. Ainsi, la négociation reste cantonnée à la réparation et non à l'anticipation.* »

Patrick Pierron, secrétaire général de la fédération Chimie-Énergie (FCE).
<http://christopherieuze.rsfblog.org/media/00/01/1b7658158ff10e5fef0e73b9bfff0cff.pdf>

Au niveau mondial, l'exemple des quotas d'émissions et des MDP est très parlant. Alors que la plupart des entreprises ont vu dans le protocole de Kyoto une menace pour le bien-être de l'économie¹³⁵, elles ont, par la suite perçu dans la mise en place progressive d'un marché d'échange de quotas d'émission, une possibilité nouvelle de rentrée d'argent et l'ont donc accueilli relativement plus positivement. Les exemples de plus-values effectuées par des entreprises découlant de la revente de crédits carbone en sont une bonne illustration. Ainsi, le groupe français Rhodia, un leader de l'industrie chimique internationale, grâce à ses projets MDP en Corée du Sud et au Brésil a déjà revendu « *9 millions de tonnes de crédits d'émission à 15 euros la tonne* »¹³⁶ en 2008.

Le déni du changement climatique

Durant de nombreuses années, de grandes entreprises ont opté pour une stratégie de déni du phénomène de réchauffement climatique. En finançant des campagnes de désinformation, en mettant en cause les conclusions des scientifiques et en soutenant des groupes qui jettent le doute sur le changement climatique, ces entreprises ont tenté de minimiser le péril climatique et de mettre en exergue la menace économique. C'est la compagnie Exxon qui est la principale visée. ExxonMobil est une société pétrolière et gazière

¹³⁵ Pulver S., *Public Debate versus Private Interests: The shifting political influence of oil companies and environmental NGOs in the international climate negotiations*, Paper presented at the annual meeting of the American Sociological Association Annual Meeting, Boston, 31 juillet 2008, p.13.
http://www.allacademic.com/meta/p242881_index.html

¹³⁶ Rhodia Alliance, « Orbéo vend près de 8 millions de tonnes de crédit au Japon », 14 avril 2008, <http://www.rhodia-alliance.com/index.php?Page=lire-article&uid=707>

américaine, dont l'existence remonte à la fondation de la Standard Oil par l'illustre John Davier Rockefeller en 1863. En 2005, Exxon aurait fourni trois millions de dollars à trente-neuf groupes soutenant l'absence de lien entre les gaz à effet de serre et le réchauffement climatique¹³⁷.

Le déni constitue le symbole de la mauvaise foi de certaines grandes entreprises. Désormais, ces pratiques font en majorité partie du passé et les conclusions scientifiques sur le changement climatique sont de plus en plus difficiles à remettre en cause. Cependant, ces tentatives de manipulation dévoilent la difficulté d'aboutir à un accord objectif sur le climat.

2. *L'inscription dans un contexte de mondialisation*

Parallèlement, l'inscription des entreprises dans un modèle de concurrence mondiale les pousse à la réticence face aux politiques contraignantes de lutte contre le changement climatique, dans la mesure où elles y sont soumises alors que dans d'autres pays, notamment les Pays en Voie de Développement, les entreprises n'y sont pas. On retrouve ici toute la logique des **tensions entre pays industrialisés et pays en développement** : les entreprises des premières n'étant pas prêtes à payer pour permettre aux secondes de continuer leur expansion. Les secondes, quant à elle, exigent des premières une action car elles les considèrent comme responsables des problèmes climatiques actuels.

Ensuite, les entreprises savent très bien jouer sur la corde sensible à ce sujet avec les dirigeants politiques, aussi bien au niveau national qu'europpéen. A chaque fois qu'une politique s'inscrit dans la lignée de la lutte contre le changement climatique et porte atteinte à leur « droit à polluer », les entreprises brandissent **le spectre des délocalisations** dans des pays aux normes plus laxistes pour faire plier les politiciens. Dans un contexte de crise économique et sociale, associée à des fermetures d'usines et d'énormes pertes d'emplois, cet argument risque fort d'obtenir un écho favorable chez les dirigeants politiques.

Enfin, les entreprises évoluent dans des cadres règlementaires fixés au niveau international, notamment par **l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)**, qui prennent très peu en compte l'environnement. Le but premier de l'OMC est de favoriser les échanges mondiaux, dans une logique commerciale. Bien sûr, des considérations environnementales sont prises en compte par l'organisation mais « *l'objectif primordial du système est de contribuer à favoriser autant que possible la liberté des échanges* »¹³⁸ Le chemin est encore long avant de

¹³⁷ Mc Knight D., « Who is behind climate change deniers? », 2 août 2008, <http://www.theage.com.au/opinion/who-is-behind-climate-change-deniers-20080801-3okn.html?page=-1>

¹³⁸ « Comprendre l'OMC, éléments essentiels », http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/fact1_f.htm

voir les questions environnementales en première ligne des préoccupations du commerce international et des entreprises ...

D'après Al Gore, le prix Nobel de la paix 2007 avec le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), les dirigeants d'entreprises doivent « *faire du lobbying auprès de leurs gouvernements, faire entendre leurs voix et être persuasifs* » pour que le sommet de Copenhague ne soit pas un échec. La contribution du monde des entreprises est selon lui « *cruciale pour le succès de nos efforts* »¹³⁹ Si les entreprises sont les vecteurs essentiels des politiques de lutte contre le changement climatique et que les politiques élaborées au niveau mondial se doivent de prendre en compte leur opinion pour aboutir à des mesures réalistes, la question de leur influence concrète est encore en suspens. Comment l'opinion des entreprises est-elle prise en compte par les décideurs politiques ? Quelle place est donnée aux entreprises dans les négociations concernant le changement climatique ?

B. L'influence des entreprises sur les négociations internationales concernant le changement climatique

Les négociations sur le climat sont éminemment politiques. Cependant, la marque des entreprises y est palpable, mais avec plus ou moins de force. Ce qui est certain, c'est que le monde économique trouve une certaine place au sein des négociations sur le climat.

1. Le lobby comme outil d'influence des entreprises sur les politiques climatiques

a. L'essor du lobby des entreprises dans le domaine climatique : le plan Climat américain et les politiques européennes

La tendance se vérifie aux quatre coins du globe : le nombre de groupes de pression dans le domaine environnemental a énormément augmenté durant ces dernières années. Un rapport du Centre pour l'intégrité publique opérant aux États-Unis met en avant la progression fulgurante de ce secteur. Il souligne que **le nombre de lobbys dans le domaine du changement climatique aux États-Unis a progressé de plus de 300 pourcents durant les cinq dernières années**. Même si cette tendance concerne les partisans d'énergies renouvelables et

¹³⁹ « Climat : l'ONU et Al Gore appellent les entreprises à agir maintenant », 24 mai 2009, <http://www.rtlinfo.be/rtl/archive/article/244135/?&archiveYear=2009>

de défenseurs de l'environnement, ils sont largement dépassés en nombre par d'autres intérêts comme les compagnies de pétrole, de gaz, etc¹⁴⁰.

Le poids des lobbys américain est perceptible dans le cadre du **processus d'adoption du plan Climat aux États-Unis**. Les lobbys d'agriculteurs et de compagnies pétrolières tentent de ménager des concessions au niveau du Sénat, où le texte devrait être soumis à adoption à la rentrée 2009. Parmi les revendications, des compagnies comme Royal Dutch Shell réclament l'allocation d'un plus grand nombre de quotas gratuits, dans le cadre du futur marché de quotas d'émissions qui sera mis en place. Le texte initial prévoit en effet que 85% des quotas soient distribués gratuitement et il est estimé que 2% de ces quotas gratuits seraient alloués aux industries pétrolières comparé à 30% pour le secteur de l'électricité¹⁴¹. On peut déjà noter que la décision de distribuer une partie des quotas gratuitement, découle d'une pression des industriels ne souhaitant pas se voir imposer de trop grandes contraintes mais également d'un certain réalisme des politiques, conscients que sans des quotas gratuits, le monde industriel ne suivra pas.

La même tendance est perceptible au niveau européen. On estime à environ 15000 le nombre de lobbyistes au sein de la sphère européenne. Parmi les centres d'intérêt affichés officiellement, le thème de l'environnement apparaît comme l'un des principaux. Mais « *le combat reste inégal* » entre les défenseurs d'intérêts opposés. Ainsi, « *quand Greenpeace emploie 15 salariés, l'Association européenne de l'industrie chimique en déploie 140.* »¹⁴² Nombreux sont ceux qui voient dans l'adoption du principe d'un marché carbone avec allocation de quotas gratuits au départ, une empreinte des puissants lobbys européens. Ceci rentre, en effet, dans la logique des entreprises qui y voient un moyen d'asseoir leur pouvoir économique tout en fournissant une image extérieure positive, d'acteurs respectueux de l'environnement.

Greenpeace dénonce le lobby automobile en Europe

Dans un rapport intitulé *Les moteurs du dérèglement climatique - Comment le lobby automobile opère pour saper la législation européenne sur l'efficacité énergétique de véhicules* de 2008, Greenpeace pointe du doigt **les pratiques du secteur automobile qui mettent en péril des avancées concrètes en matière de lutte contre le changement climatique**. Cité comme responsable principal du lobby, l'Association des Constructeurs Européens d'Automobile (ACEA). Selon ce rapport, l'ACEA est parvenue à faire repousser les discussions concernant la baisse des émissions des voitures sur l'agenda européen et à minimiser les avancées effectuées au niveau des négociations

¹⁴⁰ « *Study Finds Unprecedented Growth in Climate Change Lobbying* », 26 février 2009, http://www.democracynow.org/2009/2/26/study_finds_unprecedented_growth_in_climate

¹⁴¹ « *Oil refiners and farmers lobby for climate change concessions* », 10 juillet 2009, <http://www.environmentalleader.com/2009/07/10/oil-refiners-and-farmers-lobby-for-climate-change-concessions/>

¹⁴² Perucca B., « *Industriels contre Verts : la bataille du lobbying* », Le Monde, 21 juillet 2009, http://www.lemonde.fr/planete/article/2009/07/21/industriels-contre-verts-la-bataille-du-lobbying_1221051_3244.html

dans ce domaine. Finalement, en septembre 2008, les députés européens ont rejeté un compromis favorable à l'industrie automobile, qui repoussait notamment de trois ans les obligations à la charge des constructeurs pour mettre en œuvre les exigences en termes de réduction d'émissions de dioxyde de carbone¹⁴³.

Rapport : <http://www.greenpeace.org/raw/content/france/presse/dossiers-documents/les-moteurs-du-dereglement-cli-2.pdf>

b. Les lobbys à l'œuvre dans les négociations de Kyoto

Le poids des lobbys a déjà été ressenti lors de l'élaboration des principaux textes internationaux sur les politiques climatiques. Dans le sillage de Kyoto, les discussions menant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ont été le lieu premier d'influence des entreprises mondiales. Parmi les lobbys des entreprises déployant une grande influence à cette époque, **le Climate Global Coalition**, dissous depuis, regroupant des grands acteurs de l'industrie polluante mondiale comme Exxon, General Motors, British Petroleum et bien d'autres, qui dénonçait allègrement le principe même des négociations climatiques¹⁴⁴.

Les négociations du protocole de Kyoto ont également permis aux grandes entreprises du monde entier de mettre en œuvre une stratégie de lobbying pour orienter les discussions dans leur sens. Nombreux ont vu dans l'adoption du mécanisme des MDP une empreinte du monde industriel pour aboutir à une solution profitable financièrement¹⁴⁵. En revanche l'adoption d'un objectif contraignant de 5% de réduction des émissions, en moyenne, par rapport aux niveaux de 1990, pour les pays industrialisés, a marqué la victoire des lobbys défenseurs de l'environnement¹⁴⁶.

Comme le souligne James Hansen, climatologue américain, **le danger avec la prépondérance des groupes d'intérêt est que cela diluera les politiques des gouvernements, impliquant de graves conséquences pour toute sorte de vie sur la Planète**¹⁴⁷. Le lobby des entreprises a déjà fait ses preuves en matière de changement climatique et pas toujours dans le bon sens du terme. Pour aboutir à un accord ambitieux mais fort à Copenhague, la communauté internationale doit donc

¹⁴³ « CO₂ : les eurodéputés saluent l'échec du lobby de l'industrie automobile », 26 septembre 2008, <http://www.euractiv.com/fr/transport/co2-eurodputs-saluent-heck-lobby-industrie-automobile/article-175772#>

¹⁴⁴ Sinai A., « Le climat otage des lobbies industriels », février 2001, <http://www.monde-diplomatique.fr/2001/02/SINAI/14866>

¹⁴⁵ Cornut P., « De l'influence du carbon lobby : Une coalition de grands industriels américains très influente lors des négociations sur le climat pendant le processus de Kyoto », 2004, <http://base.d-p-h.info/fr/fiches/dph/fiche-dph-7268.html>

¹⁴⁶ Pulver S., Public Debate versus Private Interests: The shifting political influence of oil companies and environmental NGOs in the international climate negotiations, op. cit., p.13.

¹⁴⁷ « Study Shows "explosion" in Climate Change Lobbying », 15 mai 2009, <http://www.corporatecrackdown.org/node/137>, « special interests will dilute and torque government policies, causing the climate to pass tipping points, with grave consequences for all life on the planet. »

s'assurer leur soutien. Pour le moment, les positions des entreprises restent encore incertaines mais beaucoup d'initiatives sont porteuses d'espoir.

2. Quelle sera la place des entreprises dans les négociations de Copenhague ?

Dans la lignée de la conférence de décembre, plusieurs rencontres sont prévues pour inclure les entreprises dans le processus des négociations, tout en les écartant, du moins dans la forme, des décisions finales.

a. Le travail en amont de la conférence

Le sommet mondial des entreprises sur le changement climatique de mai 2009, qui a permis l'adoption de l'appel de Copenhague sur lequel nous reviendrons, a constitué la première étape dans l'association des entreprises aux discussions sur la thématique du changement climatique. Y étaient présents de hauts personnages politiques comme José Manuel Barroso, Ban Ki Moon, ou encore Yvo de Boer, secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Même si l'influence des entreprises sur les dirigeants politiques est difficile à percevoir car il s'agit d'interactions informelles, de lobbying assez dur à déceler, on peut supposer que les intérêts des entreprises, clairement exprimés lors d'une telle rencontre, seront pris en compte par les négociateurs à Copenhague en décembre.

Dans la lignée de cette rencontre, l'agenda de la conférence de Copenhague prévoit plusieurs meetings internationaux incluant les entreprises. Ainsi, fin août, se déroulera à Melbourne, en Australie, une conférence sur les entreprises et le changement climatique, associant l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Par la suite, plusieurs congrès auront lieu sur la protection climatique et associeront scientifiques et entreprises, à l'instar du 5^{ème} Congrès portant sur l'Afrique qui se déroulera à Pretoria en Afrique du Sud.

United Nations Global Compact

Il s'agit d'une initiative lancée par les Nations Unies à l'attention des entreprises. Ces dernières signent un « Pacte Mondial » dans l'optique d'« *aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes universellement acceptés touchant les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.* »¹⁴⁸ Concernant l'environnement, les entreprises s'engagent sur trois points. Elles sont « *invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement, à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement et à favoriser la mise au point et la diffusion de*

¹⁴⁸ « Le Pacte Mondial », <http://www.unglobalcompact.org/Languages/french/>

technologies respectueuses de l'environnement. »¹⁴⁹ L'initiative a d'ores et déjà rassemblé 5200 entreprises dans 130 pays du monde entier.

Site : www.unglobalcompact.org

Les conférences évoquées précédemment ont une importance au niveau international mais ne dirigeront pas concrètement les conclusions de la conférence finale de décembre. Les rencontres formelles organisées par les Nations Unies, comme celle de Bonn en juin dernier, et regroupant des représentants de toutes les parties à la Convention cadre pour élaborer un texte qui sera soumis à adoption, sont les seules qui orienteront officiellement les politiques climatiques. Le vecteur le plus efficace à la disposition des entreprises pour faire valoir leurs opinions reste donc le lobbying, élément trop informel pour être évalué à ce stade.

b. Au cœur de la conférence

L'influence des entreprises ne devrait pas être perceptible durant la conférence à proprement parler. En effet, ce sont les gouvernements qui nomment les représentants autorisés à les représenter durant les négociations. Il semble peu probable que des dirigeants de grandes entreprises se retrouvent parmi eux.

Une seule initiative est prévue concrètement durant la conférence de Copenhague pour rapprocher les milieux économiques et politiques. Il s'agit du « **Copenhagen Business Day** » qui se déroulera le 11 décembre. Cet événement, organisé par le Conseil mondial des affaires pour le développement durable (WBCSD) et la Chambre Internationale de Commerce (ICC), servira de plate-forme pour fournir aux entreprises un espace d'interaction avec des négociateurs de haut niveau, exposer le point de vue des entreprises sur le processus intergouvernemental concernant le changement climatique, présenter un accord potentiel et ses significations en termes d'application¹⁵⁰. Mais en-dehors de cette conférence, les négociations se feront principalement entre ministres et experts du changement climatique.

Au cœur même de la conférence, ce sont donc les délégations choisies par les gouvernements qui se feront les porte-paroles ou non de la position des entreprises. Même si elles le font, il semble difficile de percevoir une position unanime des entreprises sur la question du changement climatique.

¹⁴⁹ « Les dix principes », http://www.unglobalcompact.org/Languages/french/dix_principes.html

¹⁵⁰ « Global business day », <http://www.wbcds.org/templates/TemplateWBCSD9/layout.asp?type=p&MenuId=MTYzOQ&doOpen=1&ClickMenu=LeftMenu>

3. Quelles sont les positions adoptées par les entreprises face aux enjeux de la conférence ?

c. La persistance de réticences au sein des entreprises

Les enjeux relatifs au changement climatique sont plus ou moins pris en compte par les entreprises. Certaines, prennent la juste mesure de la situation actuelle et des solutions exigées pour y remédier. D'autres, sous couvert de discours engagés et partisans d'une protection accrue de l'environnement dissimulent un manque total d'engagements concrets dans ce domaine. La protection de l'environnement reste la plupart du temps confinée aux beaux discours ... Enfin, d'autres mettent clairement en avant leur angoisse face aux répercussions possibles de politiques ambitieuses de lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi que le résume Jeremy Hobbs, directeur exécutif d'Oxfam International, « *en ce moment, le secteur privé est un ensemble très éclectique. Il y a des entreprises qui font preuve d'un leadership, d'une vision et d'une action de niveau international, comme Marks and Spencer, National Grid et Royal Mail au Royaume-Uni, et Gap, eBay et Starbucks aux États-Unis. Toutefois, d'autres entreprises ne font que chercher des échappatoires et des excuses.* »¹⁵¹

Certaines entreprises sont toujours frileuses par rapport à un accord ambitieux à Copenhague car elles craignent pour leur chiffre d'affaires. En 2007, le groupe Business Europe, regroupant les plus grandes entreprises européennes, estimait ainsi que des réglementations importantes pour lutter contre le changement climatique auraient pour conséquence la délocalisation des entreprises européennes hors d'Europe¹⁵².

L'affaire ExxonMobil : un tournant « vert » sous pression

Durant de nombreuses années, la société a soutenu financièrement des groupes de pression niant l'impact de l'Homme sur le changement climatique. Jusqu'alors, en plus du support à ces groupes, la compagnie avait toujours refusé de suivre l'élan engagé par d'autres industries pour investir dans les énergies renouvelables. Mais **en 2008, les actionnaires principaux de la firme, soutenus pas la famille Rockefeller, ont exigé de la firme qu'elle change sa stratégie en matière d'environnement.** Suite à cette pression, la direction de la

¹⁵¹ « Les entreprises mondiales sont prêtes à insister auprès des gouvernements pour un accord sur le climat », 22 mai 2009, <http://www.oxfam.org/fr/pressroom/pressrelease/2009-05-22/entreprises-mondiales-insister-gouvernements>

¹⁵² « L'industrie européenne met en garde contre l'échange de carbone et les énergies renouvelables », novembre 2007, <http://www.euractiv.com/fr/energie/industrie-europenne-met-garde-change-carbone-nergies-renouvelables/article-168697>

firme s'est engagée à supprimer les subventions versées à certains groupes organisant des campagnes réfutant le changement climatique. La compagnie a également investi 100 millions de dollars dans une campagne pour adoucir son image vis-à-vis de l'opinion publique concernant l'environnement¹⁵³.

b. Des perspectives optimistes : l'engagement des entreprises dans la lutte contre le changement climatique

Même si nombre d'entreprises sont encore sceptiques quant à la nécessité des politiques climatiques et réticentes quant à leurs conséquences directes sur leur performance économique, certaines ont pris la mesure de la tâche à accomplir dans ce domaine et soutiennent ouvertement, par la politique particulière de leur entreprise, les politiques décidées au niveau mondial.

Triodos, une banque durable engagée pour Copenhague

La banque Triodos, basée aux Pays-Bas, est une des premières institutions à avoir investi dans l'énergie éolienne dans les années 1980 et l'énergie solaire dans les années 1990¹⁵⁴. Outre son engagement de tous les jours en faveur du développement durable, elle fait partie du projet « Sur la route de Copenhague » initié par le Forum Respect Table dans lequel plusieurs entreprises internationales sont engagées au sujet du changement climatique. Le projet, soutenu par la Vice-présidente de la Commission européenne Margot Wallström, l'ancienne présidente de l'Irlande Mary Robinson et l'ex-premier ministre de la Norvège, Gro Harlem Brundtland, a pour objectif de « *développer des propositions pour un nouvel accord international sur le climat* »¹⁵⁵.

<http://www.road-to-copenhagen.eu/>

En 2001, le Conseil européen des entreprises sur les énergies durables lançait l'initiative « e-mission 55 – Business for Climate », appelant les entreprises à soutenir l'application du protocole de Kyoto et visant l'adhésion symbolique de 55 entreprises avant la conférence internationale de Bonn qui avait lieu en juillet de la même année. En 2005, le projet

¹⁵³ Mouawad J., « At Exxon, Making the Case for Oil », novembre 2008,

<http://www.nytimes.com/2008/11/16/business/16exxon.html?pagewanted=print>

¹⁵⁴ Scott M., « Top 20 companies: Climate change leaders show the way », juillet 2007,

<http://www.climatechangecorp.com/content.asp?ContentID=4877>

¹⁵⁵ « Road to Copenhagen 2009, Dialogue sur le changement climatique », Triodos Magazine, Hiver 2008, n°107,

http://www.triodos.be/be/static/pdf/befr_TM_107

rassemblait 200 entreprises du monde entier dont la Deutsche Bahn et la SNCF¹⁵⁶. Ce soutien affiché pour la mise en place du protocole apparaît comme le précurseur de l'Appel de Copenhague de mai 2009.

c. L'appel de Copenhague : un signal fort

En mai dernier, les dirigeants d'environ sept cent entreprises d'envergure mondiale étaient réunis à Copenhague pour le Sommet mondial des entreprises sur le changement climatique. Parmi eux, les dirigeants de Siemens, BP ou Ericsson. Cette rencontre leur a permis d'adopter des principes communs relatifs aux politiques de lutte contre le changement climatique. Leur position commune prend la forme d'un appel sous forme de **six points principaux**.

L'appel de Copenhague

Afin d'atteindre un objectif adéquat de réduction des gaz à effet de serre, les entreprises exigent :

1. Un accord sur une trajectoire de stabilisation des gaz à effet de serre, basé sur les conclusions scientifiques, à l'horizon 2020 et des **objectifs de réduction pour 2050** qui permettront de les atteindre.
2. Des mesures effectives, rapports et vérification de la performance des entreprises concernant les émissions.
3. Des incitations pour **augmenter les financements** dans les technologies à faibles émissions de carbone.
4. Le déploiement des technologies existantes à faibles émissions carbone et le développement de nouvelles.
5. Des fonds pour rendre les communautés plus résistantes et capables de s'adapter aux effets du changement climatique, et
6. Des moyens pour financer la protection des forêts.

The Copenhagen call : <http://www.copenhagenclimatecouncil.com/get-informed/news/business-call-outlines-six-steps-for-ambitious-global-climate-treaty.html>

Yvo de Boer, secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques, a aussitôt salué cet appel. Selon lui, il est « *impossible pour les hommes*

¹⁵⁶ « Kyoto is business : the campaign "e-emission 55: business for climate" has reached its goal », février 2005, <http://www.e5.org/index.php?name=News&file=article&sid=1718>

*politiques de mener une action vigoureuse contre le changement climatique sans savoir si le monde des entreprises est derrière eux.*¹⁵⁷ » Dans tous les cas, les gouvernements nationaux prendront en compte les revendications à la fois des sceptiques et des engagés. Ils sont, en effet, conscients que leurs entreprises nationales ont des attentes particulières, d'autant plus en cette période de crise économique, et qu'un accord ne prenant pas en compte leurs points de vue ne serait pas concrètement réalisable.

La conférence de Copenhague concentrera donc toutes les attentions. Les entreprises, tout comme l'opinion publique, ont des attentes bien précises sur les négociations. Pour les premières, elles espèrent un accord ambitieux mais ne les pénalisant pas trop au point de vue économique. Pour l'opinion publique prise dans son ensemble, la préoccupation principale reste déjà de savoir si les États arriveront à se mettre d'accord sur un accord et si celui-ci ira assez loin pour éviter des dommages irréversibles pour les générations futures.

II. Les décisions intergouvernementales sur le climat : un défi pour les entreprises ?

La « décarbonisation » de l'économie, en particulier à travers celle de l'énergie utilisée dans la production des biens et services, est vouée à devenir un élément central de toute décision d'entreprise, tant dans ses projets que dans son management interne. Cela nous permet d'affirmer que **les entreprises ont besoin que des résultats tangibles au niveau global émergent à Copenhague afin de mieux mesurer l'impact sur l'environnement de leurs activités**. Car jusqu'à présent, la firme n'a été qu'un relais de mesures et préoccupations locales sans vrai rôle intrinsèque dans la lutte contre le changement climatique : les États décident des éléments de fiscalité afin de respecter leurs engagements internationaux (taxe carbone, allocation des quotas d'émissions au sein du SCEQE). Les divers «signal-prix» régulés du carbone constituent une réalité physique de long-terme mais ils nient l'importance des acteurs microéconomiques pourtant au cœur du processus : les consommateurs et les entreprises. **Depuis quelques années, les entreprises prennent conscience qu'elles peuvent atteindre certains de leurs objectifs commerciaux en améliorant leurs performances environnementales**, et les pouvoirs publics réalisent qu'il importe de comprendre comment les entreprises fonctionnent concrètement afin de mieux concevoir et mettre en œuvre la politique environnementale.

¹⁵⁷ « Climat: appel des chefs d'entreprises pour un accord ambitieux à Copenhague », 26 mai 2009, <http://www.lematin.ch/flash-info/sciences-environnement/climat-appel-chefs-entreprises-accord-ambitieux-copenhague>

A. Transformer les risques en opportunités

Dans le monde des entreprises, deux raisons économiques principales motivent la prise d'initiative : atténuer les risques ou saisir les opportunités. **L'apport de la Conférence internationale de Copenhague pour la microéconomie est donc à saisir en termes de conséquences du changement climatique sur l'activité des firmes.** Si la prise en compte de ces conséquences dépend largement de la situation particulière de chacun – PME *vs.* multinationales, mais également différenciation sectorielle entre agro-alimentaire, des transports, du bâtiment, de l'énergie, etc.– il n'en ressort pas moins une série de risques et opportunités communs¹⁵⁸ qu'il convient de présenter.

1. Maîtriser les risques climatiques physiques

En outre, certaines entreprises feront face directement ou indirectement (là encore, *via* leurs fournisseurs ou clients) à des risques physiques dus au changement climatique.

✓ Des événements météorologiques comme les tempêtes ou inondations peuvent toucher les bâtiments d'une entreprise et, par répercussion, entraîner des pertes conséquentes pour les compagnies d'assurance.

✓ Le changement climatique a aussi des conséquences à long terme comme la montée du niveau de la mer qui touchera les propriétaires de terrains et bâtiments littoraux et pourrait provoquer une augmentation des prix ailleurs.

Atténuer ces risques physiques est une justification supplémentaire devant servir à implémenter dans chaque entreprise un programme de gestion des émissions de GES.

a. Variété des inconvénients des effets du changement climatique sur les entreprises

En fonction des secteurs d'activités et des zones géographiques concernées, les implications du changement climatique seront différentes. Pour certains, les menaces croissantes seront plus difficilement convertibles en profit. **Etant donné le côté imprévisible du climat comme science, les opportunités ne sont pas inhérentes au phénomène, mais doivent bien, et c'est l'intérêt de ce travail, être créées.** L'image d'Epinal de la station balnéaire ouverte en hiver n'a pas de sens si la montée des eaux n'est pas jugulée dans le même temps.

Quelles modifications sur le fonctionnement des entreprises sont susceptibles d'être entraînées par les modifications climatiques ? Cela dépendra évidemment de l'ampleur même des

¹⁵⁸ Voir à ce sujet : Carlson D. & Lingl P., *Doing business in a new climate. A guide to measuring, reducing and offsetting GGE*, David Suzuki Foundation, 2008, pp.12-13.

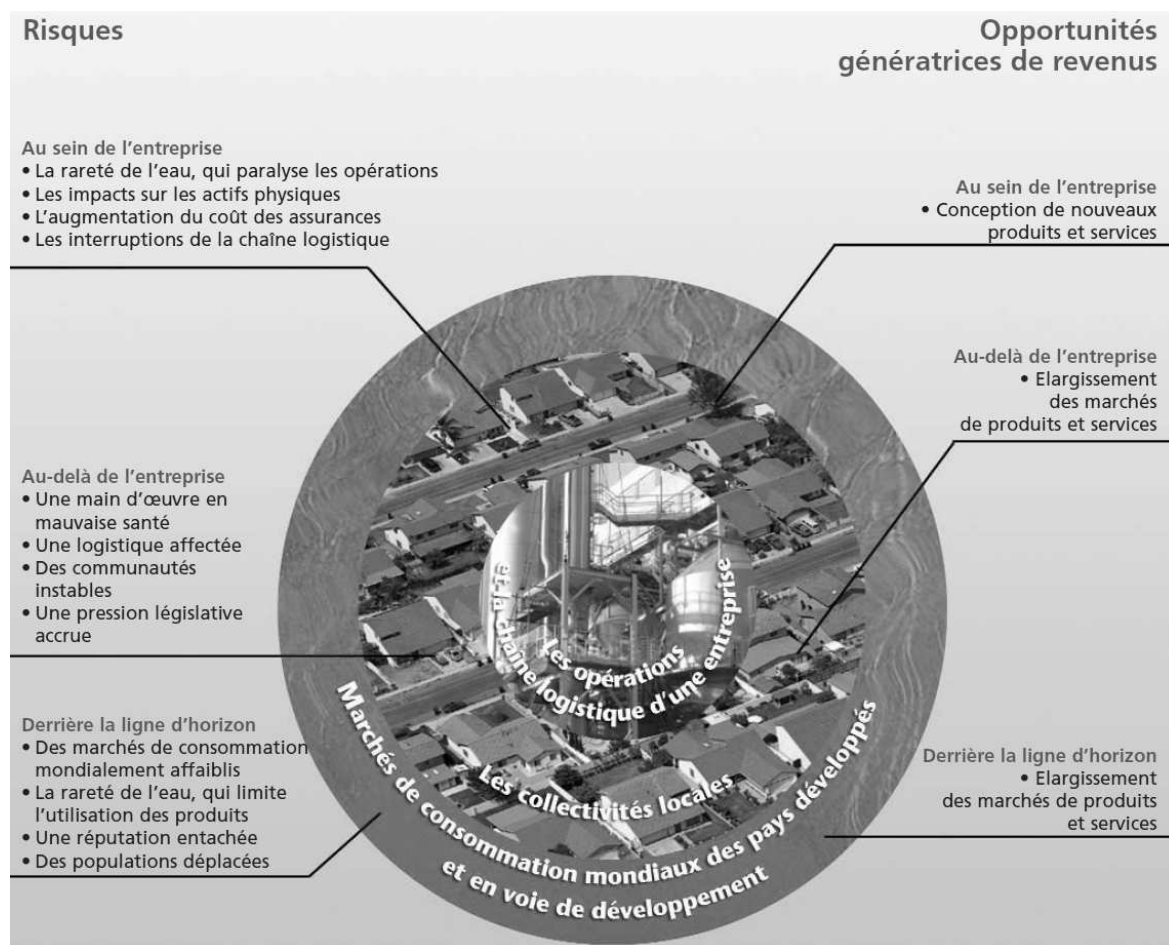
modifications subies par le système climatique terrestre, mais certaines conséquences essentiellement négatives sont d'ores et déjà perceptibles :

- **Élévation du niveau des mers** : a un impact sur les choix de localisation des opérations de l'entreprise, pourrait submerger ou compliquer l'accès aux matières premières ou aux ressources naturelles.
- **Élévation des températures** : affecte potentiellement l'emplacement, la conception, l'efficacité et le marketing de l'infrastructure, mais aussi des produits et des services.
- **Rareté de l'eau** : susceptible de paralyser le fonctionnement des entreprises, notamment celles dont la production est dépendante de cette ressource.
- **Occurrence plus fréquente des événements météorologiques extrêmes** : susceptible d'endommager les infrastructures, perturber la logistique et affecter la continuité de l'entreprise et ses coûts.
- **Modification de la répartition des vecteurs de maladies** (par exemple, le paludisme) et une plus forte migration des populations déjà en cours : auraient un impact socioéconomique exacerbé sur la main d'œuvre et les marchés.

b. Quel environnement pour l'entreprise ? Des incidences matérielles à prendre en compte

Il existe tout d'abord un **risque opérationnel pesant directement sur l'entreprise** : dommages et perturbation des activités dans les zones particulièrement vulnérables dus aux cyclones, inondations, et autres tempêtes de verglas augmentent le risque de crédit pesant sur les firmes. Cela est en particulier vrai pour les secteurs d'activité sensibles aux conditions climatiques et autres facteurs naturels : agriculture, pêche, exploitation forestière, tourisme, production d'hydroélectricité, et par répercussion pour les assurances (hausse des primes d'assurance dommages pour être assuré contre les catastrophes naturelles). Les perturbations d'activités sont également dépendantes des zones géographiques. Par ailleurs, il sera nécessaire de mettre en place des travaux de construction, d'équipement et d'infrastructure. Pragmatiquement, la notion de « réchauffement climatique » a longtemps fait planer l'illusion d'une augmentation des besoins de climatisation et d'une diminution des besoins de chauffage, alors que le changement climatique à la base des événements climatiques démontre l'imprévisibilité des scénarios et températures associées. Enfin, un environnement dégradé aurait des effets défavorables sur la santé des employés. **En parallèle des négociations climatiques intergouvernementales, ces incidences matérielles directes et indirectes sur les entreprises appellent donc une réponse en fonction de la situation et des possibilités de chacun.**

Risques et opportunités généraux liés aux impacts du changement climatique pour les entreprises



Source¹⁵⁹ : World Business Council for Sustainable Development, *Adaptation – Synthèse à destination des entreprises*, juillet 2008, p.15

[<http://www.wbcsd.org/web/publications/adaptation-french.pdf>]

2. Les défis socio-économiques associés à la « décarbonisation » des entreprises

En se plaçant du point de vue de l'entreprise, le changement climatique pourrait bien affecter l'ensemble de ses activités, de sa localisation à la production à proprement parler, en passant par l'ensemble des étapes de fonctionnement et le marketing. Du point de vue humain, des implications socioéconomiques marquées en matière d'emplois et de marchés

¹⁵⁹ Schéma 1 adapté de:

– DELL Jan (CH2M HILL), Présentation "Business Working on Water: Beyond the Fenceline" lors de la Semaine Mondiale de l'Eau 2007, Stockholm International Water Institute, 14 août 2007;
 – DELL Jan (CH2M HILL), Présentation "The Role for Business in Managing Water: The Undervalued Resource" lors de la Board's Business and Sustainability Conference, Washington D.C., 30 mai 2007.

sont susceptibles d'émerger, avec un certain nombre de signes précurseurs. Si le constat semble alarmiste, le changement climatique ne constitue pas moins un vivier d'opportunités économiques.

a. Pourquoi verdir son entreprise ?

A la fois pour « agir » et « s'adapter »¹⁶⁰, car **le changement climatique est déjà une réalité environnementale, économique et sociale qu'il s'agit de juguler**. Il existe un ensemble de risques et d'opportunités qui sont liés directement à la production de gaz à effet de serre suivant les caractéristiques socio-économiques de chaque entreprise ; considérer ceux applicables à la situation particulière de chacun est un premier pas nécessaire à la définition d'une action de réduction de ces gaz. Environnement, progrès économique et aspirations sociales, la problématique du changement climatique à l'échelle microéconomique s'inscrit inexorablement dans la problématique du développement durable.

Table 1 : Risques et opportunités comme stimulateurs d'une action des entreprises face au changement climatique

Intérêt pour l'entreprise	Risques en cas d'inaction face au changement climatique	Opportunités relatives à une action face au changement climatique
Prix du carburant et de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> Exposition continue à des coûts des carburants et de l'énergie élevés 	<ul style="list-style-type: none"> La réduction des émissions de GES se traduit par des économies de coût suite à une baisse de la consommation des carburants et de l'énergie Meilleure efficacité opérationnelle due à une rationalisation managériale
Réputation	<ul style="list-style-type: none"> Devenir la cible de campagnes publiques hostiles visant les entreprises ne prenant pas d'initiatives pour réduire leur impact climatique 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en valeur : être à la pointe sur le changement climatique peut améliorer la visibilité de la marque/de l'entreprise sur le marché et attirer de nouveaux clients
Employés	<ul style="list-style-type: none"> Coûts supérieurs de l'emploi liés à la baisse de la productivité des employés et plus de « turnover » des 	<ul style="list-style-type: none"> Attirer de nouveaux salariés à la recherche d'entreprises axées sur les aspects durables (économiques, environnementaux et sociaux)

¹⁶⁰ *Climate Change – Act and adapt*. Green Week 2009, Bruxelles, 23–26 juin 2009.

	employés en raison de leur insatisfaction face à l'absence de mesures environnementales.	<ul style="list-style-type: none"> • Motiver les employés, les fidéliser et promouvoir l'innovation sociale autour d'actions sur les changements climatiques • Amélioration du bien-être des employés et de la productivité par des mesures qui sont aussi économes en énergie
Investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Inquiétudes quant aux risques entraînés par le changement climatique et l'inaction de l'entreprise • Résolutions des actionnaires réclamant des mesures spécifiques pour faire face au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Attirer des investisseurs souhaitant investir dans des entreprises bien gérées et progressistes • Atteinte des objectifs de responsabilité sociale des entreprises
Réglementation	<ul style="list-style-type: none"> • Taxes carbone et autres mesures augmentant les coûts des carburants et de l'énergie • Exigences de satisfaire les standards en termes d'efficacité énergétique dans les bâtiments et les transports • Limitation des émissions pour les gros émetteurs de GES 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficier des programmes gouvernementaux d'incitation à la réduction volontaire des GES selon les secteurs • Flexibilité dans le choix du plan d'actions de préférence basé sur le rapport coût-efficacité et non réglementé • Les premiers entrants peuvent être susceptibles d'influencer les futures législations
Produits, services et technologies	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de clients qui fuient les produits, services et technologies énergivores et fortement émetteurs de GES 	<ul style="list-style-type: none"> • Profiter de la demande croissante en direction des produits et services respectueux du climat
Chaîne d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Exposition à des coûts d'expédition et de transport élevés dus à l'augmentation des prix des carburants • Coûts de production intensive en GES des fournisseurs répercuté sur l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Les fournisseurs avec des produits et services faibles en carbone peuvent à la fois réduire en amont le montant des émissions de GES de l'entreprise qui soustraite et réduire ses coûts • Gérer le transport tout le long de la chaîne d'approvisionnement peut permettre de réduire la consommation de carburants, les GES et de baisser les coûts

Le décalage entre reconnaissance et action des entreprises

Une enquête effectuée en 2007 par le cabinet de consulting international McKinsey auprès de 2192 cadres, dont près de 600 PDG, dans les domaines de la finance, de la fabrication, de l'énergie et de l'exploitation minière, révèle que près de 70 % des cadres considèrent le changement climatique comme important, en termes de réputation pour leur entreprise, mais également pour des éléments principaux de leur activité, comme le développement de produit, le marketing ou les prévisions d'investissements. Néanmoins, relativement peu d'entreprises traduisent cette importance accordée à la problématique du changement climatique par des actes concrets. Il s'agit plutôt d'initiatives occasionnelles, axées sur la réputation de l'entreprise, la marque ou le développement de nouveaux produits. **Les dirigeants reconnaissent une importance similaire aux risques et opportunités dans le phénomène du changement climatique.** Le manque d'initiatives constaté n'est donc pas dû uniquement à l'augmentation des coûts induits par l'adaptation au changement climatique, qui peut être largement compensé puisque 61 % des personnes interrogées considèrent que les questions associées au changement climatique ont un effet positif sur les bénéfices sous couvert de bonne gestion. Reste donc les incertitudes quant aux réglementations futures imposées aux entreprises, généralement perçues négativement mais donc peu anticipées.

ENKVIST Per-Anders, VANTHOURNOUT Helga, How companies think about climate change: A McKinsey Global survey, décembre 2007, 10p.

[http://euractiv01.all2all.org/25/images/McKinsey%20Climate%20Change%20Global%20Survey%20%282%29_tcm25-170282.pdf]

b. Anticiper les comportements : les apports d'une approche du changement climatique par les acteurs socioéconomiques

L'impact du changement climatique sur l'entreprise est aussi à intégrer quant à son influence sur ses principales parties prenantes.

- **Investisseurs** : se détournent de plus en plus des entreprises jugées risquées surtout en temps de crise. Une entreprise contribuant au changement climatique n'est pas sûre (mauvaise image, pourrait subir des surtaxes, etc.). Certains analystes en investissement demandent déjà plus de transparence sur les risques climatiques des entreprises et leur stratégie de gestion de ces risques.
- **Clients** : concernés individuellement par les événements climatiques, ils subissent des pertes, coûts et dommages, et peuvent disposer de moins de revenus à dépenser dans les marchandises et les services traditionnels. Ils se tournent de plus-en-plus vers les produits verts.
- **Législateur** : peut instaurer de nouvelles mesures notamment pour exiger la conformité à de nouveaux processus et de nouvelles compétences professionnelles (éco

technologies), ce qui est susceptible d'augmenter les coûts. Il peut également instaurer ou réviser la fiscalité verte.

B. Quelle plus-value économique et commerciale à la prise en compte du changement climatique pour les entreprises ?

La prise de décisions au niveau de l'entreprise a un impact fort sur les objectifs publics de préservation de l'environnement. Il existerait donc une relation entre la conception de la politique d'environnement et la gestion d'entreprise, d'où l'intérêt d'étudier les liens entre performances environnementales et performances commerciales. **Comment allier compétitivité et prise en compte du changement climatique pour les entreprises ?** Les stratégies vertes des entreprises permettent notamment des gains en matière de compétitivité et d'innovation.

1. Mieux comprendre les politiques environnementales pour mieux les intégrer

Les activités économiques d'une entreprise sont fortement sous contrainte politico-juridique. L'entreprise doit nécessairement prendre en compte ces facteurs externes nationaux et internationaux affectant ses opérations, et dont une série concernent la protection du climat. De l'environnement à l'« environnement politique », les liens sont ténus, comme en témoigne, sur le thème du changement climatique, l'action des gouvernements et des législateurs impactant directement les entreprises. Quelle est alors l'incidence de la législation environnementale sur les entreprises ?

a. Quelles réglementations environnementales à considérer ?

En France, il existe **des mesures de contraintes touchant les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**, c'est-à-dire celles dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement : usines, élevages, entrepôts, carrières, etc. Pour savoir si une installation est soumise à cette réglementation, il faut se référer à la nomenclature qui liste les substances et activités auxquelles sont affectés des seuils (quantité de produits, surface de l'atelier, puissance des machines, nombre d'animaux, etc.). Les ICPE nécessitent un suivi administratif et sont soumises à des contrôles et sanctions éventuelles imposées par les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).

La réglementation concernant les risques et les produits a profondément évolué ces dernières années. Notamment, suite à l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001. Une loi sur les risques technologiques a ainsi été adoptée en 2003. Au niveau européen, un système harmonisé d'enregistrement et de gestion des substances chimiques (Registration, Evaluation, Authorization of Chemicals–REACH) a été mis en place.

b. La fiscalité verte et les instruments économiques : sur la corde raide de la pression fiscale...

Il existe en France pas moins d'une quarantaine de mesures fiscales liées à l'environnement¹⁶¹. La création de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) en 1999, a été l'occasion de regrouper les quatre taxes environnementales prélevées sur les entreprises et précédemment gérées par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Si la TGAP concernait à l'origine la gestion de l'air, des déchets, des huiles usées et le bruit des aéroports, elle comprend également depuis 2000 trois taxes sur l'eau (portant sur les phosphates, les phytosanitaires et les granulats).

Étant donné l'effet incitatif relativement faible de ces mesures au niveau de ces taxes environnementales, l'UE a mis en place **un marché des quotas d'émissions visant à réguler les gaz à effet de serre émis par les installations industrielles intensives en énergie** (le système communautaire d'échange des quotas d'émissions – SCEQE, déjà mentionné plus haut), encadré par la directive dite « Permis » du 13 octobre 2003 dans le sillage des objectifs du protocole de Kyoto. Mais l'attribution initiale des permis a passablement faussé la donne, d'où **le retour au premier plan des mesures de type taxe carbone**, comme la contribution climat-énergie (CCE). **Un tel mécanisme est-il coûteux économiquement pour les entreprises ?** Pas nécessairement, car il sera compensé par des baisses ailleurs (a priori sur la taxe professionnelle ou les charges sociales) et devrait constituer une mesure à prélèvements obligatoires constants¹⁶². Et surtout parce que son coût estimé, 32€/tonne, ne fait pas l'unanimité¹⁶³.

Les plans de relance constituent également un instrument économique potentiellement vert. Aux États-Unis, une part importante des 825 milliards de dollars du plan doit servir à encourager les énergies renouvelables, rendre une partie du parc immobilier plus écologique

¹⁶¹ Voir à ce propos le rapport de la Commission des Comptes et de l'Economie de l'Environnement : *La fiscalité liée à l'environnement*, 2003.

¹⁶² « *Il faut qu'en face d'un impôt intelligent on diminue des modes d'imposition qui, eux, sont contraires à l'économie [...] On peut penser à beaucoup de choses, on peut penser à des taxes sur les entreprises, on peut penser aux charges sociales* », Christine Lagarde, ministre de l'Economie, interrogée sur France Inter, 29 juillet 2009.

¹⁶³ « *Pour induire un changement des comportements, une appropriation et une acceptation par nous tous, il faut trouver le prix le plus juste. Je ne suis pas sûr que ce soit 32 euros, parce que [...] c'est très fort comme signal et ça me paraît très élevé.* » *Ibid.*

et améliorer le réseau électrique parfois obsolète. La retombée de ces investissements en termes de création d'emplois a été estimée à cinq millions d'emplois verts, sans compter l'effet indirect sur les secteurs de la construction et de l'industrie d'équipement.

c. Les indicateurs et labels, gages de démarcation et de progrès organisationnels : une pression normative salvatrice ?

Les enjeux environnementaux impactent fortement l'organisation interne des entreprises avec actuellement comme modalité principale **l'émergence du reporting** en interne et en externe qui influe sur le management.

Les lois Nouvelles Régulations Économiques (NRE) de mai 2001 et les lois de sécurité financière (LSF) de juillet 2003, ont imposé que les entreprises françaises cotées à la bourse de Paris (CAC 40 et SBF 120) rendent compte dans leur rapport annuel de gestion d'éléments relatifs tant de leur politique environnementale (rejet de CO₂, consommation électrique) que sociale (parité, formation, etc.). Il existe également un référentiel international, la Global Reporting Initiative (GRI) qui porte sur l'affichage des démarches de développement durable des entreprises et comporte des indicateurs permettant de rendre compte de l'importance des différents enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux au sein des firmes.

Les labels portent également sur les aspects organisationnels des firmes : les référentiels de management environnemental ISO 14001 et le règlement européen Eco-audit (EMAS) ont à cet égard été adoptés dans les années 1990. En matière de certification, les entreprises françaises sont cependant relativement en retard. Les entreprises tendent aussi de plus en plus à s'organiser collectivement par secteurs, avec nombre de déclarations, de chartes et d'engagements volontaires, sur lesquels nous reviendrons.

D'autre part, les entreprises se lancent dans une course effrénée aux labels portant tant sur les produits (labels « verts », produits issus de l'agriculture biologique) que sur la chaîne de production (avec indication des bilans carbone, etc.) comme étendards de modes de consommation plus durables.

2. Les activités économiques générées par la protection de l'environnement :

a. Les mesures de protection environnementale des entreprises s'analysent trop souvent en termes de coûts...

L'impact économique des contributions environnementales est difficile à mesurer. Pourtant, parler de coûts de protection de l'environnement revient à leur reconnaître un impact essentiellement négatif sur la compétitivité des firmes. Mettre dans la balance enjeux de compétitivité et mesures environnementales ambitieuses n'est pas forcément pertinent, puisqu'il existe beaucoup de pollutions locales ou internes à un pays. **La lutte contre l'effet de serre et le réchauffement climatique, décrivant l'atmosphère comme un bien public global, nécessiterait donc, elle, que les politiques environnementales aient été harmonisées au niveau international (d'où l'intérêt de la conférence de Copenhague de décembre 2009) pour éviter un « dumping environnemental » des pays en développement.** Néanmoins, l'application du protocole de Kyoto par un nombre restreint de pays dont ceux de l'Union européenne n'a pas constitué une menace pour les grandes entreprises industrielles du continent : attractivité des territoires, dumping social et autres stratégies de rapprochement des marchés (la firme se rapproche de ses fournisseurs et/ou de son donneur d'ordres, voire de ses clients respectivement par optimisation de la chaîne de travail et proximité des marchés en expansion) restent prégnants¹⁶⁴. En fait, la protection de l'environnement a généré de l'activité au cours de ces dernières années et compte aujourd'hui près de 300 000 emplois en France. La crainte que les politiques environnementales nuisent à la compétitivité des entreprises semble injustifiée devant la timidité de ces politiques actuellement (les quotas sont gratuits, la taxe carbone n'est pas appliquée dans tous les États). Pour les économistes comme Dominique Bureau et Michel Mougeot, le coût de ces politiques est trop faible pour avoir un impact significatif sur le commerce international ou la localisation des centres de production¹⁶⁵.

Peut-on envisager alors une approche en termes de valeur ajoutée pour les entreprises ?

– **Coûts évités ou réduits** : une autre forme de valeur ajoutée se situe au niveau de l'évitement de coûts, associés en particulier aux accidents, aux catastrophes, aux amendes et aux poursuites éventuels. Le coût financier de tels événements comporte en amont des frais judiciaires ou administratifs, et en aval l'entreprise peut être condamnée à verser des réparations pour les atteintes à l'environnement causées. Au contraire, la valeur ajoutée de la conformité peut se traduire en réductions de coûts comme la réduction des primes d'assurance en cas de rapport indépendant d'audit de conformité effectué.

¹⁶⁴ FONTAGNE L., LORENZI J.-H., *Désindustrialisation, délocalisations*, Rapport du Conseil d'analyse économique n°55, La Documentation française, Paris, février 2005, 400p.

¹⁶⁵ BUREAU D., MOUGEOT M., *Politiques environnementales et compétitivité*, Rapport du Conseil d'Analyse Économique, La Documentation française, Paris, 2004, 160p.

– **Performance environnementale** : une entreprise qui se conforme à des réglementations visant la pérennité et la protection des milieux et des ressources réduit le niveau de risque environnemental auquel elle serait exposée. A cette conformité correspond donc bien une certaine performance environnementale qui a une valeur ajoutée. Si l'on prend l'exemple d'une entreprise exportatrice assujettie à une législation sévère dans son pays d'origine, elle disposera d'un avantage compétitif par rapport à des concurrents provenant de régions moins sévères, notamment en temps que premier entrant dans la mesure où il semble que toutes les entreprises vont devoir développer des stratégies environnementales à moyen terme. Cette valeur ajoutée de la conformité à la réglementation peut donc se concrétiser non seulement par un bénéfice d'image mais aussi par un avantage concurrentiel.

b. Écotechnologies et emplois verts :

« Loin d'accabler une économie mondiale au bout du rouleau, les investissements en faveur de l'environnement sont précisément la prescription nécessaire pour créer des emplois, remplir les livres de commande et remettre les économies de la planète sur les rails. Les préoccupations environnementales étaient auparavant considérées comme un luxe ; aujourd'hui, elles sont incontournables, ce que certains économistes, mais de loin pas tous, ont compris. »

Achim Steiner, sous-secrétaire général des Nations unies et directeur exécutif du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)

Un « New Deal vert » mondial, 19 février 2009. [<http://fr.cop15.dk/news/view+news?newsid=729>]

Les écotechnologies et Cleantech, renvoient à un produit, service ou procédé comportant à la fois une valeur ajoutée environnementale et une innovation industrielle. Le marché mondial de ces technologies est en plein essor et pourrait atteindre un chiffre d'affaires de 1 300 milliards d'euros en 2017 selon Media Research Group¹⁶⁶, contre 220 milliards aujourd'hui. Plus précisément, les nouvelles opportunités de marché concernent cinq secteurs : l'énergie, la qualité de l'air, l'agriculture et l'agro-alimentaire, les technologies de l'information et les procédés innovants. Dans d'autres secteurs, les Cleantech commencent à remplacer des technologies déjà existantes :

- le traitement des eaux ;
- les matériaux de construction : multiplication des éco-quartiers et matériaux « propres » qui concernaient surtout le bois mais avec des innovations portant également sur les bétons et ciments ;

¹⁶⁶ Cité par DUVIGNEAU H., Pari gagnant sur les écotechnologies, Terraeco [<http://www.planete-terra.fr/Pari-gagnant-sur-les-eco,1084.html>]

- les emballages : le remplacement des emballages plastique se généralise et l'emballage des produits devrait être davantage pris en compte dans l'évaluation de son impact environnemental ;
- les procédés de fabrication industrielle ;
- les transports : systèmes de transport intelligents faisant appel aux TIC ;
- la gestion des déchets avec le recyclage.

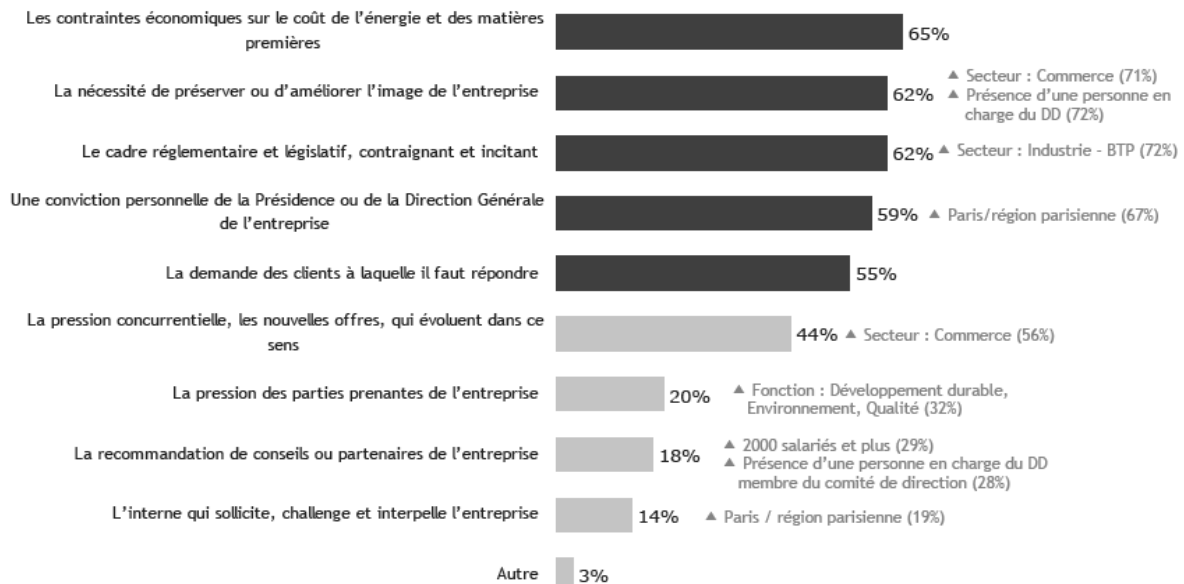
Les écotecnologies sont l'une des réponses au changement climatique qui permettent des gains économiques pour les entreprises. Les gouvernements ont bien compris qu'il s'agit d'un enjeu majeur de concurrence.

France : appel à projets concernant les écotecnologies

La Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS), OSEO et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), ont lancé en mars 2009 un appel d'offres qui sera doté par le Fonds de Compétitivité des Entreprises de 30 millions d'euros sur trois ans. Il est destiné soit à des projets collaboratifs présentés par un consortium d'industriels (grandes entreprises, PME, entreprises de taille intermédiaire, centres de recherche voire laboratoires publics), soit à des projets individuels présentés par une PME ou une entreprise de moins de 2 000 salariés. Il ambitionne de « *soutenir des projets pilotes et de démonstration à fort potentiel économique et environnemental et des phases de démonstration pour des écotecnologies et des services innovants* » notamment dans le domaine de la prévention, de la mesure et de la lutte contre les pollutions locales (air, eau, déchets, etc.), avec des perspectives de mise sur le marché relativement proches d'environ 2 à 5 ans. L'appel d'offres est coordonné avec le nouvel appel à projets du programme ECOTECH de l'ANR, lancé concomitamment.

MEEDDAT http://www.developpement-durable.gouv.fr/article.php?id_article=4535

Question : Dans la plupart des cas, quel(s) facteur(s) initie(nt) ou dicte(nt) les engagements développement durable ou respect de l'environnement de l'entreprise ?



Source: KPMG et IFOP, *Les dirigeants face aux enjeux environnementaux et de développement durable*, Sondage publié à l'occasion l'Université de la Terre, les 18 et 19 octobre 2008.

3. Vers une démarche volontariste des entreprises pour faire face au changement climatique ?

a. De forts signaux extérieurs ou l'implication croissante des parties prenantes comme moteur

Si l'on a vu que les entreprises opèrent dans un environnement réglementaire toujours plus restrictif en ce qui concerne la consommation d'énergie et d'eau, les émissions de gaz à effet de serre, ou encore l'utilisation des substances dangereuses et le retraitement des déchets, d'autres acteurs viennent influencer les initiatives de verdissement microéconomique.

C'est le cas en particulier des **ONG environnementales** qui veillent aux efforts de protection de l'environnement des entreprises, les analysent et dénoncent avec âpreté celles pour lesquelles l'écologie n'est qu'une façade, comprenant des déclarations d'intention sans projet concret de réduction des émissions.

Il faut aussi souligner l'**intérêt croissant des investisseurs** sur la problématique du climat : création de forums et de regroupements d'investisseurs à l'image de l'*Institutional Investors Group on Climate Change* (IIGCC) ou l'*Investor Network on ClimateRisk* (INCR), publication de rapports sectoriels sur les enjeux et risques climatiques ou les écotecnologies¹⁶⁷ ou encore développement d'indices climatiques spécifiques et de sociétés de gestion spécialisées. A titre d'exemple Metnext, société spécialisée dans la gestion du risque climatique, a développé deux types de services innovants liés au risque météo-climatique : la fourniture de solutions aux entreprises météo-sensibles (énergie, tourisme, agroalimentaire) et la production d'informations sous la forme d'indices climatiques. Ces trois actionnaires de référence sont NYSE Euronext, Météo France rejoint par la Caisse des Dépôts et Consignations.

En bout de chaîne, ce sont surtout **les consommateurs qui conduisent les entreprises à s'interroger sur l'impact environnemental de leurs produits et procédés de production**. Certains secteurs économiques sont au cœur de ces préoccupations : la grande distribution qui peut influencer en amont sur la qualité écologique des produits de ses fournisseurs et, en aval, sur les comportements d'achat des consommateurs. C'est aussi le cas pour le secteur financier, où la prise de conscience émergente se traduit par le développement d'activités, de produits, d'instruments et de services qui se veulent durables¹⁶⁸ : produits financiers solidaires et investissements socialement responsables (ISR) répondent aux préoccupations nées de la crise financière.

b. « Learning and networking opportunities », l'exemple du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).

Le *World Business Council for Sustainable Development* (WBCSD) a été créé au moment de la Conférence de Rio et rassemble aujourd'hui 180 entreprises internationales et une soixantaine de réseaux régionaux. Son rôle est notamment **de coordonner la participation des entreprises aux conférences internationales et de proposer de nombreux partenariats et outils méthodologiques**. Le WBCSD permet des échanges d'expérience dans le domaine du développement durable entre grandes entreprises, ce qui témoigne de la nécessité de maîtriser ce sujet pour en saisir les risques et opportunités. La Future Leaders Team (FLT) est en charge des questions d'apprentissage et de mise en réseau au sein de ce conseil.

¹⁶⁷ Voir par exemple le Rapport du Crédit Agricole Cheuvreux, Green-Tech Strategy, Sector Report, janvier 2009. [https://www.cheuvreux.com/pdf/greentech/Greentech_january2009.pdf]

¹⁶⁸ Voir par exemple KORNILOFF M.-C. et DUPRE S., *Étiquetage Développement Durable des produits bancaires – Première approche méthodologique*, Groupe Caisse d'Épargne et Utopies, juin 2008.

c. L'émergence de stratégies de communication et management de prise en compte du changement climatique : RSE et SME

1. L'intégration nécessaire des impératifs de développement durable dans les stratégies des entreprises par la RSE

Outre les certifications environnementales, **les approches volontaires des entreprises recouvrent une large gamme d'engagements, individuels ou collectifs, sur l'initiative des entreprises ou encadrés par un programme public.** Si ces démarches ont été impulsées pour certaines dès les années 1970, la tendance s'est largement accentuée récemment avec la mise en œuvre des Plans Environnement d'Entreprises (PEE) par plusieurs grandes entreprises françaises, en parallèle à l'élaboration de chartes par les grandes fédérations professionnelles. Il existe également des engagements plus spécifiques pour des secteurs au cœur de la problématique du changement climatique : les entreprises grandes consommatrices d'énergie se sont ainsi regroupées dans l'Association des entreprises pour la réduction de l'effet de serre (AERES). En outre, parallèlement à la réglementation environnementale évoquée plus haut, une politique contractuelle s'est développée pour des produits spécifiques ; en 1998, l'Association des Constructeurs Européens d'Automobiles (ACEA) a signé un engagement de réduction des émissions de CO₂ des véhicules neufs.

Ce nouvel engouement pour le business vert est aussi à analyser quant à **l'évolution des attitudes des entreprises par rapport au réchauffement climatique.** Une évolution impulsée par des pressions politiques et économiques pour un investissement dans les énergies propres, mais aussi par **une responsabilisation sociétale des firmes.** Engager une démarche de développement durable signifie rechercher une performance financière, mais également sociale et environnementale. La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) se traduit par des pratiques fondées sur des valeurs éthiques de respect des parties prenantes de l'activité (les employés, les fournisseurs, les clients, les actionnaires, voire même les concurrents), plus généralement de la communauté (les collectivités locales et autres pouvoirs publics, et la société civile organisée avec les associations de consommateurs et les ONG), et de respect de l'environnement. **Pourquoi engager une démarche de RSE? S'il existe souvent une pression exercée par la société civile, il s'agit également d'anticiper les risques pour l'entreprise:**

- Risques matériels, c'est-à-dire risques sanitaires, sociaux, environnementaux ;
- Risques immatériels en termes de réputation et d'image.

Ainsi, si les avantages intrinsèques se reflètent bien par une augmentation des performances commerciales et financières des entreprises, la responsabilité sociale et environnementale réduit aussi leurs risques juridiques, industriels et économiques.

Delhaize Belgique, lauréat du « Business Energy Award »

En 2009, Delhaize Belgique, entreprise de la grande distribution a décroché le « Business Energy Award », lors d'une cérémonie organisée par **Belgian Energy & Environment Awards**, pour ses efforts réalisés durant l'année 2008. Parmi les exemples probants d'initiatives visant à diminuer son empreinte carbone, on peut noter l'installation dans ses nouveaux magasins de portes coulissantes pour les frigos. Cette initiative a contribué à faire baisser de 30% la consommation d'électricité des appareils frigorifiques. Le groupe Delhaize a également rejoint le *Forum de la distribution*, projet initié par la Commission européenne en mars 2009 pour faire dialoguer les acteurs du secteur européen du commerce de détail sur le sujet de la consommation durable.

De nombreuses autres initiatives, portant notamment sur la gestion des déchets ou l'approvisionnement en électricité verte, sont menées en faveur de la protection de l'environnement, tant en Belgique qu'à l'échelle mondiale. De plus, la politique de Delhaize Belgique s'intègre dans une vision mondiale de responsabilité sociétale des entreprises que met en évidence leur rapport CSR (Corporate Social Responsibility).

Delhaize Corporate Responsibility Report 2008 :

<http://www.delhaizegroup.com/LinkClick.aspx?fileticket=IKNUW%2fdC5CE%3d&tabid=152&language=en-US>

Quelles entreprises sont concernées ? Toutes ! Bien qu'actuellement la pression des parties prenantes décrites précédemment et surtout médiatique porte plus spécifiquement sur les grandes et très grandes entreprises, les PME et PMI commencent à être intégrées à ces démarches par la pression du marché (les entreprises donneuses d'ordres commencent à avoir des exigences de développement durable envers leurs « petits » fournisseurs), mais également à court terme par la pression réglementaire et normative¹⁶⁹.

Des produits d'assurance durables : l'exemple d'Ethias

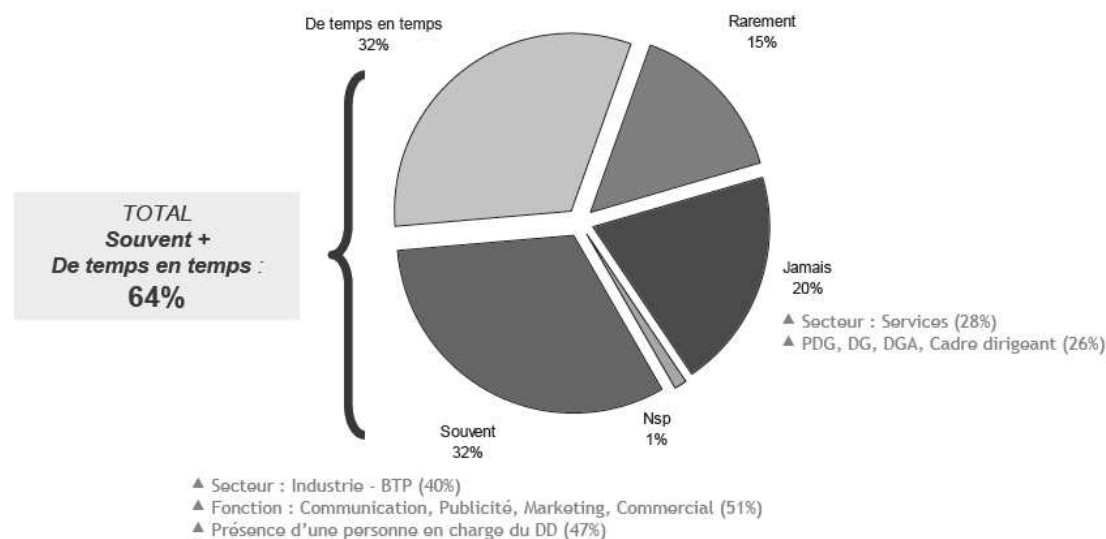
Ethias, mutuelle d'assurance belge, a mis en place des mesures innovantes en lien avec le développement durable. Avec l'Eco-package, le propriétaire d'un véhicule « vert » (émissions de CO₂ inférieures à 120g/km) peut bénéficier d'une réduction de sa prime RC d'assurance auto et d'un tarif avantageux dans le cadre du crédit Auto. Par ailleurs, Ethias offre une

¹⁶⁹ Voir par exemple le guide SD 21000 pour la prise compte du développement durable dans l'entreprise, de l'AFNOR (Association Française de Normalisation).

réduction à ses affiliés qui souhaitent suivre un éco-stage pour apprendre à conduire de manière responsable et écologique.

Plus d'informations : http://www.ethias.be/index.go?q_lq=1

Question : *Votre entreprise a-t-elle déjà mis en avant, auprès de clients particuliers ou professionnels, dans le cadre de campagnes de communication corporate, des vertus ou des points forts du point de vue environnemental ou social ?*



Source: KPMG et IFOP, *Les dirigeants face aux enjeux environnementaux et de développement durable*, Sondage publié à l'occasion l'Université de la Terre, les 18 et 19 octobre 2008

2. Vers un véritable management environnemental ?

Le système de management environnemental (SME) est un outil de gestion de l'entreprise et/ou de la collectivité qui lui permet de s'organiser de manière à réduire et maîtriser ses impacts sur l'environnement. Le management environnemental s'inscrit dans le prolongement des démarches qualité diverses. A la fois étape de mise en place d'une stratégie de RSE et de développement durable plus exhaustive et ayant ses orientations propres, le système de management environnemental peut comporter plusieurs volets :

– **Produits** : meilleure gestion et optimisation des produits, biens ou services en tenant compte, dès leur conception, de l'ensemble de leurs impacts environnementaux, tout au long de leur cycle de vie ;

Carrefour et les sacs plastiques

L'entreprise française Carrefour a mis en place au fil des années une stratégie volontaire en matière de développement durable. C'est sa politique concernant les sacs plastiques qui est la plus marquante. En 2003, le groupe avait commandé une étude sur les impacts environnementaux de chaque étape du cycle de vie des sacs. Selon le groupe, entre 2003 et 2006, « *la consommation de sacs de caisse jetables avait déjà diminué de 61%.* » Depuis le 31 mars 2007, les magasins Carrefour ne distribuent plus en caisse de sacs plastiques à usage unique mais des sacs réutilisables et échangeables à vie sont proposés aux clients pour 10 ou 60 centimes d'euros. WWF soutient les initiatives de Carrefour en la matière. Même si de nombreux progrès restent encore à faire, les initiatives de Carrefour vont dans la bonne direction et reflètent l'engagement grandissant des entreprises pour aller vers une diminution de leur empreinte carbone.¹⁷⁰

– **Site(s) de production** : intégration de la problématique environnementale dans l'ensemble des pratiques de l'entreprise, ainsi que dans leur système d'organisation et de fonctionnement.

Il s'agit donc d'un mode d'organisation interne spécifique qui permet de structurer une démarche environnementale. Les établissements s'engagent progressivement dans la mise en place d'un SME à partir d'un premier diagnostic (ou analyse environnementale) permettant de réaliser l'inventaire des domaines et impacts associés comme la gestion des déchets qu'ils soient banals ou dangereux, la pollution (air, eau, sonore, visuelle), la consommation énergétique ou encore la consommation de matières premières. **Une démarche environnementale nécessite donc de s'intéresser aux conséquences des activités de production mais aussi des activités administratives.** Par la suite sont retenus comme prioritaires des Aspects Environnementaux Significatifs (AES), pour lesquels l'entreprise conçoit un programme d'intervention définissant un responsable, des moyens affectés, et des objectifs et délais d'obtention sur les résultats attendus.

Renault fait la promotion du covoiturage

La promotion du covoiturage chez Renault se réalise sous deux formes. Tout d'abord l'entreprise a mis en place un système de covoiturage pour ses salariés depuis de nombreuses années. Les 60 000 salariés du groupe répartis sur toute la France peuvent se connecter sur un site Intranet et ainsi entrer en contact avec des collègues effectuant le même trajet qu'eux. Cette initiative touche à la fois à la protection de l'environnement car les émissions de gaz à effet de serre issues du transport domicile/travail sont réduites et également les relations entre salariés car ceci favorise le rapprochement entre personnes

¹⁷⁰ Les sacs plastiques durables, http://www.carrefour.fr/developpement_durable/avec_vous/667-article-les-sacs-de-caisse.htm

et donc la cohésion des travailleurs¹⁷¹. Deuxièmement, un département « services » a été créé afin de développer la stratégie de l'entreprise. Il s'agira de repenser la façon de vendre les véhicules et l'utilisation qui est faite des voitures dans une perspective de covoiturage. Le constructeur tiendrait par exemple compte de la pratique du covoiturage pour créer des voitures servant spécifiquement à cette fonction¹⁷². On aboutirait à des voitures répondant à une demande spécifique du marché.

Outre la production à proprement parler, la prise en compte du changement climatique est donc devenue, parallèlement à son importance grandissante dans l'agenda international, **une préoccupation quotidienne des entreprises**. Le même sondage KPMG/IFOP cité précédemment relève que « 64 % des dirigeants indiquent que le tri sélectif a été mis en place et 55% disposent d'un plan de réduction de la consommation (matières premières, eau, papier, etc.). En second lieu, les entreprises ont installé des programmes de mesure des performances environnementales: 43% pratiquent le reporting, 38% font vérifier leurs données environnementales et sociales par un tiers externe. Pour l'instant, une grande entreprise sur trois (31%) a déjà fait des plans de restriction ou de diminution des déplacements, (28%) fixé des seuils de CO₂ sur les véhicules de fonction ou (28%) des plans de formation sur la thématique "Développement Durable" ou (26%) appelé ses salariés à s'impliquer dans des actions ou manifestations¹⁷³. »

Le portail de l'éco-mobilité de la MACIF

La MACIF, entreprise d'assurance de l'économie sociale, a mis en place un outil particulièrement complet et intéressant au service de la mobilité durable. Le portail de l'éco-mobilité « Roulons pour l'avenir » s'intéresse aux grands enjeux des déplacements (pour l'avenir, l'environnement, la santé, l'économie, la solidarité), mais aussi et surtout regroupe une série d'instruments techniques : de l'Eco-calculatrice et l'Eco-scan, à l'aide au choix du véhicule, en passant par la rubrique interactive « Testez votre voiture », autant d'éléments de sensibilisation opportuns. Point d'orgue du site Internet, l'Annuaire de l'éco-mobilité, réalisé en collaboration avec l'ADEME et le CERTU place les acteurs de la mobilité durable à seulement quelques clics...

Cette initiative révèle l'intérêt de plus en plus grand des sociétés pour les thématiques du développement durable et leurs actions de sensibilisation en la matière.

<http://www.roulonspurlavenir.com>.

¹⁷¹ Renault, Mobilité-actions,

<http://www.renault.com/fr/groupe/developpement-durable/engagement-societal/pages/mobilite-actions.aspx>

¹⁷² Brafman N., « Pour Renault, partager son véhicule n'est plus tabou », Le Monde, 8 juillet 2009.

¹⁷³ KPMG et IFOP, *Les dirigeants face aux enjeux environnementaux et de développement durable*, Sondage publié à l'occasion l'Université de la Terre, les 18 et 19 octobre 2008, 29p.

d. Le clair-obscur des démarches environnementales des entreprises

Pourtant, **l'action des entreprises pour lutter contre le changement climatique n'est pas toujours à la hauteur des ambitions affichées par les SME et les chartes environnementales, ce qui amène à parler de *greenwashing***, qui consiste à utiliser l'argument environnemental pour se façonner une bonne image. Il faut regarder plus profondément si l'entreprise en question a modifié ses pratiques de management (avec par exemple une direction dédiée à cette thématique) ou a réalisé des actions concrètes, et notamment analyser ses pratiques en aval envers ses sous-traitants.

Les chiffres sont éloquentes quant à la mise en place d'actions de grande ampleur dans le domaine du management environnemental : « *D'autres actions de protection de l'environnement, plus complexes à mettre en place et plus coûteuses, sont encore très loin d'être adoptées par les entreprises: 70% des grandes entreprises n'ont pas envisagé une politique d'incitations sur des indicateurs développement durable, 65% la compensation carbone des trajets aériens, 62% un partenariat avec une ONG ou 57% n'ont pas envisagé de nouveaux modes de transports*¹⁷⁴ ». Il semble également que les lacunes se situent sur la prise de responsabilité de ce management : l'enquête menée par le cabinet McKinsey démontre une absence de consensus dans de nombreuses entreprises sur le niveau de management qui devrait être responsable des décisions liées au changement climatique¹⁷⁵. Par ailleurs, « *70 % des entreprises n'ont pas d'objectifs de performance organisationnelle dans ce domaine* ». Principale conclusion de l'étude : si les entreprises indiquent profiter (en termes d'opportunités commerciales) du changement climatique, les avantages pour les membres individuels des entreprises ne sont pas clairs. Dès lors, on semble distinguer une « minorité » verte : quelques entreprises seulement sont engagées fortement ce qui crée des déséquilibres. On le voit en particulier dans le secteur de l'industrie.

Tableau 2 : Les contributions majeures aux investissements antipollution dans l'industrie

Secteur	Part des investissements anti-pollution
Production et distribution d'eau, de gaz et d'électricité	27 %
Chimie, caoutchoucs et plastiques	16 %
Agroalimentaire	11 %
Métallurgie et transformation des métaux	10 %

Si l'on s'intéresse à la répartition par domaine de pollution, les investissements antipollution concernent surtout l'eau (33 %) ou l'air (27 %).

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ Enkvist P.-A., Vanthournout H., *How companies think about climate change: A McKinsey Global survey*, décembre 2007, 10p.

[http://euractiv01.all2all.org/25/images/McKinsey%20Climate%20Change%20Global%20Survey%20%282%29_tcm25-170282.pdf]

Conclusion

Pour un engagement des entreprises dans la lutte contre le changement climatique...

Le dénouement des négociations internationales de la conférence de Copenhague est encore difficile à prévoir. Alors que les pays en développement sont toujours réticents à se voir imposer des objectifs chiffrés en termes d'émissions de gaz à effet de serre, les pays industrialisés appellent à des objectifs visant à éviter une augmentation de la température mondiale supérieure à 2°C. Il n'est pas encore certain que les deux côtés s'accordent sur un accord comprenant des objectifs précis et ambitieux. Mais ce qui est sûr, c'est que les entreprises auront une place à part au sein des politiques climatiques qui seront décidées.

La nécessité de leur action au niveau local pour mettre en œuvre les politiques environnementales au niveau international, associée à une influence non négligeable sur les milieux politiques à travers le lobbying, place les entreprises en acteurs majeurs des politiques de lutte contre le changement climatique. De plus, les négociations et les mesures qui en découlent sont une opportunité pour les faire progresser vers des stratégies beaucoup plus vertes qui leur permettront de faire face aux changements climatiques et leur sera bénéfique économiquement.

Comme le soulignait Ban Ki Moon lors du Forum Économique Mondial de janvier 2009, « *L'investissement dans les technologies durables transformera la crise d'aujourd'hui en une croissance durable pour demain.* »¹⁷⁶ La transformation ne sera possible qu'avec l'implication profonde des entreprises, qui se doivent d'agir dans ce sens, à la fois si elles veulent développer une stratégie de long terme en adéquation avec l'environnement et si elles ne veulent pas être tenues pour responsables des conséquences que les événements climatiques futurs auront, à la fois sur leur activité mais surtout sur la Planète dans sa globalité.

Il est clair que l'avenir de la question climatique appartient pour une grande part aux entreprises. Si leur action isolée est déjà un premier pas important, le résultat de la somme des prises de conscience et initiatives particulières pourrait être démultiplié par **un regroupement de ces entreprises ayant vocation à devenir « vertes »**. On peut s'étonner de l'absence de coalition européennes d'entreprises dans le domaine de l'environnement au vu de la reconnaissance de cette problématique comme économiquement prégnante. Il est temps de faire face aux lobbys de défense des intérêts particuliers et isolés de telle ou telle multinationale, visant à atténuer les effets des politiques environnementales, pour construire ensemble une stratégie microéconomique environnementale cohérente et de long terme.

¹⁷⁶ « What Ideas and New Concepts Will Drive Future Growth? », http://www.weforum.org/pdf/AnnualReport/2009/future_growth.htm

Pour aller plus loin

Carole Burnham, *A Guide to Climate Change for Small- to Medium-sized Enterprises*, Pollution Probe, septembre 2006,
www.pollutionprobe.org/Reports/Guide%20to%20CC%20for%20SMEs.pdf

Carlson D. and Lingl P., *Doing business in a new climate. A guide to measuring, reducing and offsetting GGE*, David Suzuki Foundation, 2008.
http://www.davidsuzuki.org/files/reports/Doing_Business_Web.pdf

Conference Board of Canada, *Adapting to Climate Change: Business Planning, Risk Management and Emergency Preparedness*
www.conferenceboard.ca/documents.asp?rnext=2452

Gardiner D. and Grossman D., *Managing the Risks and Opportunities of Climate Change: A Practical Toolkit for Corporate Leaders*, CERES & INCR, avril 2008,
<http://www.ceres.org//Document.Doc?id=332>

Ministère de l'écologie, *Guide pratique du marché des quotas d'émissions de CO₂*,
http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/guide_quotas_final.pdf

Stern Review: The Economics of Climate Change
www.occ.gov.uk/activities/stern.htm

UN Global Compact
<http://www.unglobalcompact.org/>

United Nations Framework Convention on Climate Change
www.unfccc.int

World Business Council for Sustainable Development
www.wbcsd.org

Taxe carbone – Mise à jour

Le gouvernement français a entériné la taxe carbone. Elle entrera en vigueur en janvier 2010 et s'appliquera aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, GPL) et sera calculée en fonction de leur contenu en CO₂. Elle a finalement été fixée à 17 euros la tonne (contre les 32 annoncés cet été)